DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 12615 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — MERCREDI 21 AOUT 1985

A CASABLANCA, DEVANT UNE FOULE CHALEUREUSE

Jean-Paul II a prôné le dialogue avec l'islam

Rencontre

Le troisième voyage de Jean-Paul II en Afrique a été placé sous le signe d'une rencontre : celle du catholicisme avec d'autres croyances. *Au-delà d'un témoignage* de foi sur un continent tourmenté, le pape allait en Afrique pour encourager des Eglises souvent méritantes mais aussi pour s'adresser à ceux qui pratiquent d'autres religions moins dans un *souci d'évangélisation que de dialogue*. De ce point de vue, son voyage a été une réussite, comme le montrent l'ultime étape, au Maroc, et sa rencontre avec les jeunes musulmans.

Cette démarche, qui s'incrit certes dans la politique d'ouverture entreprise par le Saint-Siège depuis Vatican II, revêt toutefois en Afrique noire une autre dimension. Il s'agit pour l'Eglise de se confronter à des cultures autochtones et de chercher à adapter son message à une spiritualité et à une religiosité primitives. Ce thème, largement abordé par le pape, qui s'est adressé au Togo, au Cameroun, en Centrafrique et au Zaïre à des populations à majorité animiste, *est au centre de la problématique* de l'africanisation du message chrétien. Il s'agit d'une démarche à double sens : inscrire l'Evangile dans des cultures différentes de celle dans laquelle s'est développé le christianisme et, en *même temps, introduire des* cultures autochtones dans la vie de l'Eglise en essayant de conserver ce qui n'est pas incompatible avec son dogme. Un équilibre difficile qui conduit l'Eglise à fermer les yeux sur certaines pratiques, même si elle cherche à les réformer, comme c'est le cas, par exemple, pour la polygamie.

Ce voyage, en tout cas, aura été l'occasion pour le pape de se prononcer, pour la première fois de manière officielle, en faveur d'une concertation des Eglises africaines. Celles-ci pourraient examiner ensemble les problèmes de l'évangélisation sur le continent, définir certaines grandes lignes du processus d'inculturation. Le projet, vigoureusement défendu par certains épiscopats, celui du Zaïre notamment, était accueilli avec suspicion par d'autres. L'aval que vient de lui donner le pape devrait aider à sa réalisation.

Derrière ce souci d'ouverture de l'Eglise se profile une double préoccupation : résister à l'islam intégriste, qui n'épargne ni sacrifices, ni argent pour son prosélytisme, mais aussi éviter que le besoin de spiritualité des populations urbaines, souvent coupées de leurs racines, ne les pousse vers les nouvelles sectes qui pullulent dans le continent.

L'un des atouts de l'Eglise en Afrique est de constituer un élément de cohésion permettant de *dépasser, jusqu'à un certain point*, les solidarités tribales. Une force dont d'ailleurs les gouvernants ne manquent pas de percevoir l'intérêt.

Le risque des voyages de Jean-Paul II, en Afrique comme dans le reste du tiers-monde, est cependant l'exploitation qu'en font, plus ou moins, les pouvoirs en place pour rehausser leur prestige. L'entourage du souverain pontife est conscient de ce problème et fait remarquer que le Saint-Siège s'efforce de maintenir l'équilibre en passant avec les gouvernants une sorte de pacte implicite : en échange de garanties concernant les libertés et la justice, l'Eglise assure que les catholiques se comporteront en « bons citoyens », et le pape ferme les yeux sur les tentatives de récupération de sa visite. Jusqu'à quel point, cependant, ce « contrat » *est-il respecté* lorsque le pape est retourné à Rome ?

Le pape Jean-Paul II a regagné Rome ce mardi 20 août à l'issue d'un voyage de douze jours en Afrique. A Casablanca, devant quatre-vingt mille jeunes musulmans, le pape a prôné le dialogue avec l'islam.

De notre envoyé spécial

Casablanca. – L'événement avait un caractère historique et Jean-Paul II a tenu à le marquer. S'adressant pour la première fois, lundi 19 août, à une assemblée musulmane, il s'est fait le messager de valeurs fondamentales relevant d'une sorte de patrimoine moral de l'humanité. Dans un discours de grande tenue, équilibré et ouvert, au ton universaliste, axé sur la foi en l'homme mais aussi sur les valeurs enracinées dans la tradition chrétienne et musulmane, il a su éviter le double écueil de la prédication et de l'éloge inconditionnel de l'islam. Un discours s'adressant à tous les croyants, quelles que soient leurs confessions, et prônant un dialogue fondé avant tout sur l'estime réciproque.

Dans le stade Mohammed-V de Casablanca, où dominaient le rouge des drapeaux marocains et le blanc des djelabbahs, l'attendait une foule aussi importante (estimée à quatre-vingt mille personnes) que chaleureuse. Une foule où se mêlaient les générations, mais composée en grande partie de jeunes, dont huit mille garçons debout sur la pelouse du stade, venus de tout le pays, y compris le Sahara. C'est à eux essentiellement qu'était adressé le discours de Jean-Paul II.

Une véritable ovation a salué le début et la fin de celui-ci. Rarement, au cours de ce pontificat, un discours fut autant applaudi, en particulier les passages ayant les consonances les plus religieuses. Dans son allocution précédant le discours du pape, le roi Hassan II avait rappelé que, lors de leur première entrevue, il avait dit à Jean-Paul II qu'il avait *« le devoir moral de s'adresser à tous, sans distinction de religions »*.

Dès le début de son discours, Jean-Paul II a souligné ce qui réunit musulmans et chrétiens comme croyants et comme hommes : *« Nous vivons dans le même monde marqué de nombreux signes d'espérance, mais aussi de multiples signes d'angoisse. Abraham est pour nous un même modèle de foi en Dieu. Nous croyons au même Dieu, le Dieu unique, le Dieu vivant. »*

Mais le pape a tenu aussi à préciser qu'il ne venait pas en prêcheur mais en témoin : *« C'est en croyant que je viens à vous aujourd'hui. C'est tout simplement que je voudrais donner ici le témoignage de ce que je crois »*. « Cette rencontre, a-t-il ajouté, *est dans l'esprit du concile Vatican II, de la déclaration sur le dialogue de l'Eglise avec les religions non chrétiennes.* »

PHILIPPE PONS.

(Lire la suite page 4.)

DÉLUGE DE FEU SUR LA CAPITALE

Les attentats ont rallumé la guerre à Beyrouth

Après les deux attentats à la voiture piégée à Beyrouth-Ouest (*secteur à majorité musulman*) *qui ont fait, lundi 19 août*, 29 morts et 100 blessés, la capitale libanaise a vécu l'une des nuits les plus violentes de la guerre. Mardi matin, les bombardements continuaient à la périphérie de la ville. Le bilan de ces nouveaux affrontements n'était pas connu en fin de matinée, mais tout porte à croire qu'il sera lourd, et que de nombreuses victimes s'ajouteront à celles des attentats meurtriers de ces derniers jours.

De notre correspondant

Beyrouth. – Si la série noire des attentats à la voiture piégée, en frappant le secteur chrétien puis le secteur musulman, avait bien pour objectif de rallumer la guerre entre les deux parties de la capitale et leurs prolongements – le littoral et les contreforts montagneux chrétiens d'un côté, la banlieue sud chiite et la montagne druze de l'autre, – le résultat est pleinement atteint.

Les deux camps, ayant amélioré leur arsenal et s'étant mutuellement promis les pires représailles, la tension sur la ligne de démarcation, déjà vive depuis près de deux semaines, est montée d'un coup de plusieurs crans. De minuit à l'aube, ce fut un déluge de projectiles de toutes sortes : *obus de canons et de mortiers*, fusées, notamment des salves de missiles GRAD tirées à partir de plates-formes roulantes par gerbes de vingt. Triste privilège : dans pratiquement tous les quartiers, et dans chaque immeuble, on était aux *premières loges pour assister au* « départ » des projectiles vers le secteur d'en face et subir les « arrivées » dans son propre quartier. Tout le monde a passé la nuit dans les couloirs des appartements ou les sous-sols des immeubles.

Une des plus vieilles traditions de la guerre libanaise, la pause matinale, n'a même pas été respectée et, ce mardi matin, après un bref ralentissement à l'aube, le canon tonnait lourdement, à ceci près que la ville même *n'était plus prise* sous le feu qui s'abattait sur sa périphérie et sur les localités plus lointaines.

Aucun bilan de cette nuit de terreur n'est encore disponible, mais les sirènes des ambulances – *qui à* Beyrouth-Ouest se fraient leur chemin en *« klaxonnant à la kalachnikov »* – indiquent qu'il est sûrement élevé.

Les Libanais pointent un doigt accusateur sur Israël, soupçonné de vouloir torpiller le rôle de la Syrie.

LUCIEN GEORGE.

(Lire la suite page 4.)

GREENPEACE ET NOUVELLE-CALÉDONIE

L'opposition reprend l'offensive contre le pouvoir

Le Sénat a profondément modifié, dans la nuit du lundi 19 au mardi 20 août, le projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie. Le débat parlementaire sur ce texte, dont une disposition avait été annulée par le Conseil constitutionnel, devait s'achever dans la nuit de mardi à mercredi à l'Assemblée nationale, qui a le dernier mot. L'opposition devait profiter du débat à l'Assemblée pour critiquer, comme elle l'a fait lundi au Sénat, l'attitude du gouvernement dans l'affaire Greenpeace.

La responsabilité de M. Charles Hernu dans l'affaire Greenpeace a été mise en cause de tous les côtés, et celle de M. François Mitterrand par les seuls communistes. Restait M. Laurent Fabius. M. Charles Pasqua, sénateur RPR des Hauts-de-Seine, a exigé sa démission lundi 19 août au Sénat.

Le président du groupe RPR du Sénat estime que les militaires impliqués dans l'attentat contre le *Rainbow-Warrior* n'ont pas pu agir sans ordre politique, et que le premier ministre, qui a *« atteint depuis longtemps son niveau d'incompétence »*, doit s'en aller.

Ainsi, les bouches s'ouvrent dans une opposition qui, jusqu'alors, était restée muette. Ceux de ses représentants que nous avons interrogés ou qui se sont exprimés lundi ne vont pas aussi loin que M. Pasqua, mais ils mettent tous en cause la responsabilité du pouvoir socialiste. Pour la plupart, ils jugent nécessaire l'action des services secrets pour la sauvegarde de la défense de la France, mais considèrent que ce type d'opération ne doit pas échouer. *« Le gouvernement finit toujours, agissant maladroitement contre les intérêts de la France, par faire le contraire de ce qu'il avait promis »*, a déclaré M. Jean Lecanuet, président de l'UDF. Pour lui, il s'agit d'*« une action politique typiquement socialiste »*.

Cette offensive, que la publication du rapport Tricot ne devrait pas calmer, se situe en marge d'un autre champ de *bataille*, *institutionnel* cette fois. Le Conseil constitutionnel sera saisi à nouveau de deux recours à propos de la Nouvelle-Calédonie, sous l'impulsion de MM. Alain Poher, président du Sénat, et Valéry Giscard d'Estaing.

Au Sénat, qui débattait à nouveau lundi de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, cette affaire et celle de Greenpeace ont été étroitement *mêlées*. Les sénateurs de l'opposition ont livré au gouvernement – Nouvelle-Zélande et Nouvelle-Calédonie confondues – une sorte de bataille du Pacifique.

(Lire pages 6 et 7 les articles d'ANNE CHAUSSEBOURG, de CHRISTINE FAUVET-MYCIA et de JACQUES ISNARD.)

APRÈS LE RETRAIT SUD-AFRICAIN

Paix armée dans le Sud angolais

De notre envoyée spéciale FRANÇOISE CHIPAUX

N'Giva. – Un longue piste de béton déchire le bush. Alentour, des arbres nains et, *de loin en loin*, des huttes rondes protégées par un cercle de piquets de bois. A quelques kilomètres, les petites maisons de pierre du village sont toutes à ciel ouvert. N'Giva, à trente-cinq kilomètres de la frontière namibienne garde *tous les stigmates* de ses quatre ans d'occupation par les troupes sud-africaines. Les toits des maisons ont été systématiquement détruits et tous les bâtiments officiels ont été soigneusement dynamités avant la signature de l'accord de Lusaka en *février* 1984 qui a permis aux Fapla (forces gouvernementales angolaises) de reprendre pied à N.Giva. C'est dans ce village dévasté, où l'herbe *folle* pousse au milieu des ruines, que pendant près d'un an la commission mixte angolo-sud-africaine a siégé, et c'est seulement depuis le retrait officiel des troupes de Pretoria, en avril dernier, que l'armée angolaise a totalement réoccupé le terrain.

Sur les cinq mille habitants que comptait N'Giva avant l'invasion, *seuls trois cents environ sont* là aujourd'hui. *« Essentiellement ceux qui étaient restés pendant l'occupation, car l'ordre n'a pas été donné de revenir »*, précise un officier angolais. La paix ici reste précaire, et l'armée *est omniprésente*. Selon un responsable militaire, les vols de reconnaissance d'avions sud-africains se poursuivent, et des patrouillent franchissent de temps en temps la frontière, *« histoire de maintenir la peur parmi la population »*. *Sanglé dans son treillis* impeccable, le capitaine Sem Medo (« sans peur ») qui commande la place est d'ailleurs sans illusion. *« Les Sud-Africains ont massé cinq bataillons à la frontière*, dit-il. *Ce n'est pas simplement une menace. C'est une préparation pour une nouvelle agression. De plus*, affirme-t-il, *ils ont introduit quatre bataillons de l'Unita* (opposition armée de Jonas Savimbi) *à cinquante-cinq kilomètres à l'ouest, et des accrochages ont déjà eu lieu.* » A-t-il les *moyens de résister ? « Nous sommes prêts à défendre notre pays jusqu'au dernier homme »*, répond-il avec un large sourire. Ici, dans l'extrême sud, les troupes angolaises opèrent seules, leurs tuteurs cubains et soviétiques restant plus au nord, notamment à Lubango, quartier général des forces du Sud, à trois cent cinquante-cinq kilomètres de N'Giva.

Là, sur la base aérienne, les abris bétonnés des Mig, construction des Yougoslaves, sont noyés sous la verdure tout autour de pistes capables de recevoir n'importe quels avions de combat. Ce samedi, plusieurs Mig stationnent dehors à côté d'hélicoptères MI-24. Sur le tarmac, des soldats cubains, paquetage sur le dos, attendent les Antonov qui assurent la liaison Luanda-Lubango, deux heures de vol, pour la relève. Dans le ciel, un hélicoptère largue des parachutistes pour les sauts d'entraînement.

Construite dans le fond d'un cirque de collines dominé par un Christ-Roi, qui se dresse au sommet de l'une d'elles, Lubango, l'ancienne Sa-de-Bandeira portugaise fait penser à une agréable *ville* de villégiature. A mille mètres d'altitude, son climat est réputé. Ses larges avenues bordées d'élégantes villas sont abandonnées aujourd'hui aux camions ou aux jeeps militaires, et les occupants privilégiés des villas sont pratiquement tous *des officiers supérieurs*, soviétiques, cubains ou angolais. Les *sans-grades sont* logés dans des immeubles bien gardés, chaque contingent chez soi d'ailleurs. La solidarité prolétarienne n'engendre pas nécessairement la promiscuité.

Solidement protégé par des batteries de missiles couplées à des radars, une aviation de combat prête à décoller vingt-quatre heures sur vingt-quatre, Lubango est le centre *opérationnel* pour la lutte dans le Sud aussi bien contre l'Afrique du Sud que contre l'Unita, qui opère à l'Ouest. Si l'on évalue toujours à environ vingt mille les soldats cubains présents en Angola, auxquels il faut ajouter un certain nombre de conseillers militaires soviétiques et est-allemands notamment, il ne fait pas de doute que le niveau de préparation s'est nettement amélioré *et sont aujourd'hui l'objet* de beaucoup d'attention. Si tous les pilotes des Antonov de transport que nous avons pu voir sont Angolais, beaucoup d'Angolais pilotent aujourd'hui aussi les Mig. A Lubango, les vols d'entraînement nocturnes sont quotidiens et, *dès* la tombée de la nuit, jusqu'à une heure avancée, les survols de la ville sont incessants. A Luanda, où la base militaire prolonge l'aéroport civil, c'est dès la fin de l'après-midi que l'on peut voir les pilotes de Mig s'entraîner aux atterrissages et *décollages*.

« C'est le bon côté de la guerre, ne craint pas d'affirmer un cadre angolais, *elle nous aura permis de former beaucoup de jeunes.* » Des jeunes de plus en plus attirés par l'armée depuis que celle-ci est devenue l'objet de tous les soins. Aujourd'hui, pour un poste, ils sont trois cents à venir se présenter. Dans un pays où l'on manque de tout, où la lutte pour la survie est quotidienne, l'armée représente certes un avantage, ne serait-ce que celui d'être nourri et de bénéficier des privilèges qui s'attachent à l'institution.

(Lire la suite page 4.)

Le Monde
SCIENCES

Les convoyeurs des drogues

Pour que les médicaments ne se dispersent plus dans l'organisme et ne perdent plus leur efficacité, les pharmacologues mettent au point des « moyens de transport » vers des destinations précises du corps.

(Lire page 9 l'article d'ELISABETH GORDON.)

Les chambres ardentes des Charbonnages

Des incendies provoqués en laboratoire pour étudier les émanations toxiques et notamment les dangers de la dioxine.

(Lire page 10 l'article d'YVONNE REBEYROL.)

LIRE

débats

ALGÉRIE

Les relations franco-algériennes ont toujours connu des hauts et des bas, mais les sujets de friction et les entreprises de raccommodement se sont multipliés ces derniers temps.

Nabile Farès laisse aller sa réflexion sur le climat politique en Algérie au gré d'une plume littéraire, tandis que Brahim Younessi et Abdelkader Sahraoui enchaînent sur la nécessité d'aérer la vie politique.

De son côté, à propos d'un article de Jean de La Guérivière (le Monde du 20 juillet), Denis Duclos demande plus de recul pour critiquer le « modèle algérien ».

Plus de sérénité

A Alger, le débat politique circule plus qu'ailleurs en Afrique du Nord, dans les diverses catégories sociales.

par DENIS DUCLOS (*)

PEUT-ÊTRE légué dans la rancœur, le « testament » journalistique de M. de La Guérivière, après son passage à Alger (*le Monde* du 20 juillet 1985), *m'apparaît trop unilatéral.* La « névrose algérienne », le « manque de sérénité » qu'il critique ne seraient-ils pas simplement les signes réactualisés de fierté d'un peuple qui, ayant refusé l'écrasement par le colonisateur, refuse encore toutes les formes de mépris, de condescendance ou de malveillance sournoise qui caractérisent souvent les attitudes de l'ancienne puissance coloniale envers une nation affirmant toutes les possibilités ouvertes à l'indépendance ?

Le portrait de l'Algérie actuelle dressé par M. de La Guérivière oublie systématiquement les nuances, les contingences, qui séparent la vérité de la caricature. Souligner que l'espérance de vie y est plus courte qu'au Maroc ou qu'en Tunisie sans rappeler que les statistiques algériennes conservent la trace d'une guerre de libération dont ces deux derniers pays n'ont pas connu toute l'horreur n'est pas très rigoureux.

Mettre l'accent sur la « saleté » des villes algériennes en ignorant les progrès spectaculaires effectués depuis quelques années en matière de logement et d'urbanisme est inélégant. Critiquer une fois de plus les phénomènes — réels — de pénuries et de difficultés d'approvisionnement sans parler des efforts récents pour favoriser la distribution et pour court-circuiter le marché noir est partial.

L'image du prolétaire algérien

Le « modèle » marocain, féodalo-libéral, serait-il préféré par les Français au modèle socialisant des Algériens ?

Le contraste richesse-misère offert par une économie fondée sur le tourisme étranger serait-il soutenu par la France parce qu'il flatte le sentiment d'exotisme où le tourisme occidental se rassure d'être toujours le dominant ? L'Algérie a refusé ce mode de sous-développement entraînant dépendance et parasitisme : est-ce cela que nous lui reprochons implicitement ? Cela expliquerait le silence de M. de La Guérivière sur l'ampleur des investissements industriels en Algérie, de l'insistance sur la formation de cadres compétents, de niveau international, venant prendre la place d'une « coopération » encore trop envisagée comme une charité faite à un pays retardé. Cela expliquerait aussi le silence fait sur les efforts pour promouvoir une agriculture saharienne (en passe d'inverser les flux commerciaux avec des régions situées plus au nord).

Pourquoi, par contre, cette insistance sur l'immigration ? Ne serait-ce pas parce que, maintenue par nous aux postes les plus déqualifiés et les moins valorisants de notre économie, elle nous rappelle l'image du prolétaire algérien tel que nous voudrions qu'il le soit éternellement : figure de dominé avec qui toute parole d'égal à égal serait, définitivement, impossible ? Les migrants, dont les revenus salariaux restent aujourd'hui en France, pour l'essentiel, sont peut-être l'objet d'une certaine défiance de la part des Algériens : c'est d'abord parce que, en refusant la normalisation de leur situation, leur intégration dans le respect des différences culturelles (qui font la France), nous en faisons une population déracinée, canalisée vers les activités marginales, vers le commerce de devises et le troc de marchandises françaises.

D'une part, nous tirons avantage industriel et commercial de cette « spécialisation » des migrants et, d'autre part, nous en usons comme d'un « écran » vis-à-vis de l'Algérie nouvelle, dont les médecins et les ingénieurs, sortis des meilleures universités mondiales, ne correspondent plus du tout à l'image archaïque que nous voudrions peut-être en conserver.

Les libertés politiques

Critiquer, sans recul, les atteintes aux droits de l'homme en Algérie alors que, dans la période de parution de l'article de M. de La Guérivière, il suffit de lire dans *le Monde* même les faits divers, banalisés, du énième meurtre non ou mal poursuivi d'immigrés en région marseillaise, ou de l'arrestation de tel leader syndical en Tunisie, c'est traiter légèrement de ce thème grave, pour lequel personne n'a de leçon à donner à personne.

Il existe une répression politique en Algérie, et je suis le premier à la regretter (avec les signataires de la pétition de soutien de M. Yahia) : mais pense-t-on qu'on ait favorisé la reconnaissance des minorités et le développement de la démocratie en Algérie en ayant, en France, cédé pendant de longues années aux thèmes du « seuil de saturation », au point que l'on soit obligé de construire en catastrophe le contre-feu des « potes » au « lepénisme » montant ?

Nous ne pouvons pas ne pas être concernés par la limitation des libertés politiques, par la tendance à l'autoritarisme et au pouvoir personnel en Algérie, nous ne pouvons que souhaiter l'évolution vers un régime davantage étayé par le mouvement civil, et permettant le pluripartisme. Mais il est injuste de ne pas constater *qu'en Afrique du Nord l'Algérie est probablement l'un des pays où le débat politique circule le plus dans les diverses catégories sociales*, où le projet de société — volontariste — est le plus appuyé par une masse de gens tournés vers un idéal de culture (il n'est que de voir l'extraordinaire mobilisation populaire autour des résultats du baccalauréat...).

Un peuple responsable

La discussion sur l'identité kabyle (qui n'est pas kabyle en Algérie, qui est purement « arabe », descendant des cinq mille conquérants venus d'Orient ?...) de même que celle sur les orientations religieuses font partie des problèmes importants de cette société. Il est souhaitable qu'elles se déroulent plus sérieusement — sans voir la main des manipulateurs étrangers français, saoudiens ou marocains partout. Mais il est essentiel de bien considérer que ce sont les problèmes d'une Algérie souveraine, d'un peuple responsable, qui n'a aucun compte à rendre à l'ancienne métropole, et décide de ses choix en fonction de critères dans une situation mondiale où la France n'est plus que l'un des paramètres nombreux avec lesquels elle doit compter. C'est au prix de ce respect (simplement réaliste) que nous pourrons dans l'avenir contribuer à construire dans ce « fuseau horaire » des Occidents africain et européen où la géographie nous fixe une politique de paix et de développement.

(*) Sociologue au CNRS.

Pour la démocratie !

par BRAHIM YOUNESSI (*) et le Dr ABDELKADER SAHRAOUI (**)

Libérer les prisonniers politiques, abolir le parti unique, rendre le pouvoir aux civils.

SI, à l'indépendance, l'espoir était permis de voir, en dépit des orientations du gouvernement de l'époque, s'instaurer en Algérie un pluralisme politique, même de façade dans un premier temps, les chances d'une telle possibilité ont été compromises par le coup d'Etat du 19 juin 1965.

Vingt ans durant, le peuple algérien réduit au silence a été dessaisi de sa liberté acquise après plus de sept années de guerre contre le colonialisme. La libre disposition des peuples ne veut pas uniquement dire indépendance à l'égard de l'étranger, mais aussi liberté pour les hommes, individuellement et collectivement, de choisir démocratiquement leurs institutions, leurs représentants et le type de société qui correspond le mieux à leurs aspirations.

Il est fort heureusement rare qu'un peuple souverain opte pour la dictature contre la démocratie. Il n'y a pas de doute que cette affirmation sera confirmée si le peuple algérien avait le droit de s'exprimer librement. Du reste, il manifeste, depuis quelques années déjà, un peu plus ouvertement chaque jour, son mécontentement et le désir de se donner des « espaces de liberté ».

C'est dans ce cadre et pour alerter l'opinion publique internationale sur les fréquentes atteintes aux droits des gens qu'une Ligue algérienne des droits de l'homme, non reconnue par le pouvoir, s'est récemment constituée. Malheureusement, son existence fut de courte durée. La plupart de ses membres, dont son président, maître Ali Yahia Abdennour, ont été arrêtés et inculpés pour atteinte à la sûreté de l'Etat.

L'attitude, pour le moins négative, du pouvoir devant toute tentative d'aérer la vie politique en Algérie risque, à terme, d'exacerber la colère et de plonger le pays tout entier dans la violence. On ne peut opprimer ni bâillonner indéfiniment un peuple sans que celui-ci réagisse un jour ou l'autre. D'ailleurs, les signes avant-coureurs d'une situation explosive se font de plus en plus sentir. Pour la désamorcer à temps, il n'y a pas d'autre alternative que de libérer sans distinction tous les emprisonnés politiques, d'abolir le parti unique pour un pluripartisme et de rendre le pouvoir aux civils pour former un gouvernement de salut public.

(*) Ancien journaliste de la Radio-télévision algérienne.

(**) Ancien membre de la Fédération de France du FLN, éditeur.

Deux textes de Nabile Farès

C'est « au titre d'écrivain » que l'auteur nous adresse ces deux textes inspirés par les « récentes nouvelles d'Algérie ».

Moi, et les généraux

SI je vous racontais que le simple fait de vouloir dire quelques mots, dans sa langue, et surtout en public, au sujet de la démocratie — publique celle-là — peut vous valoir quelque arrestation en pleine ville, ou chez vous, comme par temps de guerre ou de péril incontrôlable, vous ne me croiriez pas...

Si je vous racontais que la meilleure façon de se faire interner — à vos dépens, s'entend — est de participer à une association récente qui a pour but de préserver les quelques droits qu'il reste à la personne — toute personne — pour s'exprimer, vous ne me croiriez pas...

Si je vous disais que le fait d'appartenir à une jeune association de « jeunes » qui, tous, sont d'anciens fils de « personnes » disparues, ou mortes, pendant une si exécrable guerre, vous ne me croiriez pas...

Si je vous racontais que vous êtes — imaginons — avocat et que, par délicatesse pour les personnes qui viennent vous voir, vous désiriez simplement faire votre travail d'avocat, et que vous seriez aussitôt mis en résidence surveillée, au même titre que ceux des deux associations précédentes, au pénitencier de Berrouaghia, vous ne me croiriez pas...

Si je vous disais que cela a lieu dans un pays que vous connaissez, qui parle tout le temps de guerre, de victimes, de martyrs, de droits et — non des moindres — de révolution, vous ne me croiriez pas...

Mais si je vous disais, au terme d'une conversation amicale, et dépourvue d'animosité, que, dans ce même pays qui grandit, chaque année apparaissent six ou sept généraux nouveaux, au titre de la défense d'un pays nouveau...

Cette fois, oui, vous me croiriez ; et vous auriez raison, mille fois raison... Tandis que moi, moi, et les généraux...?

Berrouaghia, le village du pénitencier

VILLAGE où vont les internés, Berrouaghia fut le village de mon enfance, au sud de la ville d'Alger. Description première de ce qu'il m'en reste, alors que la sixième année m'atteignait : le nom obscur du pénitencier. Plus haut, vers la sortie sud, c'était les vastes terrains de l'éleveur.

Ce n'est pas là que je suis né, mais c'est là que j'ai grandi, une première fois, si j'ose dire. Grandi, tout d'un coup, là-bas, près des rails, dont je sais maintenant, à force de voyages dans les trains, qu'ils m'ont imprimé le chant, la durée, le goût du blues, un mélange tendre contre l'opprimé. Blues au long cou, que les gens du Sud chantent lorsqu'ils sont internés. Blues aux longues jambes, lorsqu'il s'agit de fuir la mauvaise heure où les esprits agissent contre les yeux des belles clartés. Blues aux longues courbes qui disent les vies blanches ou les vies noires ; les vies pas-vies du tristement célèbre pénitencier de Berrouaghia.

Le village en partait. Son approche nous était interdite. Nous pouvions jouer plus loin, de l'autre côté, vers les champs, vers les étendues où les oiseaux inabordables montaient droit dans les ciels sans dessein.

Nous ne pouvions aller là-bas, où les hommes « inconnus » traînaient derrière les lignes.

C'est bien plus tard que j'ai appris à reconnaître le nom de Berrouaghia.

A l'âge de quinze ans.

Alors, le village me parut tout petit. Petit, car j'étais éloigné de lui, que je n'avais plus de nouvelles de lui, ou que sous cette forme : demeure d'un village de pénitencier.

D'un coup — aussi — me furent enlevées les autres voilures de l'élevage, celles dont j'avais apprécié la venue caravanière jusqu'aux portes de la maison où j'habitais.

De longues caravanes entravées aux approches du marché, près des chaudrons où bouillaient les teintes et les laines ; là-bas, un oncle y avait été envoyé, au pénitencier, et puis, quelque temps plus tard, des amis partis comme ces anciennes caravanes entravées à la recherche des libertés.

Certains n'ont jamais reparu. A peine si, certaines fois, dans la mémoire obtuse... Lui, n'avait jamais voulu faire une description de la vie dans le camp ; à part celle-ci : celle où les hommes se comptaient à l'appel, ou tremblaient à l'absence soudaine d'un nom.

Un bout de village perdu, au fond d'un autre village autrement rêvé, dont l'entrée demeure une gare ; c'est une gare de substitution : une sorte de blues, errant, seul, interminable.

Je me suis dit que, le jour où le pénitencier de Berrouaghia disparaîtrait, je pourrais retourner vivre dans ce village, avec les oiseaux inabordables, et non plus, comme ça, éloigné de lui, dans une vieille maison, aujourd'hui désenchantée : je vis toujours à l'ombre du pénitencier.

Alors, j'ai appris à ne pas croire aux heures, au temps, et je me suis dit qu'un jour, même si cela est « faux », le village perdra son nom de pénitencier, pour retrouver enfin son nom de village, petit, beau, ouvert, jamais plus sans honte.

Un village comme un autre, avec une enfance ailée...

Certaines fois, j'ai peur, car je vois de drôles d'êtres habillés de noir, sans aucune couleur, avec le bas des pantalons retroussé ; ils marchent ainsi sur les nuits et les pierres, comme s'ils voulaient en extraire quelque produit qui pourrait servir ceux que des organisations obscures vont prendre chez eux. Comme si ces êtres noirs, sans couleur, voulaient dérober les condamnés aux chantiers acceptés de la jalousie.

Oui : la jalousie. C'est comme s'ils étaient devenus jaloux de ce que, un jour, même si c'est uniquement dans ma pensée, ce village perde — une bonne fois — son nom de pénitencier.

COURRIER DES LECTEURS

A propos des biens français

*Nous avons reçu de M. Maurice Grima une lettre faisant référence à l'article de notre correspondant à Alger, Jean de La Guérivière, concernant le voyage de M. Fabius en Algérie (*le Monde *du 25 juin). Agé de soixante-seize ans, habitant Alger, M. Grima nous écrit notamment à propos des résidents français en Algérie :*

Il y avait en effet, fin mars dernier, 53 dossiers de propositions de vente à l'Etat algérien déposés dans la circonscription consulaire d'Alger ; 4 ou 5 de ces dossiers, complètement instruits, en étaient à la phase finale du transfert.

La moyenne d'âge des 53 intéressés était très exactement de soixante-douze ans.

Je ne pense pas qu'il soit juste de dire : *« A défaut de prix intéressants »*, car les évaluations que j'ai pu connaître semblent raisonnables.

Reste par contre le fond du problème : les délais d'étude des dossiers et la phase finale, le « rapatriement des fonds ». C'est là, je crois, qu'il y aurait lieu de repenser objectivement aux conventions actuellement en vigueur. En effet, seules les fluctuations du franc français fixent les valeurs respectives des deux monnaies, dinar et franc, ce qui fait que, actuellement, si les transferts s'opéraient, ils se feraient sur la base pratiquement de 2 francs français pour 1 dinar.

C'est peu raisonnable d'y prétendre ; d'autant que le coût de la vie en Algérie est pratiquement identique à celui de la France.

Cela dit, tant que l'on ne proposera pas que le règlement des transferts se fasse à la parité, il reste à craindre que l'Algérie ne soit tentée d'attendre un cours du franc français qui lui soit plus favorable...

Nous risquons alors, comme votre article y fait allusion, d'assister à un règlement par « simple extinction » (à titre indicatif, 16 d'entre nous ont déjà disparu depuis la parution du décret concernant la vente des biens étrangers).

D'autre part, les ayants droit de ceux qui parmi nous disparaîtront avant que ne soient parachevées ces démarches n'auront que peu de chances de pouvoir entreprendre les formalités de succession, car d'abord retenus par leurs obligations et, par ailleurs, pas toujours à même d'exposer les frais que ces formalités nécessiteront.

J'ajoute que ceux qui y parviendraient auraient à supporter des frais de succession certainement bien supérieurs à la décote que je pense judicieux de proposer.

Cela étant, il serait également souhaitable de proposer aux autorités algériennes et françaises la création d'une « commission d'exécution paritaire », composée, du côté français, d'éléments directement concernés, de toutes confessions.

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cinquante ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
500.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX[e]

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 318 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 120 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 80 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0.350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9,00 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

LA SITUATION EN AFRIQUE DU SUD

La rencontre entre M. Botha et les responsables des Eglises a tourné court

La journée du lundi 19 août a été relativement calme en Afrique du Sud, après les violences de la semaine dernière. Le syndicat national des mineurs (NUM) a présenté à la Chambre des mines, avec laquelle il négocie, une nouvelle liste de revendications en retrait par rapport aux précédentes. Selon les observateurs, ce geste a pour but d'éviter au pays la plus grande grève légale de son histoire. La grève avait été votée par la NUM le 4 août dernier, après la rupture des négociations avec la chambre, et devait commencer le 25 août dans vingt-neuf mines d'or et de charbon où le syndicat est représenté.

La Chambre a annoncé qu'elle examinerait les nouvelles demandes de la NUM, qui portent sur les salaires et les conditions de travail, et se réunirait à nouveau avec le syndicat mercredi.

La NUM représente, selon ses propres statistiques, 200 000 mineurs sur 575 000 personnes employées dans les mines d'or et de charbon d'Afrique du Sud. Elle avait organisé la première grève légale des mineurs noirs en septembre 1984.

D'autre part, une rencontre très attendue entre le président Botha et des dirigeants des principales Eglises chrétiennes multiraciales d'Afrique du Sud n'a finalement été, lundi 19 août à Pretoria, qu'un dialogue de sourds, selon le récit qu'en ont donné les prélats.

Au cours de ces entretiens, les ecclésiastiques ont averti le chef de l'Etat que la violence ne cesserait pas dans le pays si le gouvernement ne s'engageait pas à démanteler l'apartheid et à négocier avec des dirigeants reconnus par la communauté noire.

Le refus de Mgr Tutu

Lors d'une conférence de presse organisée à l'issue de la rencontre, ils ont déclaré que M. Botha semblait complètement coupé des réalités du pays et ne leur avait donné aucune assurance qu'il examinerait les demandes qui lui ont été présentées.

Alors qu'un nouveau week-end de violence venait encore de faire trois morts au moins, et qu'une tension intense règne dans plusieurs cités noires du pays, la délégation a tenté d'expliquer au gouvernement que le « désespoir » dans les cités noires était exacerbé par la répression exercée par la police et l'armée, et par l'état d'urgence imposé dans une partie du pays.

La délégation, conduite par l'archevêque anglican du Cap, Mgr Philip Russell, était composée de neuf prélats, dont le chef de l'église méthodiste, le révérend Peter Storey et l'archevêque de Durban, *Mgr Dennis Hurley. Elle a été reçue* par le président Botha entouré de quelques uns des membres les plus importants de son cabinet. L'évêque anglican de Johannesburg, Mgr Desmond Tutu, avait finalement renoncé à se joindre à la délégation, *expliquant que, selon lui, « seul un miracle »* permettrait à une telle rencontre d'aboutir à quelque chose.

Auparavant, le président Botha avait reçu le chef de la *« majorité morale »* aux Etats-Unis le révérend Jerry Falwell. Ce dernier s'est engagé à dépenser un million de dollars pour combattre aux Etats-Unis la campagne actuelle pour le retrait des capitaux américains d'Afrique du Sud. Le révérend Falwell a indiqué à la presse que le président Botha lui avait expliqué que *« l'apartheid n'est pas la politique du gouvernement, mais une réalité existant dans le pays et que le gouvernement tente de modifier »*.

Les Etats-Unis ont critiqué la décision de Mgr Desmond Tutu de ne pas s'entretenir avec M. Botha.

« Le refus de quelque partie que se soit de rencontrer l'autre et de négocier ne peut que nuire aux perspectives d'une entente en Afrique du Sud, a déclaré le porte-parole du département d'Etat. Sans nommer Mgr Desmond Tutu, M. Redman a ajouté : *« En ces moments critiques pour l'Afrique du Sud, on peut dire qu'il est vital que toutes les parties sud-africaines profitent des occasions de se rencontrer »*.

En Inde, le premier ministre, M. Rajiv Gandhi, a demandé mardi à la communauté internationale d'obtenir la libération de M. Nelson Mandela, dirigeant du Congrès national africain emprisonné depuis vingt-trois ans en rompant tous les liens avec Pretoria afin *« d'isoler complètement les racistes »*.

M. Gandhi, qui est également le président du Mouvement des non-alignés, a exprimé sa *« profonde inquiétude »* devant l'escalade de la violence en Afrique du Sud et s'est fermement élevé contre la politique de l'apartheid.

L'Australie a décidé de fermer sa mission commerciale à Johannesburg à la fin du mois de septembre en signe de protestation contre la politique raciale de l'Afrique du Sud. En annonçant la mesure, à l'issue d'un conseil de cabinet consacré à un examen du discours du président Botha, le ministre australien des affaires étrangères, M. Bill Hayden a toutefois souligné que les échanges commerciaux seront maintenus entre les deux pays, de même que les relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs. — *(AFP., AP., Reuter)*

Le mouvement de repli des sociétés américaines prend de l'ampleur

L'incapacité du gouvernement de Pretoria à entreprendre rapidement les réformes sociales et politiques que réclame la majorité noire inquiète de plus en plus le monde des affaires. L'irritation du patronat sud-africain, qui s'est prononcé récemment pour la fin du régime de l'apartheid, est si évidente que le journal *Business Day*, proche de ce milieu, n'a pas hésité à traiter le président Pieter Botha de *« péquenot »* après son discours raté du 15 août. L'inquiétude est tout aussi perceptible à l'étranger, comme en témoigne l'annonce par la banque anglaise Barclays, à la veille du discours de M. Botha, qu'elle avait cédé la majorité qu'elle possédait dans le capital de sa filiale sud-africaine.

Pour spectaculaire qu'elle soit, compte tenu des circonstances, la décision de Barclays n'est pas un exemple isolé. Déjà, au début de l'année, la firme automobile américaine Ford, qui emploie quelque dix mille salariés, pour la plupart des Noirs, dans son usine de Port-Elizabeth, avait pris une mesure analogue. Dans les deux cas, les directions des sociétés concernées ont évidemment invoqué des raisons de pure gestion, sans lien avec la situation politique. Il se trouve pourtant que Ford, ces dernières années, avait critiqué la politique raciale de Pretoria, en particulier la détention sans procès de syndicalistes noirs et d'autres mesures arbitraires ou discriminatoires.

Un mouvement en essor

Les faits sont là : sur les quelque trois cents sociétés américaines intallées en Afrique du Sud, une trentaine ont quitté la pays de 1980 à 1984, et neuf, jusqu'à présent, en 1985. Ces départs n'ont été contrebalancés depuis cinq ans que par une dizaine d'arrivées de firmes nouvelles. Ceux qui s'en vont mettent le plus souvent en avant la récession que connaît l'Afrique du Sud depuis trois ans et la détérioration des conditions de travail. Ils minimisent généralement la pression croissante qui s'exerce aux Etats-Unis en faveur d'un désengagement économique.

Ce mouvement, qui a commencé timidement voici deux ou trois ans, est pourtant en plein essor, et tout indique, étant donné l'immobilisme de Pretoria, qu'il devrait continuer à se renforcer. A ce jour, sept Etats, une bonne vingtaine de grandes villes (parmi lesquelles New-York, Boston, Philadelphie, Los Angeles, Washington) et une vingtaine d'universités, sans compter nombre d'Eglises et d'associations privées, ont adopté des plan de retrait de leur participation financière dans des sociétés liées à l'Afrique du Sud. Ce sont bien souvent les placements de fonds de retraite qui sont visés par ces décisions dont l'application, toutefois, pourrait prendre, dans certains cas, plusieurs années.

Les investissements directs des Etats-Unis en Afrique du Sud, sous forme de capital ou d'équipements, étaient évalués à la fin de 1983 à 2,3 milliards de dollars, en baisse de trois cents millions de dollars par rapport à 1981. Cela représentait à peu près 15 % des investissements étrangers dans le pays, les Etats-Unis se classant au second rang, loin derrière la Grande-Bretagne, qui contribue, pour sa part, à la moitié de ces capitaux (8 milliards de dollars sur un total d'environ 16 milliards). De façon indirecte — prêts bancaires, détention d'actions, dépôts en or — les engagements américains sont cependant plus importants : de l'ordre de 14 à 15 milliards de dollars.

Inspiré par des considérations essentiellement morales, le mouvement en cours a pour but de priver les firmes des Etats-Unis qui travaillent en Afrique du Sud de moyens financiers importants. Il s'agit, en quelque sorte, de mettre fin à une « collaboration » tacite, jugée désormais impure et inacceptable. Il est clair que si ces dégagements devaient prendre véritablement de l'ampleur, le cours en Bourse des actions des compagnies concernées ne manquerait pas de s'infléchir à la baisse, contribuant peut-être ainsi à pousser les dites sociétés à réexaminer leurs activités sud-africaines.

A cette menace risque, bientôt, de s'en ajouter une autre, lorsque le Congrès se prononcera sur des sanctions contre Pretoria. Celles qui ont déjà été votées par la Chambre des représentants, mais que le Sénat n'a pas encore ratifiées, sont de trois ordres : cessation des prêts bancaires à l'Afrique du Sud, arrêt des investissements et interdiction de la vente aux Etats-Unis de krugerrands, les pièces d'or sud-africaines.

Des mesures symboliques

Aux Etats-Unis mêmes, les adversaires des sanctions jugent que celles qui sont envisagées seront inopérantes, car largement symboliques, et qu'en outre l'Afrique du Sud, depuis une vingtaine d'années, a appris à faire face à ce genre de situations, d'abord lors de l'embargo sur les ventes d'armes, ensuite lors du boycottage des exportations de pétrole décidé contre elle par les Arabes. Ainsi, pour maintenir ses capacités de défense, Pretoria a été amené à développer sa propre industrie d'armement. Résultat : les Sud-Africains se trouvent aujourd'hui en position d'exportateurs.

Certains soulignent aussi que la présence économique des Etats-Unis fournit un emploi à quelque 70 000 Noirs, permettant de nourrir, avec les familles, dix fois plus de personnes. Il faut dire aussi que la moitié des firmes américaines ayant une activité en Afrique du Sud adhèrent aux principes de Sullivan, un code de conduite énoncé en 1977 par un pasteur baptiste noir du nom de Leon Sullivan et qui leur fait obligation de traiter sur un pied d'égalité leurs salariés noirs et blancs.

Les compagnies qui observent ces règles sont tenues de s'occuper du bien-être de leurs employés noirs en dehors du travail, notamment en matière de logement, et, depuis le mois de décembre dernier, elles doivent s'engager à agir activement pour mettre fin à l'apartheid. Leur départ du pays risquerait donc d'être néfaste avant tout aux Noirs.

A cela, les partisans des sanctions répliquent que, si la présence des Etats-Unis est favorable aux Noirs, ce bienfait est limité, car les sociétés américaines n'emploient qu'un pour cent de la main-d'œuvre sud-africaine. Il n'est nullement question, en outre, ajoutent-ils, de pousser quiconque à se retirer d'Afrique du Sud, un gel des investissements ne signifiant pas nécessairement une cessation d'activités. Mais, surtout, la pression exercée sur l'Afrique du Sud par la réprobation internationale devrait, selon eux, ne pas être sans effet moral et psychologique à terme sur la crédibilité politique et économique du régime.

C'est sans doute là, en effet, un point vulnérable. Les autorités sud-africaines en sont si conscientes que, depuis le début de l'année, un bureau, au ministère des affaires étrangères de Pretoria, suit de près le dossier du désinvestissement étranger, en particulier américain. Ce qui est sûr aussi, c'est que le mouvement actuel place les sociétés des Etats-Unis engagées en Afrique du Sud sur la défensive. Pour elles, la prudence est désormais de règle au pays de l'apartheid, une attitude que renforcent les prévisions plutôt pessimistes que font leurs consultants sur les perspectives d'évolution politique du pays.

MANUEL LUCBERT.

AVEC LA BAISSE DE SES TAUX INTÉRIEURS

Pretoria cherche à relancer l'économie

L'Afrique du Sud a besoin de relancer son économie. C'est pourquoi la Réserve fédérale du pays (la banque centrale) a décidé, lundi 19 août, de réduire de 1 3/4 point, à 16 % aujourd'hui, son taux d'intérêt bancaire, annonce le *Financial Times* du 20 août. A sa suite, les banques commerciales devraient également réduire leurs taux, de 21 % à moins de 20 %.

Le gouverneur de la Reserve fédérale, de docteur de Kock, justifie sa décision, *« malgré des conditions politiques anormales »*. Elle doit mettre un terme à la politique d'austérité qui avait jusqu'alors prévalu pour combattre les deux maux de l'économie sud-africaine, l'inflation et le déséquilibre de la balance des opérations courantes de la balance des paiements (échanges de biens et services). En juin, l'inflation a culminé à 16,4 % — contre 10 % en février 1984 — mais le docteur de Kock pense qu'elle devrait désormais diminuer. Quant au déficit de la balance des opérations courantes, il a été résorbé au point de devenir un excédent depuis le deuxième trimestre de 1985.

En revanche, les fuites de capitaux hors du pays, ainsi la diminution des prêts accordés par les banques étrangères à l'Afrique du sud, ont fait craindre une remontée des taux, dans le but d'attirer des capitaux ébranlés par les troubles politiques. Mais cette augmentation avait entraîné une aggravation supplémentaire de la situation économique.

Ce manque de confiance a été encore accentué par le discours de M. Botha, le chef de l'Etat sud-africain, qui a provoqué une chute brutale du rand, tandis que montaient les cours des métaux précieux, particulièrement celui du platine, dont l'Afrique du Sud est un des principaux exportateurs.

L'avenir dira si les flambées des cours de certains métaux traduisent une simple inquiétude ou un malaise plus profond. En tout cas, on observe au contraire une remontée des cours des actions des mines d'or au 19 août, qui avaient chuté au lendemain du discours de M. Botha.

A TRAVERS LE MONDE

Autriche

● *RASSEMBLEMENT NAZI.* — Le criminel de guerre nazi Walter Reder, libéré par l'Italie en janvier dernier, aurait participé le 6 août à un rassemblement néo-nazi dans une auberge autrichienne, rapporte l'hebdomadaire *Profil*. Il aurait reçu un insigne honorifique à l'issue de cette réunion. Lieu de rencontre de la « Kameradschaft », l'auberge du Tigre de Klagenfurt réunit chaque mardi des anciens membres de la Waffen SS hitlérienne. L'accueil fait à Walter Reder le 24 janvier par le ministre autrichien de la défense avait donné lieu à de nombreuses protestations. — *(Reuter.)*

Belgique

● ARRESTATION D'UNE TERRORISTE. — L'enquête sur les activités des groupes terroristes belges Cellules combattantes communistes et (CCC) Front révolutionnaire d'action prolétarienne (FRAP) a abouti, le jeudi 15 août, à l'arrestation d'une jeune femme, Chantal Paternostre. Selon les milieux judiciaires, son inculpation serait directement en rapport avec un attentat manqué le 26 juin dernier contre un bâtiment des ateliers de Constructions électriques de Charleroi, près de Bruxelles. Cette arrestation pourrait permettre à la police de remonter la filière menant aux auteurs des dix-huit attentats terroristes revendiqués depuis octobre 1984 par les CCC et le FRAP.

Canada

● CRÉATION D'UN PARTI INDÉPENDANTISTE AU QUÉBEC. — Un Parti indépendantiste vient d'être fondé à Montréal. Dirigé par M. Denis Monière, ancien chef du Parti nationaliste (PN), ce parti a pour unique objectif la promotion de l'indépendance de la province francophone du Canada. Dissidents du Parti québécois (PQ) de M. René Lévesque, les fondateurs de la nouvelle formation précisent n'avoir aucun lien avec le Rassemblement démocratique pour l'indépendance, issu d'une précédente scission au sein du PQ en janvier dernier. — *(AFP.)*

Chine

● VISITE DE M. NYERERE. — Le président tanzanien est arrivé lundi 19 août à Pékin pour une visite officielle de trois jours. M. Nyerere, dont les fonctions présidentielles cesseront en octobre prochain, a été accueilli par le président Li Xiannian, avec lequel il a eu ensuite un entretien. Il s'agit de la cinquième visite en Chine du président tanzanien. M. Nyerere quittera Pékin mercredi 21 août pour se rendre en Corée du Nord et en Inde. — *(AFP.)*

Norvège

● LE ROI OLAV HOSPITALISÉ. — Le roi Olav V de Norvège, âgé de quatre-vingt-deux ans, a dû être hospitalisé à Oslo, au cours du week-end dernier, pour une infection respiratoire et de la fièvre. *« Il n'y a pas de raison de s'inquiéter »*, a cependant déclaré le porte-parole de l'hôpital. Le prince héritier Harald et la princesse héritière Sonja, en vacances en Norvège, n'ont pas été rappelés à Oslo. — *(AFP.)*

Philippines

● NOUVEL ASSASSINAT D'UN JOURNALISTE. — Le directeur d'un hebdomadaire d'opposition, M. Joseph Paloma, a été abattu lundi 19 août à Surigao (700 kilomètres au sud de Manille), portant à neuf le nombre des journalistes assassinés aux Philippines depuis le début de l'année. M. Paloma, âgé de quarante et un ans, professeur de philosophie et directeur de l'hebdomadaire en langue anglaise *Surigao Star* et d'un journal régional, a été tué à l'aube par un groupe d'hommes armés de fusils-mitrailleurs M-16 qui ont ouvert le feu sur sa voiture. Plusieurs suspects ont été appréhendés. La famille de la victime soupçonnerait les militaires d'être responsables de cet assassinat. — *(AFP.)*

Tunisie

● *MESURES DE RÉPLIQUE A L'ÉGARD DES LIBYENS.* — Le gouvernement tunisien a annoncé, lundi 19 août, la remise en vigueur des visas pour les ressortissants libyens à l'entrée en Tunisie et la fermeture du Centre culturel libyen à Tunis. Ces deux décisions, qui n'ont fait l'objet d'aucun commentaire officiel, ont été prises en réplique aux expulsions de Libye des travailleurs tunisiens dont le nombre atteignait lundi vingt mille deux cent cinq personnes. — *(Corresp.)*

AFRIQUE

Angola

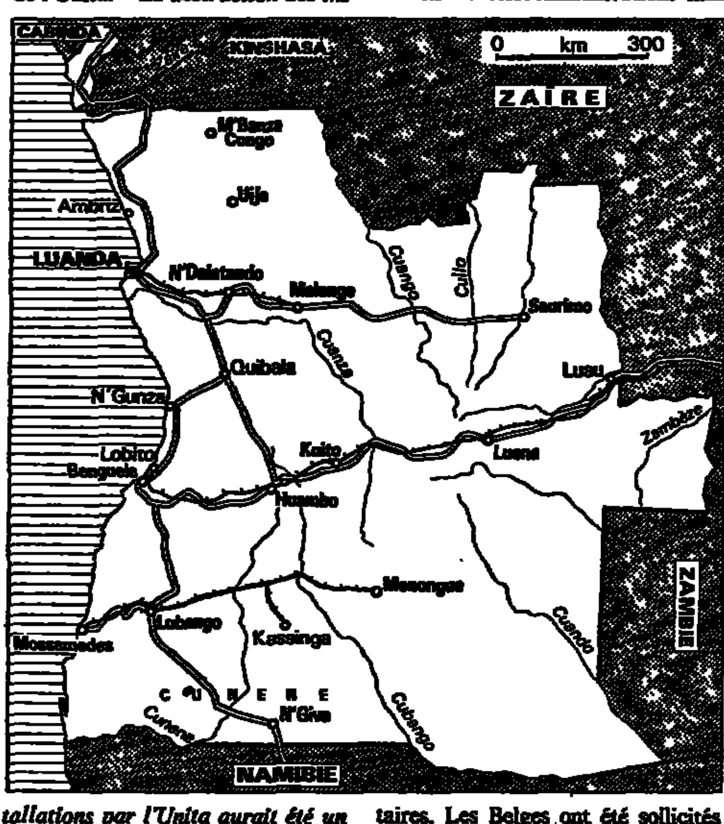
Paix armée dans le Sud

(Suite de la première page.)

Le revers de la médaille, mentionné notamment par nombre d'entreprises étrangères, c'est que les jeunes qu'elles forment eux-mêmes sont ainsi happés par l'armée, ce qui entrave tout développement dans un pays qui manque déjà cruellement de cadres.

La guerre absorbe aussi près de la moitié du budget angolais, et même si certains dirigeants n'hésitent plus à dire qu'elle n'est pas responsable de tous les maux dont souffre leur pays, dont le moindre n'est pas la pénurie générale, il est certain qu'elle compromet sérieusement les perspectives de croissance. En premier lieu, peut-être, parce que l'insécurité qui règne sur les deux-tiers du pays empêche toute circulation normale. A Luanda, le trafic routier au-delà d'un rayon de 60 kilomètres devient problématique sinon impossible. Les communications entre les villes se font essentiellement par avions. « *A l'heure actuelle*, note un diplomate, *l'Unita est un peu partout, fait des coups mais ne peut pas renverser le régime. C'est la stratégie de l'impuissance puisqu'aucun des acteurs n'a les moyens de venir à bout de l'autre.* »

L'échec de l'« opération de Cobinda » (voir encadré) a cependant porté un coup au « presige inavoué » de l'Unita. « *La destruction des ins-*



tallations par l'Unita aurait été un très beau coup psychologique pour les hommes de Savimbi », critique un diplomate. Mais l'échec a prouvé qu'en réalité, cette affaire, avait été montée par des Sud-Africains, ce qui a jeté la suspicion sur beaucoup d'opérations spectaculaires revendiquées par l'Unita.

Il n'empêche que aucun des responsables angolais que nous avons interrogés ne fournit de réponses crédibles à la question de savoir pourquoi les bases de l'Unita, il est vrai très bien protégées, ne sont pas attaquées alors qu'elles sont connues et repérées ? « *Les Soviétiques n'ont pas intérêt à la fin de la guerre, car ils ne seraient sans doute plus d'aucune utilité* », affirme un expert occidental. Une chose est sûre, en tous les cas, les grands frères de l'Est ne sont pas aimés et il suffit de voir avec quel mépris ils sont traités par n'importe quel Angolais, douanier ou serveur de restaurant, pour en avoir une petite idée.

La mésaventure survenue aux experts soviétiques en Egypte renvoyés par Sadate en 1972 est-elle possible ici ? « *Avec la guerre, impossible, c'est sûr*, nos dit un Angolais, *mais si nous avons un jour la paix, pourquoi pas ?* » En attendant, le gouvernement essaie timidement de diversifier un peu ses équipements militaires. La France a récemment vendu dix hélicoptères Dauphin et Gazelle (1) et quelques équipements de télécommunications militaires. Les Belges ont été sollicités pour des munitions et les Suisses pour des avions d'entraînement Pilatus.

Le difficile dialogue avec les États-Unis

L'Occident fournit d'ailleurs l'essentiel des besoins civils de l'Angola, dont les principaux fournisseurs sont le Portugal, les Etats-Unis — surtout par leurs achats de pétrole — la France, le Brésil et l'Espagne.

Mais l'opération manquée de Cabinda et, surtout, la suppression de l'amendement Clark, qui lève l'interdiction à l'administration américaine d'aider les « *bandits* » — suivant la terminologie employée à Luanda — de l'Unita, ont pour l'instant mis fin au difficile dialogue angolo-sud-africain. Les Américains et les Sud-africains ne jouent pas le jeu, dit-on en substance à Luanda. Mais avec qui d'autre négocier ? Au cours de sa récente visite en Angola, M. Christian Nucci, ministre délégué à la coopération et au développement, a pu mesurer l'intérêt suscité par la position de la France vis-à-vis de l'Afrique du Sud, surtout d'ailleurs comme « avocat » des pays de la « ligne de front », suivant l'expression de M. Nucci, dans la Communauté européenne. Il n'en reste pas moins que l'interlocuteur privilégié de Luanda demeure Washington. Les Etats-Unis auraient d'ailleurs fait des contre-propositions pour la reprise du dialogue, et celles-ci sont, laisse-t-on entendre, étudiées avec la volonté d'aboutir à une solution globale des problèmes de la région. Si Luanda refuse toujours le lien imposé par Washington et Pretoria entre la présence de soldats cubains sur son territoire et l'indépendance de la Namibie, il cherche malgré tout à préserver le contact avec Washington pour éviter le tête-à-tête avec Pretoria. Les dirigeants angolais, qui estiment que les troubles en Afrique du Sud n'affectent en rien la puissance déstabilisatrice de leur voisin, espèrent en revanche que les mouvements d'opinion anti sud-africains à Washington amèneront l'administration américaine à plus de souplesse à leur égard. D'autant qu'ils savent pouvoir compter sur le lobby pétrolier qui opère à Cabinda. « *Il est significatif à cet égard*, nous a ainsi déclaré M. Lopo da Nacismento, ministre du plan, *que des pétroliers américains nous aient fait savoir que si l'opération contre Cabinda avait réussi, cela ne les aurait pas fait renoncer à l'exploitation* », à vrai dire très bénéfique, des gisements.

La situation au Mozambique, où un an après l'accord de Nkomati qui devait mettre fin au soutien sud-africain à la rébellion armée, celle-ci est plus active que jamais, ce qui explique aussi l'extrême prudence avec laquelle les dirigeants angolais envisagent la reprise d'un dialogue qui pour l'instant ne leur a pas apporté grand-chose.

Omniprésente sur le terrain et dans les conversations, la guerre ne suffit cependant pas à expliquer l'incroyable décrépitude d'un pays qui possède potentiellement toutes les ressources nécessaires pour assurer son développement.

FRANÇOISE CHIPAUX.

(1) L'Angola a négocié avec Paris l'achat d'un total de 25 hélicoptères, la première tranche portant sur 6 Gazelle (de combat) et 4 Dauphin (de patrouille) pour une valeur de 450 millions de francs.

LE « PRISONNIER DE CABINDA »

(De notre envoyée spéciale.)

Luanda. — Pantalon marron, *chemise blanche, portant la* barbe, le capitaine Petrus du Toit, fait prisonnier le 21 mai dernier alors qu'il s'apprêtait avec son commando à saboter les installations pétrolières de la Gulf Oil à Malongo dans l'enclave de Cabinda, semble parfaitement calme. Monnaie d'échange pour le gouvernement angolais, sa présence sert, en attendant, sa propagande.

Soumis à l'épreuve de la conférence de presse quelques jours après sa capture, le capitaine du Toit, membre des forces spéciales sud-africaines, devait d'ailleurs confirmer la thèse angolaise d'une tentative de sabotage à Cabinda opérée par des Sud-Africains pour le compte de l'UNITA (opposition armée au régime de Luanda).

Obligé de reconnaître la présence de ses soldats au nord de Luanda, le gouvernement sud-africain l'avait justifiée par la recherche de renseignements sur les bases d'entraînement de l'ANC (Congrès national africain, interdit en Afrique du Sud) et de la SWAPO.

Aujourd'hui, le capitaine du Toit, qui a pu s'entretenir une fois avec sa femme venue du Cap, explique qu'il n'avait pas le choix. Pris en uniforme sud-africain, *« par des soldats angolais »*, précise-t-il, il assure avoir été bien soigné et être traité comme un prisonnier de guerre. *« Alors,* explique-t-il, *qu'il n'y a pas de déclaration de guerre entre mon pays et l'Angola. »*

Rentrer chez lui *« le plus vite possible »* est bien sûr son vœu, même si, à ce jour, aucune négociation n'a été officiellement engagée pour sa libération.

F. C.

Maroc

Jean-Paul II a prôné le dialogue avec l'Islam

(Suite de la première page.)

Pour Jean-Paul II, le dialogue entre chrétiens et musulmans est aujourd'hui plus nécessaire que jamais : « *Nous devons témoigner des valeurs spirituelles dont le monde a besoin* », a-t-il affirmé. Dans ce témoignage de la foi, a ajouté le pape, « *Dieu ne peut jamais être utilisé à nos fins* » (c'est-à-dire à des fins singulières, référence implicite aux intégristes, dont les conceptions reviennent à invoquer Dieu pour justifier la violence). Mais ce témoignage suppose aussi le respect des autres traditions religieuses : « *La véritable liberté religieuse respecte à la fois Dieu et l'homme, dont la dignité réside dans l'hommage libre de sa raison et de son cœur.* »

Jean-Paul II a ensuite lancé un appel au témoignage commun des deux confessions sur la dignité de l'homme : « *L'obéissance à Dieu et l'amour de l'homme doivent nous amener à respecter les droits de l'homme, ces droits qui sont l'expression de la volonté de Dieu et l'exigence de la nature humaine.* » L'intolérance, le refus d'accepter les différences et de se reconnaître réciproquement, le rejet de ceux qui n'ont pas la même civilisation, a poursuivi le pape, sont à l'origine des divisions du monde et en particulier de l'insuffisance de la solidarité Nord-Sud, mais aussi du manque de respect dont souffrent certaines races. « *Le monde est comme un organisme vivant ; chacun a quelque chose à recevoir des autres et quelque chose à leur donner.* »

Une commune « expérience de Dieu »

Soulignant la « *longue tradition d'étude et de savoir* » des Arabes du Machrek et du Maghreb, et plus généralement des musulmans, Jean-Paul II a affirmé que l'Eglise catholique reconnaissait aussi « *la qualité de la démarche de l'islam, la richesse de sa tradition spirituelle* ».

Dans l'avion qui l'amenait à Casablanca, conversant avec les journalistes, Jean-Paul II avait déclaré qu'il n'avait pas une connaissance profonde du Coran mais qu'il s'était intéressé aux mystiques de la tradition islamique et que « *l'expérience de Dieu qu'ont les musulmans devait être proche de celle des chrétiens* ».

« *La loyauté exige aussi de nous que nous reconnaissions et respections nos différences* », a poursuivi le pape dans son discours. « *La plus fondamentale est évidemment le regard que nous portons sur la personne et l'œuvre de Jésus de Nazareth (...) Ce sont là des différences importantes que nous devons accepter avec humilité et respect dans la tolérance mutuelle ; il y a là un mystère sur lequel Dieu nous éclairera un jour.* »

Evoquant les oppositions, les polémiques et les guerres entre musulmans et chrétiens, le pape a déclaré : « *Je crois que Dieu nous invite à changer nos vieilles habitudes. Nous avons à nous respecter mais aussi à nous stimuler les uns les autres.* »

La fin du discours comportait une prière émaillée de mots et de références implicites aux valeurs de l'islam qui fut saluée par une ovation de plusieurs minutes.

Dans l'entourage du pape, on ne cachait pas que l'étape du Maroc était la plus délicate, voire la plus risquée du point de vue de la sécurité. Dès l'arrivée à l'aéroport de Casablanca, un ton d'amitié et de sympathie avait été donné : le roi Hassan II accueillant par une accolade celui qu'il avait nommé dans sa lettre d'invitation « *très saint et illustre ami* », avant de passer en revue un détachement de soldats sans armes.

Dans les rues pavoisées aux couleurs marocaines où l'on ne notait que quelques rares drapeaux du Vatican, s'était massée une petite foule. De grandes pancartes représentaient Jean-Paul II devant la basilique Saint-Pierre et le roi Hassan devant la grande mosquée de Jérusalem. Elles portaient deux inscriptions, l'une en arabe reproduisant un verset du Coran (« *Nous vous avons fait hommes et femmes, peuples et tribus pour que vous vous connaissiez* ») et l'autre en français (« *Paix sur la Terre aux hommes de bonne volonté* »). D'autres reproduisaient un photo-montage où l'on voyait le pape s'agenouiller pour baiser la terre et, en face de lui, le roi Hassan dans la même position priant. Sur la route de l'aéroport Jean-Paul II avait eu un aperçu de la magnificence marocaine lorsque les cavaliers esquissèrent une fantasia au moment où passait le cortège.

La venue du pape au Maroc en cette année du vingtième anniversaire du concile Vatican II constitue un appel aux chrétiens à faire un pas vers les musulmans. C'est notamment l'un des thèmes que Jean-Paul II a développés dans son allocution au cours de la messe votive qu'il célébra à l'Institut catholique Charles-de-Foucauld, en soulignant que la petite communauté catholique du Maroc est aussi « *le témoin respectueux de l'exemple que donnent les musulmans par leurs prières* ».

La question de Jérusalem

Au demeurant, Jean-Paul II n'a cessé, au cours des six années de son pontificat, d'affirmer son estime pour les valeurs religieuses de l'islam et, à plusieurs reprises, il avait reçu M. Habib Chatty, secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique. L'invitation adressée par le roi Hassan II au pape avait une signification analogue d'ouverture pour les musulmans. Elle est chargée aussi d'implications politiques.

Dans un monde musulman qui a tendance à se refermer sur un intégrisme sourcilleux, le geste du roi du Maroc constitue une sorte de défi. Pour certains intellectuels marocains, l'initiative de leur souverain est perçue avec soulagement comme une réaction aux tendances centrifuges du monde islamique.

L'absence de délégation d'athlètes ayant participé aux Jeux panarabiques, qui, selon le programme officiel du Vatican, auraient dû être présents, a jeté une ombre sur la visite du pape. Elle était attribuée à un changement de date des Jeux et de la venue de Jean-Paul II. Faut-il voir là une réticence de certains pays arabes à l'initiative du Maroc ? Leur éventuelle réaction donnera des indications sur leur attitude.

La rencontre entre Jean-Paul II et le roi Hassan n'en a pas moins été d'autant plus significative que ce dernier est président du comité Al Qods, émanation de la Conférence islamique pour la libération de Jérusalem, et a été en même temps chargé par les pays arabes d'assurer le dialogue avec les grandes puissances.

Au cours de l'entretien entre le pape et le roi, qui a duré plus longtemps que prévu — Jean-Paul II est arrivé au stade avec une heure de retard — a été vraisemblablement abordée entre autres la question de Jérusalem. A ce propos, Jean-Paul II a précisé dans l'avion avant d'arriver à Casablanca : « *Les musulmans sont convaincus que Jérusalem devrait avoir un statut spécial et être la capitale des trois religions monothéistes, et pas seulement celle d'Israël. C'était la position de mon prédécesseur, et c'est aussi la mienne. Cela dit, le problème de Jérusalem n'est pas le seul qui se pose au Proche-Orient. Il y a d'autres problèmes très difficiles, celui des Palestiniens et du Liban, celui de la coexistence entre musulmans, juifs et chrétiens.* »

Le dialogue que Jean-Paul II souhaite instaurer avec le monde islamique pourra-t-il progresser ? Le pape a fait un geste. « *Cette rencontre est un fait important, une expérience. Mais, pour instaurer un dialogue, il faut être deux* », avait-il déclaré dans l'avion avant d'atterrir à Casablanca.

PHILIPPE PONS.

● *Mesures de grâce en faveur de cent soixante-cinq détenus marocains.* — Cent soixante-cinq détenus marocains, dont les identités n'ont pas été révélées, ont bénéficié lundi 19 août de mesures de grâce décrétées par le roi Hassan II. Ces mesures ont été prises à l'occasion du trente-deuxième anniversaire de la « Révolution du Roi et du Peuple », que le Maroc célèbre ce mardi pour commémorer la déportation en 1953 par les autorités françaises du sultan Sidi Mohamed avec sa famille en Corse et à Madagascar. Elles ont été annoncées à quelques heures de l'arrivée du pape Jean-Paul II. On ignore si elles concernent les neuf détenus qui ont entrepris une grève de la faim le 23 juin pour protester contre leurs conditions de détention. — *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Liban

Les attentats ont rallumé la guerre à Beyrouth

(Suite de la première page.)

Le président Amine Gemayel a souligné : *« Ce qui s'est passé à Beyrouth-Ouest lundi et dans les régions chrétiennes auparavant montre que la vague de violences n'épargne personne, les mains criminelles étant les mêmes qui se déplacent d'une zone à l'autre. Leur but est de torpiller le rôle de la Syrie et de ramener le pays à un climat de violence et de tueries. »*

Malgré des menaces de vengeance intempestives de la part des Forces libanaises (milice chrétienne) et une revendication de « Brigades noires chrétiennes », sans doute fictives, les principaux chefs du camp musulman (M. Walid Joumblatt est absent) les ont disculpées du double attentat de lundi à la voiture piégée. Le chef du gouvernement, M. Karamé, et le ministre de l'éducation, M. Hoss, tous deux sunnites, ont été explicites à ce sujet : *« Je ne voudrais pas m'arrêter,* a dit le premier, *aux déclarations qui ont suivi les attentats des régions [chrétiennes-est], car elles ont été faites dans des circonstances particulières. J'aurais souhaité que leurs auteurs fassent preuve de plus de sang froid, car il est facile de lancer des accusations mais plus difficile d'apporter des preuves. A mon avis, Israël est le premier responsable de ce qui se passe car c'est lui qui profite principalement de toute atteinte à l'unité national. Les explosions* [de Beyrouth-Ouest] *ne constituent nullement la mise à exécution des menaces proférées par les Forces libanaises, il y a deux jours, mais sont l'œuvre de l'ennemi et de ses agents (...). C'est la même tragédie humaine dont les actes se déroulent à l'est comme à l'ouest de Beyrouth. »*

La position de M. Berri

Le président (chiite) de la Chambre, M. Husseini, a estimé que *« la vague d'attentats vise à ramener le pays au climat de la guerre des deux ans »* (1975-1976). Quant à M. Berri, il a mis en accusation Israël plutôt que la milice chrétienne, mais il s'est en même temps déchaîné contre M. Camille Chamoun, son collègue dans le cabinet rebaptisé *« de mésentente nationale »*, l'accusant d'être le *« fils spirituel d'Israël »* depuis les années 50. M. Berri s'est dit sur le point d'être contraint de *« trancher militairement pour libérer les chrétiens »* de la situation où M. Chamoun les aurait plongés. Si le chef d'Amal a été menaçant sur le plan des bombardements, il a pris soin de souligner qu'il ne riposterait pas aux voitures piégées par des attentats similaires.

Toutes voies de passage coupées entre les deux Beyrouth, une vague d'enlèvements de chrétiens a eu lieu lundi dans le secteur musulman (il n'y a pratiquement pas de musulmans, en de telles journées, passant en secteur chrétien) ; un groupe de près de quarante chrétiens a été relâché par les soins de M. Berri, mais une dizaine d'autres demeurent retenus ; les rues sont quasi désertes, la population terrorisée se terre dans les maisons : c'est la grande désespérance, surtout parmi les chrétiens, qui, à tort ou à raison, se posent la question de leur devenir collectif, alors que pour les musulmans, la peur et le danger s'expriment à titre individuel. Entre les deux angoisses, ce n'est pas une affaire de degré mais une différence qualitative. Les responsables musulmans soutiennent tous qu'il faut éviter de tomber dans le piège d'Israël. Si ce piège est bien celui qu'ils décrivent, les Libanais, chrétiens et musumans, y sont, une fois de plus, tombés tête baissée.

Mais qu'adviendra-t-il de la Syrie et quel est son plan d'action au Liban ? La question se repose avec acuité. La Syrie ne veut-elle ou ne peut-elle pas contrôler la situation au Liban et empêcher cette déstabilisation dont elle est *a priori* la cible première ?

Tandis que son principal et plus constant allié dans le camp chrétien, M. Frangié, s'active, selon ses propres termes, pour *« mettre fin à l'ère Gemayel »*, Damas fait parvenir des messages au président de la République qu'il continue de soutenir. *« Paradoxe ou logique politicienne ou manœuvrière »*, se demande le journal l'*Orient-le Jour*. Toujours est-il que si la solution doit passer par la mise à l'écart du chef de l'Etat, la seule possibilité d'y parvenir est que les chrétiens, et non les musulmans, en prennent l'initiative.

Au passage, la Syrie multiplie les harcèlements de Zahlé pour mettre un terme au statut quelque peu particulier de cette localité chrétienne du plateau de la Békaa. C'est chose pratiquement faite.

LUCIEN GEORGE.

DISPARITION D'UN DÉLÉGUÉ DE LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

Mme Michèle Mercier, porte-parole du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a confirmé mardi 20 août à Genève qu'on était « *sans aucune nouvelle* » de M. Stéphane Jacquemet, délégué de cet organisme au Liban.

M. Jacquemet aurait été enlevé, lundi matin, à 20 kilomètres au sud de Saïda. C'était la première mission pour le CICR de ce juriste chargé du Liban, où il se trouvait depuis le début de l'année.

● *Disparition du seul quotidien libanais anglophone.* — Samedi 17 août a paru à Beyrouth-Ouest le dernier numéro de *Daily Star*, unique quotidien du pays en anglais, qui était en difficulté depuis deux ans. Selon sa direction, il pourrait être remplacé par un hebdomadaire. Un autre quotidien beyrouthin anglophone, *Ike*, avait récemment disparu. En revanche, les deux quotidiens francophones, *le Réveil* et *l'Orient-le Jour* (25 000 exemplaires chacun) continuent de paraître normalement.

● *Premier vol Damas-Beyrouth depuis vingt-deux ans.* — Un appareil de la compagnie aérienne Syrian Arab Airlines (SAA) s'est posé lundi 19 août à l'aéroport de Beyrouth, inaugurant la reprise des liaisons aériennes entre Damas et Beyrouth, interrompues depuis 1963. La compagnie libanaise Middle East Airlines (MEA) et la SAA assureront désormais un aller et retour par semaine chacune entre les deux capitales. Les deux villes ne sont séparées que par une centaine de kilomètres, mais l'insécurité règne dans la partie libanaise du parcours routier. — *(AFP.)*

Iran

La réélection du président Khamenei

LA PARTICIPATION A DIMINUÉ DE 20 % PAR RAPPORT AU SCRUTIN DE 1981

Le président sortant iranien, l'hodjatoleslam Ali Khamenei quarante-six ans, a *été réélu à la tête* de l'Etat, vendredi 17 août, avec 85,6 % des voix, selon les résultats finaux.

Les chiffres officiels, cités par Radio-Téhéran, font également apparaître une baisse de la participation de l'ordre de 20 % par rapport à l'élection présidentielle de 1981, qui avait permis l'élection de l'hodjatoleslam avec 16 847 717 voix (95 % des suffrages).

Quelque 14 244 630 personnes ont voté vendredi, 12 203 780 pour le président Khamenei, 1 402 416 pour M. Mahmoud Mostafavi Kachani, 283 297 pour M. Habibollah Asgar Owladi. Il y a eu 355 047 bulletins nuls ou blancs. Quatre millions de demi d'Iraniens qui avaient, en 1981, accordé leur voix à l'hodjatoleslam ne lui ont donc pas renouvelé leur soutien cette année.

Un porte-parole de l'association des armateurs norvégiens a, d'autre part, annoncé, lundi 19 août, que l'aviation iranienne était responsable de l'attaque, dimanche, contre un pétrolier battant pavillon belge, au large de la côte de Qatar, alors que ce bâtiment faisait route vers l'Iran pour y décharger du kérosène.

L'équipage, entièrement belge, est indemne, mais le bateau a subi des dégâts et fait route vers le port de Doha pour une première estimation. — *(AFP, Reuter.)*

Israël

● L'ARMÉE EXPULSE LES SQUATTERS JUIFS D'HÉBRON. — L'armée a expulsé, mardi 20 août, les parlementaires israéliens qui avaient occupé un appartement à Hébron, afin d'encourager un accroissement des implantations juives dans cette ville palestinienne de Cisjordanie (*le Monde* du 20 août). — (AFP.)

● ARRIVÉE A JÉRUSALEM DE M. YITZHAK SKOLNIK. — Le refuznik juif soviétique Yitzhak Skolnik, emprisonné durant sept ans en URSS, est arrivé dimanche 18 août en Israël en provenance de Vienne. Arrêté en 1972 par la police soviétique, Yitzhak Skolnik fut d'abord accusé d'« *espionnage* » au profit de la Grande-Bretagne. Cette accusation devait être changée au cours de son procès par celle d'« *espionnage* » *au profit d'Israël.* En 1973, sa femme Faniah et sa fille Louisa, aujourd'hui âgée de dix-huit ans, avaient obtenu un visa d'émigration pour Israël. Libéré en 1979, Yitzhak Skolnik n'a obtenu son visa pour Israël que le 26 juillet. — *(AFP.)*



ASIE

Indonésie

Selon Amnesty international

TROIS ANCIENS DIRIGEANTS COMMUNISTES ONT ÉTÉ EXÉCUTÉS

Le gouvernement indonésien a fait exécuter trois membres du Parti communiste interdit (PKI), a rapporté lundi 19 août Amnesty international. L'organisation humanitaire déclare, dans un communiqué, avoir été informée, de bonne source, que les exécutions ont eu lieu entre le 1er et le 3 juillet. Les suppliciés étaient Garot Leatorio, ancien président du PKI, pour Java Oriental, Djoko Untung, ancien membre du secrétariat du Parti, et Rustomo également responsable du PKI à Java.

Un autre ancien dirigeant communiste, Mohammad Munir, membre du bureau politique du PKI et ancien président du syndicat procommuniste SOBSI, avait déjà été exécuté en mai (*le Monde* du 4 juin). Depuis lors, de nombreux gouvernements sont intervenus pour obtenir la grâce des autres condamnés à mort. Le Quai d'Orsay avait fait savoir le 29 juin, pour sa part, que plusieurs démarches avaient été effectuées en faveur des prisonniers dont Amnesty international a rapporté lundi l'exécution.

● *Canberra reconnaît la souveraineté de Djakarta sur Timor oriental.* – Le premier ministre australien, M. Bob Hawke (travailliste), a reconnu pour la première fois la souveraineté de l'Indonésie sur la partie Est de l'île de Timor (au nord de l'Australie), annexée militairement en 1975 par Djakarta. Dans une interview accordée le 25 juillet à la télévision indonésienne *TVRI* et dont des extraits ont été diffusés, dimanche 18 août, par la télévision australienne, M. Bob Hawke exprime l'espoir que le niveau de vie des habitants de Timor oriental s'améliorera et que leur participation *« en tant que citoyens indonésiens »* à la vie politique nationale sera étendue. Contrairement au gouvernement précédent de M. Malcolm Fraser (libéral), le gouvernement travailliste au pouvoir depuis 1983 n'avait pas reconnu l'annexion par les troupes indonésiennes de Timor oriental, ancienne colonie portugaise. – *(AFP.)*

Inde

● *La Haute Cour de justice de New-Delhi* a ordonné, lundi 19 août, la libération sous caution de l'une des dix-huit personnes accusées, l'hiver dernier, d'avoir transmis vers l'URSS, la Pologne, l'Allemagne de l'Est et la France des informations concernant la défense et l'économie indiennes. M. Pendjabi Ashok Jaidika, un homme d'affaires, a été libéré sous caution et avec interdiction de quitter le territoire sans autorisation. – *(AFP, Reuter.)*

EUROPE

Grande-Bretagne

La nouvelle crise de la BBC pose la question de l'utilisation des services secrets

Dix jours après la grève qui, pour la première fois dans l'histoire de la BBC a mobilisé l'ensemble des journalistes de la radio-télévision d'Etat britannique, une nouvelle crise menace. Une enquête publiée dimanche par l'*Observer* et dont il ressort que le recrutement et la promotion de certains journalistes et producteurs font l'objet d'un contrôle des services du contre-espionnage (MI 5) est à l'origine de ce nouveau malaise. Lundi 19 août, la direction de la BBC a admis que certains membres de son personnel étaient soumis à des contrôles de sécurité depuis 1937. Le syndicat des journalistes exige des explications du directeur général de la corporation, M. Alasdair Milne, qu'il rencontrera vendredi, et menace de déclencher *« une campagne d'action »* si ces éclaircissements ne sont pas satisfaisants.

Ce n'est pas un hasard si l'*Observer* a choisi ce moment pour lancer sa « bombe ». Les pressions exercées début août sur la BBC par le gouvernement – qui visaient à la suppression des programmes d'une émission consacrée à l'Irlande du Nord – avaient profondément irrité les journalistes, particulièrement susceptibles lorsque leur indépendance professionnelle est en cause. La rumeur selon laquelle les services secrets interfraient dans le fonctionnement de la corporation courait déjà lors de la grève, il y a dix jours. Le moment était donc propice pour lancer une enquête sur ce que le *Times* appelle *« des rapports d'intimité indécents »* entre la corporation et l'Etat.

C'est ce qu'a fait l'*Observer*, et le directeur général de la BBC, M. Milne, a peut-être quelque raison de reprocher à l'hebdomadaire d'avoir *« dramatisé »* l'affaire. Il n'en demeure pas moins que M. Milne a reconnu l'essentiel des faits rapportés par *l'Observer*.

Le communiqué publié lundi par la direction admet en effet qu'une procédure de contrôle par les services secrets existe et qu'elle a été mise en œuvre, à la demande de la BBC, peu avant la seconde guerre mondiale, en 1937. Depuis 1945, affirme la direction, *« le nombre des personnes contrôlées a constamment décru »* et ne l'ont été que *« celles qui travaillaient dans des secteurs sensibles, ou qui avaient accès à des informations confidentielles »*. Certains membres de la direction ont fait valoir aussi qu'en cas de crise internationale majeure, la BBC serait seule à émettre sous contrôle du gouvernement et qu'il est par conséquent indispensable que certains des ses employés soient au courant des plans d'alerte, ce qui suppose aussi qu'ils soient fiables. *« Aucune agence extérieure »* ne possède cependant le droit de veto sur l'embauche, affirme encore la direction.

« Inertie administrative »

Cette réponse n'est pas de nature à satisfaire les journalistes. La justification avancée par la direction, à savoir la protection des secrets d'Etat, ne vaut en effet que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles et pour un nombre très limité d'employés de la télévision d'Etat. Elle ne saurait s'appliquer aux cas cités par *l'Observer* de journalistes dont la candidature a été écartée ou la carrière bloquée parce qu'ils figuraient sur la liste noire du MI 5. La direction s'est d'ailleurs refusée jusqu'à présent à toute explication sur ces cas précis.

Pour ce qui est d'éventuelles menaces de «subversion», c'est-à-dire de distorsion dangereuse de l'information, le *Times* fait remarquer qu'il appartient aux responsables de la BBC eux-mêmes d'en juger et que les services du MI 5 ne sont pas plus nécessaires en la matière que *« ceux de l'Inquisition espagnole »*.

Reste à savoir comment et à quelle fin de telles pratiques se sont poursuivies jusqu'à ce jour. Plusieurs anciens ministres responsables de la BBC, interrogés par la presse britannique, ont affirmé n'avoir jamais eu connaissance de cette intervention régulière des services secrets, contrairement à M. Leon Brittan, actuel ministre de l'intérieur, qui s'est borné jusqu'à présent à faire savoir, de son lieu de vacances, qu'il n'avait pas de commentaires à faire sur des *« questions relevant de la sécurité »*.

Il s'agit sans doute, écrit le *Times*, d'un nouvel exemple *d'« inertie administrative »* : la procédure a été mise en place au moment de la seconde guerre mondiale, elle semblait encore utile pendant la guerre froide, et elle s'est perpétuée, personne n'étant supposé être au courant.

Cette affaire, en tout cas, non seulement relance le débat autour de l'indépendance de la BBC, mais pose la question de l'utilisation qui est faite des services de contre-espionnage, assez éloignées, en l'occurrence, de la mission que leur attribue la loi.

C. T.

Tchécoslovaquie

L'ANNIVERSAIRE DE L'INTERVENTION SOVIÉTIQUE

La Charte 77 dénonce « dix-sept années d'inertie »

Comme chaque année, à l'occasion de l'anniversaire de l'intervention en Tchécoslovaquie des forces du pacte de Varsovie, la Charte 77 – principale organisation de défense des droits de l'homme, fondée en janvier 1977 – publie un document évoquant ce souvenir et dressant un bilan de la situation dans le pays.

Ce bilan est sombre. Les auteurs du texte dénoncent *« la stagnation et l'arriération croissante non seulement dans la technologie et dans l'économie, mais dans toutes les autres sphères de la vie sociale. »* Le seul soutien dont bénéficie le régime, écrivent-ils, vient du fait qu'*« il a fait naître une situation dans laquelle les gens cherchent refuge dans leur monde privé de consommateurs, à l'intérieur duquel les citoyens obtiennent, par leurs propres moyens – et souvent illégalement – ces biens matériels qu'une administration incompétente est incapable de fournir » (...).*

» Les membres de la population qui se préoccupent encore de la situation – y compris les générations montantes – sont confrontés à cette réalité quotidienne que la règle générale est l'inertie et que la condition posée par le régime à toute participation à la vie publique est la non-interférence [des citoyens] *dans les affaires intérieures de leur propre société (...).*

» C'est parce que le régime craint que le changement, le plus léger n'entraîne aussi un changement de personnel que toute voie possible de renouveau est barrée (...). L'expression même de « réforme » est tabou. »

L'exemple de Mikhaïl Gorbatchev

« Nous sommes convaincus, poursuit le document de la Charte 77, *que dix-sept années de constante inertie constituent déjà une période trop longue dans un monde en évolution rapide et que nous ne pouvons continuer ainsi. Que d'autres politiques soient possibles est démontré par les tentatives de réforme entreprises dans des pays voisins et de systèmes sociaux similaires.*

» Certaines de ces politiques rappellent l'expérience tchécoslovaque des années 60. Et dans ces pays qui ont reprimé notre processus de renouveau en 1968, la direction suprême lance des mesures destinées à encourager une plus grande souplesse dans l'administration politique et la gestion de l'économie en même temps qu'une implication plus active et plus créative des citoyens dans le développement de leurs sociétés.

» Par exemple, nous ne pouvons ignorer avec quelle avidité les gens de notre peuple ont suivi les événements récents en Union soviétique. Ils ont lu, en particulier, les discours de Mikhaïl Gorbatchev et les ont comparés à la torpeur mortelle qui règne en Tchécoslovaquie. Des observateurs attentifs ont déjà noté que les discours soviétiques sont censurés dans notre presse (...)

» Bien sûr, le 21 août continue à jeter une ombre sur les relations entre la Tchécoslovaquie et l'URSS. Sans nous bercer d'illusions, nous voudrions exprimer l'espoir que les développements sociaux actuellement en cours en Union soviétique puissent prendre une signification plus large et être partagés par le public démocratique. »

« La seule solution possible à notre crise interne, concluent les auteurs après avoir renouvelé leur condamnation de *« la mentalité de bloc », se trouve dans la rénovation et le renforcement constant de la démocratie (...) Nous ne réclamons pas de châtiments pour les injustices et les dommages énormes infligés par la violence passée. Ce que nous demandons est que soient satisfaits les besoins présents et futurs de la société tchécoslovaque ».*

(Ces extraits ont été traduits du texte en anglais diffusé par Palach Press, Londres.)

RFA

Les affaires d'espionnage se multiplient et se compliquent

Bonn *(AFP)*. – Une nouvelle affaire d'espionnage vient d'être découverte à Bonn. Après la disparition il y a quinze jours de Mme Sonia Lüneburg, secrétaire personnelle du ministre de l'économie, M. Bangemann, une autre secrétaire est à son tour portée manquante depuis vendredi dernier 16 août.

La seconde disparue, Mme Ilse Ursula Richter, cinquante-deux ans, avait émigré d'Allemagne de l'Est en 1964. Elle était employée depuis douze ans à la comptabilité de la Fédération des réfugiés (Bund der Vertriebenen), qui regroupe toutes les associations de ressortissants d'anciens territoires allemands en Europe orientale (Silésiens, Poméraniens, Sudètes, etc.) et de leurs enfants, soit onze millions de personnes en RFA.

Selon les indications du parquet, Mme Richter, amputée d'une jambe et diabétique, avait annoncé vendredi qu'elle prenait une semaine de congé pour se faire soigner par un spécialiste à Hambourg, où elle n'est jamais arrivée. Cette visite n'était qu'une « légende », a précisé le parquet.

La disparition soudaine de Mme Richter est d'autant plus suspecte que les enquêteurs ont découvert à son domicile des bagages à compartiment secret, comme en utilisent les espions. Du matériel photographique perfectionné avait été retrouvé chez Mme Lüneburg.

Cette dernière, a indiqué lundi le porte-parole du gouvernement de Bonn, M. Ost, a vraisemblablement usurpé son identité. Une certaine Sonia Lüneburg, émigrée de RDA en 1949 et installée comme coiffeuse à Berlin-Ouest, avait signalé aux autorités ouest-allemandes son déménagement pour Colmar. Peu de temps après, a déclaré M. Ost, une prétendue Sonia Lüneburg arrivant de Colmar s'est établie en RFA. Des comparaisons photographiques ont permis de constater qu'il ne s'agissait pas de la même personne.

Ces affaires relancent une vieille polémique dirigée contre les services de contre-espionnage d'Allemagne fédérale qui, en dépit de leurs enquêtes de sécurité n'auraient pas été suffisamment perspicaces.

Le parquet général fédéral a d'autre part inculpé, lundi, d'espionnage au profit des services secrets soviétiques M. Manfred Rotsch, soixante ans, l'ancien chef de la planification de (MBB), Messerschmitt-Boelkow-Bloehm, premier constructeur aéronautique de RFA. Selon un communiqué publié à Karlsruhe, l'ingénieur, né en 1924 en Tchécoslovaquie, qui avait été démasqué et arrêté le 20 septembre 1984, est au centre d'un *« très grave cas d'espionnage »*.

Espagne

EN LIBERTÉ SOUS CAUTION APRÈS SON RETOUR D'EXIL

Le dirigeant indépendantiste canarien Antonio Cubillo veut continuer le combat « nationaliste »

De notre correspondant

Madrid. – *M. Antonio Cubillo*, le dernier des grands exilés du franquisme, qui avait été appréhendé par la police dimanche 18 août à son arrivée à Las Palmas, dans l'île de la Grande Canarie, a été remis en liberté sous caution lundi. Il avait été emmené à Madrid, où il a comparu devant un tribunal pour y répondre du délit d'*« incitation »* à un vol d'explosifs commis en 1979 par des militants de son mouvement. M. Cubillo a fait valoir qu'il se trouvait à l'époque dans un hôpital d'Alger, suite à l'attentat qui avait failli lui coûter la vie en 1978. Son procès devrait avoir lieu à l'automne.

« Leader historique » du nationalisme canarien, M. Cubillo avait dû quitter l'archipel en 1963 en raison de sa participation aux grèves qui s'y étaient déroulées l'année précédente. Arrêté, puis relâché, il en avait profité pour s'enfuir au Maroc, avant de s'installer définitivement à Alger. C'est là que le Mouvement pour l'autodétermination et l'indépendance de l'archipel canarien (MPAIAC), fondé quelque temps plus tôt, devait installer son quartier général, d'où M. Cubillo allait coordonner la «lutte armée» dans les îles. En 1975, les autorités algériennes lui avaient offert une puissante radio, qui émettra pendant trois ans à destination des Canaries, appelant ses habitants à réclamer l'indépendance.

Avec l'adoption de la nouvelle Constitution en Espagne, le MPAIAC renonce à la lutte armée, et plusieurs de ses membres se lancent dès lors dans la lutte politique légale. M. Cubillo, aujourd'hui, entend les imiter. Ainsi qu'il l'a déclaré, lundi, à la sortie du tribunal, il veut former une *« plate-forme nationaliste »* et se présenter aux élections régionales prévues en 1987.

Le retour de M. Cubillo intervient au moment où la perspective de l'entrée de l'Espagne dans la CEE provoque dans l'archipel un malaise politique général. Le Parlement autonome canarien vient d'ailleurs d'adopter en juin une motion rejetant les conditions de l'adhésion pour la région.

Les Canariens ont certes obtenu satisfaction sur l'une de leurs principales revendications : leur statut de port franc sera maintenu au sein de la CEE. Mais, en échange, les produits agricoles canariens ne bénéficieront pas de la libre entrée dans les pays de la Communauté. Cette restriction pourrait avoir des conséquences douloureuses pour un secteur qui emploie toujours 16 % de la population active. Ce sera assurément là un des chevaux de bataille de M. Cubillo.

Lundi, devant le tribunal, le dirigeant indépendantiste a, par ailleurs, nommément accusé M. Rodolfo Martin Villa, qui était à l'époque ministre de l'intérieur du gouvernement de l'Union du centre démocratique, d'avoir organisé l'attentat dont il fut victime en 1978 et à la suite duquel il est resté paraplégique.

THIERRY MALINIAK.

● *L'ETA militaire revendique le meurtre de Clément Perret.* – L'assassinat du restaurateur français Clément Perret, le 16 août à Castellan (*le Monde* des 18 et 19 août), a été revendiqué par l'ETA militaire. Selon l'organisation terroriste, le ressortissant français appartenait aux services de renseignement espagnols et était membre actif du GAL (Groupe antiterroriste de libération). – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

Chili

Le général Pinochet dément des rumeurs de coup d'Etat

Santiago *(AFP)*. – Le président Pinochet a affirmé, lundi 19 août, que les «rumeurs» qui avaient circulé à la fin de la semaine dernière dans la capitale, selon lesquelles un coup d'Etat se tramait contre son régime, *« ne reposaient sur rien »*. Interrogé à ce sujet dans le sud du pays, où il se trouvait en tournée, le chef de l'Etat chilien a déclaré : *« La seule personne susceptible de se soulever ici, c'est moi. » « Tout est tranquille »*, a-t-il ajouté.

A Santiago, le ministre de l'intérieur, M. Ricardo Garcia, et le secrétaire général du gouvernement, M. Francisco Cuadra, ont également déclaré que ces rumeurs étaient *« absurdes »*.

Des bruits sur un début d'insubordination dans les rangs des carabiniers avaient commencé à circuler dans la soirée de vendredi. Cette insubordination semblait liée, selon ces rumeurs, à la démission, le 2 août, du chef des carabiniers, le général Mendoza, membre de la junte depuis le coup d'Etat militaire de septembre 1973. Le général Mendoza avait pris cette décision après l'inculpation de quatorze membres de son corps impliqués dans l'assassinat, en mars dernier, de trois opposants communistes, retrouvés égorgés près de l'aéroport de Santiago.

La semaine dernière, toujours dans le cadre de cette affaire, cinq généraux et vingt-quatre autres officiers de haut rang avaient été mis à la retraite anticipée. Lundi, lors d'une cérémonie d'investiture, le général Rodolfo Strange, le nouveau chef des carabiniers – un corps de police ayant un statut paramilitaire, – a nié qu'un mouvement de mécontentement se soit développé ces derniers temps parmi ses hommes.

Dans la soirée de lundi, deux attentats se sont produits à Santiago, dont l'un précisément contre un local des carabiniers ; il n'y a pas eu de victimes.

Guyana

LA DÉPOUILLE MORTELLE DE L'ANCIEN PRÉSIDENT EMBAUMÉE EN URSS

Georgetown *(AFP)*. – Le corps du président du Guyana, Forbes Burnham, décédé le 6 août, a été transporté en Union soviétique pour y être embaumé afin d'être exposé plus tard à la vue du public, *« pendant cent ans »*, a-t-on appris, lundi 19 août, de source officielle. Le transfert de la dépouille mortelle du défunt président vers l'URSS avait été préconisé par des spécialistes soviétiques, les moyens techniques pour procéder à un embaumement n'étant pas disponibles en Guyana, a-t-on appris de même source. De retour en Guyana, le corps sera placé dans un cercueil sur lequel sera posé un couvercle de cristal. Il sera exposé à Georgetown, sur la place des Sept-Lacs, dans un jardin botanique situé à proximité de la résidence présidentielle.

Le président Burnham est mort d'une crise cardiaque lors d'une intervention chirurgicale bénigne à la gorge.

DIPLOMATIE

POUR PRÉPARER LE SOMMET DE GENÈVE

Le président Reagan rencontrera M. Chevardnadze le 27 septembre à Washington

Santa-Barbara *(AFP)*. – Le président Ronald Reagan recevra le 27 septembre à la Maison Blanche le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, afin de préparer le sommet américano-soviétique de novembre, a annoncé *lundi 19 août* la présidence à Santa-Barbara (Californie), où M. Reagan passe ses vacances.

M. Chevardnadze aura sa première rencontre avec le président américain à l'occasion de sa venue aux Etats-Unis pour l'Assemblée générale de l'ONU à New-York. M. Reagan doit rencontrer le leader soviétique Mikkail Gorbatchev les 19 et 20 novembre à Genève.

En annonçant cette rencontre, la présidence américaine a d'autre part dénoncé la nouvelle proposition soviétique en matière d'armements spatiaux qui vise à l'ouverture d'une conférence internationale pour la démilitarisation de l'espace (*le Monde* daté 18-19 août).

Le porte-parole de la Maison Blanche a souligné à ce propos que les deux super-puissances s'étaient mise d'accord en janvier dernier pour que ce soit aux pourparlers américano-soviétiques de Genève que l'on négocie afin de *« prévenir une course aux armements dans l'espace pour y mettre fin sur terre »*.

Commentant, d'autre part, le prochain sommet de Genève, M. Robert McFarlane, conseiller présidentiel pour les affaires de sécurité, a déclaré lundi à Santa-Barbara que M. Reagan ne se contentera pas de *« fausses améliorations »*. *« Il faut*, a-t-il dit, *que les dirigeants soviétiques sachent que le président Reagan est prêt, patiemment, méthodiquement, avec détermination, à faire de petits pas en avant, et que nous répondrons proportionnellement à la façon dont réagira Moscou. »*

M. McFarlane a indiqué que des progrès sur la question des droits de l'homme en URSS seraient particulièrement importants. *« Un progrès réel dans cette direction aurait un effet fondamental »* sur les rapports américano-soviétiques, a-t-il déclaré. *« Les progrès les plus durables et les plus importants dans les relations américano-soviétiques seront provoqués par des événements à l'intérieur de l'URSS »*, a-t-il expliqué, avant d'ajouter : *« Je voudrais dire aux dirigeants soviétiques qu'il ne s'agit pas de nos idéaux romantiques mais de la clef pour une transformation des relations Est-Ouest. »*

● *Prochaine rencontre égypto-israélienne.* – Le chef de la diplomatie israélienne, M. Ytzhak Shamir, rencontrera à New-York, en septembre, son homologue égyptien, M. Abdelmeguid, a déclaré lundi 19 août le porte-parole du ministère israélien des affaires étrangères. D'autre part, le député israélien Abba Eban doit se rendre également en septembre en Egypte pour uen visite officielle. L'ancien chef de la diplomatie travailliste est actuellement président de la commission parlementaire pour les affaires étrangères et la défense. – *(AFP.)*

politique

L'AFFAIRE DU «RAINBOW-WARRIOR» ET SES PROLONGEMENTS

Fragile consensus

A force de titiller l'opposition sur le thème du consensus, celle-ci a fini par réagir. Paradoxe pour le chef d'un État en butte à la réprobation internationale, M. Mitterrand était en passe de retourner la situation en sa faveur.

Réponse à l'escalade verbale et logistique de Greenpeace, le communiqué élyséen de dimanche sur le thème payant pour l'après-1986 «le président de la République, chef suprême des armées» ne pouvait manquer, dans ces conditions, de provoquer des réactions.

Pour un peu, M. Mitterrand menaçait d'occuper à lui seul la scène politique du mois d'août. Il fallait couper court à cette manœuvre. MM. Jean Lecanuet et Charles Pasqua s'en sont chargés. Replacée dans son contexte, leur mise en cause du gouvernement n'a pas pour autant fait voler en éclats le relatif consensus qui existe autour de cette navrante affaire.

Fragile consensus. Il suffirait d'un mot de trop de M. Bernard Tricot ou d'une once de pusillanimité de sa part pour ranimer les ardeurs de l'opposition, de ses vrais chefs cette fois, MM. Jacques Chirac et Raymond Barre en particulier.

Tel est le tour de force réclamé à M. Tricot, qui a rencontré pendant une heure samedi M. Pierre Joxe et a revu deux heures lundi M. Charles Hernu. En dire trop, c'est-à-dire situer précisément les responsabilités où elles sont — au ministère de la défense au minimum — inciterait l'opposition à réclamer, non sans motif cette fois, la tête de M. Hernu. Rester dans le flou au nom de la raison d'Etat, à laquelle, à droite comme à gauche, on demeure sensible, entretiendrait pour longtemps encore la polémique.

A tout prendre, de ces deux inconvénients, le second est le pire.

B. L. G.

L'opposition estime que la responsabilité politique du gouvernement est engagée

L'opposition, qui jusqu'à présent avait gardé le silence sur l'affaire Greenpeace, a commencé lundi à réagir. De manière vigoureuse comme M. Charles Pasqua, président du groupe RPR du Sénat, qui réclame la démission de M. Laurent Fabius pour *« incompétence »* ; ou en gardant une certaine réserve : *« A partir du moment où une information est ouverte, l'honnêteté et la rigueur intellectuelle exigent d'attendre, d'éviter les jugements brutaux »*, remarque M. Pierre Méhaignerie, président du CDS. L'ouverture d'une enquête, le choix de M. Tricot, la nature du sujet expliquent cette réserve de l'opposition, que M. Lecanuet a rompue le premier, lundi, sur RTL.

Le président de l'UDF reconnaît que, à partir du moment où la presse française s'étonne du silence de l'opposition et en vient à parler de « collusion », de « consensus », de « cohabitation morale », l'opposition ne peut plus rester silencieuse. Président de la commission sénatoriale des affaires étrangères et de la défense, M. Lecanuet nous a déclaré qu'il est *« nécessaire qu'un pays comme la France ait des services secrets et qu'il les mette en œuvre »*. Mais, dit-il, *« pour que ces services interviennent, les choses doivent se dérouler dans le secret et l'intérêt national doit être en jeu »*.

« Ces règles, là n'ont pas été respectées », observe M. Lecanuet, qui s'interroge sur *« l'intérêt vital de la mission effectuée »* et estime que, *« lorsque les services secrets sont découverts, c'est le pouvoir politique qui doit couvrir »*. *A quel niveau ? Je ne me prononce pas avant de connaître le rapport Tricot »*, ajoute-il, tout en précisant : *« Un gouvernement est solidaire quel que soit le niveau où la faute a été commise. »*

Dans son ensemble, l'opposition souligne qu'il est normal que le gouvernement français se préoccupe de garder une zone de sécurité pour assurer des essais nucléaires. *« Quand on veut obtenir un résultat, on se sert des moyens pour l'obtenir*, estime M. Jacques Larché, sénateur RI de Seine-et-Marne, *le prix peut être parfois lourd à payer. »* M. Philippe Malaud, président du CNIP juge que *« les services français n'ont fait que leur devoir. »* Mais M. Arthur Paecht, ancien député, secrétaire national à la défense du PR, précise, lui, que, *« si l'ordre a été donné de saborder le* Rainbow-Warrior, il ne pourra que condamner *« ce qui serait un attentat stupide »*. Pour l'instant, il veut s'en tenir à *« la matérialité des faits »* et attend de savoir *« jusqu'où sont allés les services français »*.

« Tous les gens qui ont le sens de l'Etat se doivent d'écarter tout esprit partisan », souligne M. Christian Bonnet, sénateur RI du Morbihan. Pour lui, *« le devoir d'un gouvernement quel qu'il soit est de maintenir les éléments nécessaires à la France pour être une puissance nucléaire »*. *« La critique* dit-il, *peut porter sur les modalités de l'affaire, à laquelle peut-être des services secrets étrangers ne sont pas étrangers. »* sur ce dernier point, son collègue du Sénat, Roland Du Luart (RI, Sarthe) est plus catégorique : *« Il s'agit certainement d'un règlement de comptes des services britanniques. Je suis tout à fait d'accord pour que l'UDF et le RPR n'interviennent pas. »* Cette prudence semble pourtant dépassée avec les propos de M. Pasqua, qu'approuve M. Yvon Bourges.

Le sénateur RPR d'Ille-et-Vilaine, ancien ministre de la défense, demande lui aussi la démission de M. Fabius *« si »* sont confirmées les responsabilités des services spéciaux. Comme M. Paecht, il approuve l'envoi par le président de la République d'une directive aux forces armées leur donnant l'ordre de protéger les essais nucléaires en Polynésie.

Légèreté

Cette nécessité de protéger le site et la politique nucléaires de la France n'autorisait pas une telle opération, proteste M. Daillet, président de la commission défense de l'UDF. *« C'est une opération condamnable »*, affirme-t-il, qui, selon lui, témoigne d'une *« invraisemblable légèreté »*. *« Une fois l'erreur commise,* ajoute-t-il, *on prend ses responsabilités. Il est scandaleux qu'un président de la République et un gouvernement mettent en danger la crédibilité, l'efficacité et la réputation de nos services secrets. Mon silence,* ajoute-t-il, *était un silence de consternation. »*

Les uns et les autres ne manquent pas non plus de souligner les *« contradictions »* d'un gouvernement qui, comme l'explique M. Paecht, a *« longtemps cherché à donner le change aux écologistes »* et qui *« aujourd'hui fait preuve de la plus grande intransigeance. »*

C. F.-M.

La raison d'Etat et les « gardiens » de la dissuasion

Une gigantesque partie de poker menteur oppose la police néo-zélandaise aux services secrets français : bluf, manipulations, intoxication, désinformation au point de « fabriquer » certaines preuves, on joue au jeu du chat et de la souris. L'enjeu est la culpabilité ou l'innocence du couple Turenge, détenu dans les prisons d'Auckland après l'attentat contre le Rainbow-Warrior. *C'est à qui « craquera » le premier. La Nouvelle-Zélande tend un piège au gouvernement français, qui rétribue ses deux agents de renseignement accusés par Wellington d'homicide à l'encontre d'un photographe de Greenpeace. La France n'entend pas « porter le chapeau » d'une opération dont, jusqu'à présent, les enquêteurs néo-zélandais n'ont pas réussi à démêler le vrai (ou le vraisemblable) du faux.*

D'un côté, donc, les policiers néo-zélandais attendent du rapport de M. Bernard Tricot qu'il fasse la lumière sur le rôle de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) dans cette affaire et qu'il leur désigne, en quelque sorte, les coupables et les motifs de leur condamnation. Le super-intendant de police Allan Galbraith le dit clairement : *« Nous sommes intéressés au plus haut point par ce qui se passe actuellement en France et en ce qui concerne plus particulièrement l'implication des services français dans le sabotage. Mais nous sommes, pour l'instant, dans les mains de M. Tricot et de son enquête, et c'est le gouvernement français qui nous dira, ou ne nous dira pas, si la DGSE est responsable. »*

De l'autre côté, l'enquête administrative en France, sur le rôle éventuel de la DGSE, n'a pas pour objet de se substituer à la police néo-zélandaise, en fournissant les preuves d'une inculpation possible des époux Turenge. Les agents de la DGSE, qui agissent sur ordre, n'accepteraient pas que l'on charge à l'excès leurs deux collègues, dont, à leurs yeux, le seul tort a été de se faire prendre, probablement à partir de renseignements parvenus aux Néo-Zélandais par des voies plus ou moins détournées. Le fait que le président de Greenpeace International, M. David McTaggart, ose affirmer que son organisation est indirectement informée par la DGSE plaide en faveur des partisans de la thèse d'une «fuite» interne au service ou d'un «coup fourré» d'officines étrangères.

«Nous assistons, plaide le ministère français de la défense, *à une féroce bataille entre services spéciaux, et, dans cette bataille, la DGSE n'est pas la plus maligne.»* Curieux aveu, de source officielle, qui consiste à reconnaître — puisqu'il n'y a plus désormais d'inconvénients à le faire — la présence d'agents de la DGSE en Nouvelle-Zélande au moment de l'attentat contre le *Rainbow-Warrior*. A la condition de tempérer cet aveu en ajoutant immédiatement que la présence de ces agents s'explique par la nécessité de surveiller toutes les entreprises de déstabilisation de la dissuasion.

Rude tâche

Le grand mot est donc lâché. Dissuasion. En s'en prenant à la volonté, encore récemment affirmée dans une directive présidentielle aux forces armées françaises, au plus haut niveau de l'Etat de continuer les essais nucléaires en Polynésie, le mouvement Greenpeace menace la capacité nationale de survie. Il porte atteinte à la sécurité extérieure de la France, et, dans cette hypothèse avancée au ministère de la défense, la nation doit avoir le réflexe de se protéger comme, du reste, elle l'a fait avant 1981 pour défendre ces mêmes atolls de Mururoa et de Fangataufa contre les indiscrétions de navires étrangers d'observation.

De source officielle, on admet cependant que la discussion puisse porter sur la nature des modalités techniques choisies pour assurer la protection des sites nucléaires. La sauvegarde de la dissuasion justifie-t-elle n'importe quelle parade ? En particulier, requiert-elle des actions offensives, et non plus préventives ? On n'est pas éloigné de penser, au ministère de la défense, que plus on constatera l'acharnement de la France à garder ses secrets nucléaires, plus sa dissuasion en sortira renforcée et crédible.

Pour autant, ce nouvel aveu n'implique pas la reconnaissance de la culpabilité des agents de la DGSE dans l'attentat contre le *Rainbow-Warrior*. *« Ce n'est pas à l'accusé,* dit-on au ministère de la défense, *de montrer des preuves de son implication éventuelle »*, même si, auparavant, on a admis la présence en Nouvelle-Zélande d'agents de renseignement chargés de recueillir, comme ils l'ont toujours fait, des informations sur les desseins de Greenpeace. Ces missions d'observation et d'information ne sont pas illégales ni illégitimes, du moins tant que les Néo-Zélandais n'apporteront par la démonstration, étayée, qu'il existe bien un lien entre ces « observateurs » et les auteurs du sabotage du *Rainbow-Warrior*.

M. Mitterrand a demandé à M. Tricot de lui indiquer si *« des agents »*, mieux *« des services »* et plus encore *« des autorités françaises »* ont pu être informés de l'attentat contre Greenpeace, et même y participer. Rude tâche. Que dicte la raison d'Etat ? En limitant les responsabilités à des niveaux subalternes ou en plaidant le « dérapage » incontrôlé d'une action inoffensive au départ, M. Tricot ne convaincra personne. En désignant du doigt les vrais coupables, il risque de démobiliser les « gardiens » de la dissuasion.

JACQUES ISNARD.

M. Pasqua (RPR) : que M. Fabius démissionne !

M. Charles Pasqua, président du groupe RPR, a déclaré : *« Si la preuve était apportée que les services spéciaux français ont été impliqués* [dans l'affaire du *Rainbow-Warrior] alors la responsabilité ne pourrait être recherchée qu'au niveau du premier ministre car c'est à lui, et à lui seul, qu'il appartient de déterminer et de conduire la politique de la France.*

» A qui essaiera-t-on de faire croire que les militaires agissent sans ordre ? La France n'est pas une République bananière. Et si les services spéciaux ne sont pas impliqués, pourquoi acceptons-nous l'arrogance et l'impudence de la Nouvelle-Zélande, son ingérence sur notre sol ? Le gouvernement a des responsabilités. Qu'il les assume ! Mais il ne s'en sortira pas en désignant des boucs émissaires fussent-ils M. Pisani ou M. Fabius. »

Le président du groupe RPR ajoute : *« Si, comme je le crains et comme je le crois, ce gouvernement est incapable de les assumer, alors le moment est venu de dire à M. Laurent Fabius de s'en aller (...). Il y a longtemps que M. Fabius a atteint son niveau d'incompétence. Qu'il démissionne, c'est le seul service qu'il puisse encore rendre à la République. »*

● M. Doubin (MRG) : *les exigences de la défense nationale.* — M. François Doubin, président du MRG, a estimé, le lundi 19 août, que, si *« une bavure est intolérable, surtout quand il y a mort d'homme »*, on *« ne badine pas avec les exigences de la défense nationale »*. *« Tous ceux qui y contribuent ont droit à la totale solidarité du pays »*, a ajouté M. Doubin, qui souhaite qu'on *« ramène les choses à de justes proportions »* et dénonce *« le vent de démagogie agitant actuellement l'opinion publique »*.

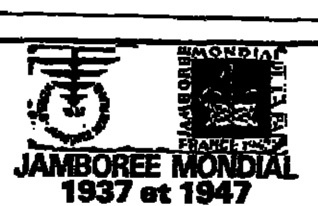
Au contraire, M. Jean-François Dauriac, président d'Initiative radicale pour la défense des droits de l'homme et de la femme (IRDHOF), proche du MRG, estime que *« M. Charles Hernu, doit, dès à présent, présenter sa démission du gouvernement »*.

● M. MAIRE (CFDT) : *une affaire nauséabonde.* — M. Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT, a estimé, le lundi 19 août, sur Europe 1, que l'affaire Greenpeace est *« une affaire tout à fait nauséabonde, qui nuit à l'image du pays et aux valeurs qu'il représente dans le monde »*. M. Maire, qui a souhaité, sinon une « transparence », au moins un meilleur « contrôle » des services secrets, a évoqué, à propos des essais nucléaires français dans le Pacifique, *« la manie du secret des milieux militaires »*. Il a souligné que *« les choses seraient meilleures si toute la clarté était faite sur la santé des populations »*.

● M. LALONDE : *terrorisme d'Etat.* — M. Brice Lalonde, ancien candidat écologiste à l'élection présidentielle, a affirmé, lundi 19 août sur TF1 : *« Il est intolérable qu'aux yeux de l'étranger la France passe pour un pays où le terrorisme d'Etat soit devenu un moyen de gouvernement. »* Pour M. Lalonde, l'attitude de la France est d'autant plus difficile à comprendre que le dossier des expériences du Mururoa *« n'est pas mauvais »*. Opposé à ces expériences, M. Lalonde a reconnu que la France *« est le seul pays à avoir admis des scientifiques étrangers qui ont vérifié qu'il ne se passait rien d'anormal là-bas... Par conséquent, la France n'avait pas à en rougir. »*

● *SOS-Environnement se désolidarise de Greenpeace.* — Le mouvement écologiste SOS-Environnement a indiqué, le lundi 19 août, qu'il est *« contraint de se désolidariser de la manière dont Greenpeace Internatioanl lance sa nouvelle campagne »*. SOS-Environnement, qui souligne que Greenpeace *« cherche l'affrontement, verbal et physique, avec les autorités françaises »*, ne peut *« accepter de se couper de l'opinion publique »* française, qui *« condamne certes les assassins d'Auckland, mais (...) n'admettrait pas que le mouvement écologiste international s'acharne exclusivement contre le gouvernement français pendant que les superpuissances nucléaires compteraient tranquillement les coups »*.

● Les Verts : *quelque chose à cacher sur le site des essais nucléaires?* — M. Didier Anger, porte-parole des Verts, a affirmé, le dimanche 18 août : *« En interdisant à Greenpeace, au besoin par la force, l'entrée dans les eaux territoriales de Mururoa, déjà arbitrairement établies en 1973, François Mitterrand confirme qu'il y aurait quelque chose à cacher sur le site des essais nucléaires français. La marine française part en guerre contre Greenpeace! Espérons que le ridicule ne va pas encore tuer! »*



Les jeux de l'été

TROUVEZ LE MINISTRE...

« Si nos agents secrets étaient aussi discrets que Roland Dumas, nous n'en serions pas là. » Cette boutade d'un haut fonctionnaire illustre les très discrètes méthodes de travail — et les déplacements — d'un ministre des relations extérieures dont l'emploi du temps paraît relever du secret d'Etat. Qu'on en juge pour les derniers jours : c'est tout à fait par hasard qu'on apprend dimanche 8 août la présence de M. Dumas à Libreville, où il est venu rassurer le président Bongo, une nouvelle fois en délicatesse avec Paris. Trois jours plus tôt, les services du Quai d'Orsay avaient fait savoir que M. Dumas n'envisageait pas de se rendre au Gabon pour les fêtes de l'indépendance. Mais entretemps un contrordre de l'Elysée avait contraint le ministre à revoir son programme. Et si M. Dumas n'était pas arrivé en retard au déjeuner offert par le président Bongo, on n'aurait jamais su d'où il venait : d'Arabie saoudite, où il avait rencontré secrètement le roi Fahd.

Nouvel épisode du feuilleton lundi : à son retour du Gabon, le ministre rencontre à Bordeaux, venant de Nice, le général Tlass, ministre syrien de la défense, en visite privée en France. Les deux hommes seraient ensuite partis par avion pour Mont-de-Marsan. On est dans l'impossibilité de confirmer ou de démentir au Quai d'Orsay ces déplacements, mais on n'exclut pas de bonne source que le ministre français, accompagné ou non par le général syrien, se soit rendu à Latche, où se trouve M. Mitterrand depuis dimanche après-midi, après un bref passage par Paris pendant lequel il a signé sa directive aux forces armées à propos des essais nucléaires français.

On croit savoir que M. Dumas regagnerait Paris ce mardi soir 20 août. Mais pas pour longtemps. De source ouest-allemande, on affirme en effet que le chef de la diplomatie française doit se rendre à Bonn avant la fin de la semaine, pour préparer la rencontre Kohl-Mitterrand qui aura lieu samedi prochain au fort de Brégançon. On ne dément pas l'information au Quai d'Orsay, mais on ne peut pas la confirmer...

J. A.

Les Verts allemands :

«LES CRIMES D'ÉTAT SONT LES PLUS ODIEUX»

Deux membres des Verts allemands, Dorothée Piermont, député au Parlement européen, et Ali Schmeissner, membre du comité directeur, ont adressé à M. Mitterrand une lettre ouverte après sa directive aux forces armées françaises sur la protection des sites d'essais nucléaires français.

Aux termes de cette lettre, les Verts *« s'élèvent vigoureusement contre cette décision guerrière, qui couvre après coup l'attentat criminel exécuté par des membres de la DGSE »*.

« Votre déclaration (...), continuent les Verts, *signifie que vous revendiquez et justifiez l'assassinat du pacifiste portugais, Fernando Pereira, et revient à une signature en blanc pour tous nouveaux actes guerriers ou criminels avec assassinats prémédités pour vos militaires et barbouzes. »*

Ils s'insurgent *« contre de tels abus du pouvoir. Les crimes d'Etat sont les plus odieux. Rien ne les justifie »*.

D'autre part, le groupe des Verts au Bundestag a demandé, lundi 19 août, à M. Mitterrand de se rallier au projet de moratoire sur les essais nucléaires présenté par M. Mikhaïl Gorbatchev. Auparavant, Mme Anne-Marie Borgmann, porte-parole du groupe pour les questions de politique étrangère, avait invité le chancelier à se prononcer pour un arrêt des essais nucléaires à l'occasion de l'entretien qu'il doit avoir, samedi 24 août, avec M. Mitterrand, au fort de Brégançon.

COORDONATEUR DE L'ENQUÊTE EN NOUVELLE-ZÉLANDE

M. Allan Galbraith compte sur le gouvernement français pour établir les responsabilités

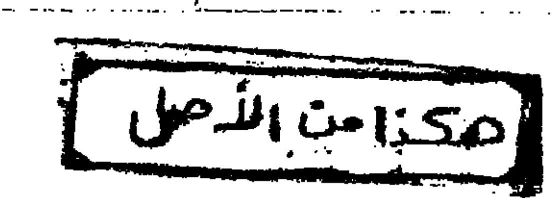
Les policiers néo-zélandais récusent la thèse, avancée par les agents de la DGSE, selon laquelle certaines preuves rassemblées en Nouvelle-Zélande par les enquêteurs de ce pays pourraient avoir été « fabriquées ». *« Nous aurons à produire ces preuves devant un tribunal d'Auckland* (à partir du 4 novembre) *et, dans ce cas, je ne comprends pas comment nous pourrions essayer de leurrer qui que ce soit »*, a déclaré, le lundi 19 août à Auckland, le *detective superintendant,* Allan Galbraith, qui coordonne l'enquête néo-zélandaise.

Dans un entretien accordé à l'Aagence France-Presse, M. Galbraith a affirmé n'avoir *« jamais dit qu'un service étranger particulier était responsable de l'attentat »*. *« Nous sommes intéressés au plus haut point par ce qui se passe actuellement en France et par ce qui concerne plus particulièrement l'implication des services français dans le sabotage. Mais nous sommes pour l'instant dans les mains de M. Tricot et de son enquête, et c'est le gouvernement français qui nous dira ou ne nous dira pas si la DGSE est reponsable. »*

Interrogé sur les rumeurs venant de France et selon lesquelles les services secrets britanniques auraient eu vent de la mission des agents français et auraient prévenu les autorités néo-zélandaises qui, elles-mêmes, auraient ensuite laissé faire, M. Galbraith a répondu : *« Tout cela n'a absolument aucun sens. »*

M. Galbraith a enfin révélé qu'aucun mandat d'arrêt international émanant de son pays n'avait été délivré contre « Frédérique Bonlieu », la jeune femme infiltrée parmi l'équipage du *Rainbow-Warrior* et dont la DGSE, citée par l'AFP, admet désormais qu'elle est un agent français. Contrairement à ce qui avait d'abord été dit (*le Monde* du 17 août), les mandats d'arrêt lancés par les autorités néo-zélandaises visent seulement trois des quatre marins de l'*Ouvéa* qui voyageaient sous le nom de Raymond Velche, Eric Audrenc et Jean-Michel Berthelo.

Selon M. Galbraith, les policiers néo-zélandais ont simplement demandé à leurs collègues français *« d'identifier et de localiser « Frédérique Bonlieu »*. *« Nous voulions (...) lui parler. Son séjour en Nouvelle-Zélande précédant celui des Turenge et de l'*Ouvéa *est plus qu'une coïncidence. Et nous avons retrouvé une carte annotée de sa main à bord de l'*Ouvéa *»*, a précisé M. Galbraith.



LE DÉBAT SUR L'AVENIR DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le Conseil constitutionnel sera saisi de deux nouveaux recours sous l'impulsion de MM. Poher et Giscard d'Estaing

Le Sénat a adopté par 209 voix contre 93, *dans la nuit du lundi 19 au mardi 20 août*, après l'avoir amendée, la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie. Comme elle en avait manifesté l'intention, l'opposition majoritaire au Palais du Luxembourg a vigoureusement contesté, et sur la forme et sur le fond, le texte que le président de la République avait décidé de soumettre au Parlement pour une nouvelle délibération et auquel l'Assemblée nationale *avait apporté la correction souhaitée par le* gouvernement après l'invalidation par le Conseil constitutionnel du nombre de conseillers à élire dans la région de Nouméa.

La commission mixte paritaire (chargée de trouver un texte de compromis entre l'Assemblée nationale et le Sénat) s'est réunie mardi matin, mais *les sénateurs de l'opposition ont refusé d'engager le débat*, estimant que la procédure suivie n'était pas conforme à la Constitution. L'Assemblée nationale devait dans l'après-midi rétablir *la loi 616* qu'elle avait adoptée dans la nuit du 12 au 13 août (*le Monde* du 14 août). Le même texte devrait *faire l'objet au Sénat d'une exception d'irrecevabilité* (dont l'adoption équivaut à un rejet) avant que l'Assemblée nationale ne l'adopte définitivement dans la nuit du 20 au 21 août. Seront alors déposés au Conseil constitutionnel deux recours identiques : l'un émanant des députés, dont M. Giscard d'Estaing et MM. Debré, Chaban-Delmas, Messmer, Chirac et Barre (tous les cinq, anciens premiers ministres), l'autre des sénateurs, dont M. Alain Poher, président du Sénat.

Dès l'ouverture, lundi après-midi, de la séance au Sénat, M. Marcel Lucotte, président du groupe des Républicains et indépendants, a émis *« les plus expresses réserves »* sur la légalité du déroulement des travaux que s'apprêtaient à prendre ses collègues — le maire d'Autun n'avait qu'un pas à franchir pour mettre au compte de la « précipitation » et de la « confusion » la culpabilité *du gouvernement, non seulement* dans le dossier calédonien, mais encore avec l'affaire Greenpeace.

Après une demande de suspension de séance, jusqu'à l'arrivée de M. Fabius dans l'hémicycle, formulée par M. Louis Mercier (Gauche dém., Rhône) (qui ne fut satisfaite *que de manière symbolique* par une interruption de quelques minutes), M. Pierre Lacour (Un. cent., Charente) proposait que le premier ministre vienne informer la représentation nationale des éléments du dossier *Rainbow-Warrior* réunie, au besoin, suggérait-il, en comité secret.

M. Michel Darras (PS, Pas-de-Calais), demandant que la majorité sénatoriale cesse manœuvres dilatoires et palinodies, pour évoquer le sujet à l'ordre du jour, en l'occurrence la Nouvelle-Calédonie, était — provisoirement — entendu. M. Edgard Pisani, tout d'abord, observait que les considérants du Conseil constitutionnel sur la répartition des sièges en fonction de critères démographiques — susceptibles d'être rendus moins rigides par d'autres impératifs certes, — s'imposeront à ceux qui voudront rétablir le scrutin uninominal par circonscription pour les élections législatives. Pour le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie, *la procédure décrétée par le président de la République* et le gouvernement répond à l'urgence de la situation dans l'archipel.

D'autre part, il souligne que si l'article 10 de la Constitution permettant au chef de l'État de demander une nouvelle délibération d'une loi avant sa promulgation n'a pas été encore appliqué comme dans les circonstances présentes depuis 1958, cela ne signifie pas qu'il soit tombé en désuétude. *Il estime que l'opposition* court un double risque : retarder l'évolution de la Nouvelle-Calédonie et *« tirer à hue et à dia la Constitution »*.

La démonstration longuement développée par M. Etienne Dailly (Gauche dém., Seine-et-Marne), *rapporteur de la commission des* lois, visait au contraire à prouver l'inconstitutionnalité de la démarche défendue par M. Pisani. Après avoir estimé que la disposition invalidée par le conseil constitutionnel est *« essentielle »* puisqu'en son absence les élections ne peuvent être organisées, M. Dailly ajoute que la *décision du juge constitutionnel touche* à un point symbolique.

La *« volonté politique »* du gouvernement était en effet d'organiser une représentation du territoire non conforme à la volonté de la majorité. Il voit ensuite dans le recours de M. Mitterrand à l'article 10 un *« détournement caractérisé de procédure »*. Ainsi utilisée, cette disposition apparaît, dit-il, comme une *« véritable trappe »* destinée à faire disparaître certains textes, comme un *« droit de veto »* conféré au président de la République, lui permettant de passer outre à la volonté du Parlement, un droit *« inacceptable »* d'appréciation des décisions du conseil constitutionnel.

M. Ukeiwé : le spectre de l'indépendance

Après avoir dénoncé la politique menée depuis 1981 à l'égard des départements et territoires d'outre-mer, *« succession ininterrompue de faux pas et d'incuries »*, M. Charles Pasqua affirme que la puissance militaire de la France repose sur *« deux données inséparables »*, à savoir le centre d'essais nucléaires de Mururoa et le centre spatial de Kourou. Après avoir invité les habitants de Nouvelle-Calédonie à adresser au président du Sénat une pétition demandant à être consultés par référendum, il observe que, dans le Pacifique, plusieurs puissan ces, *« dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, souhaitent l'éviction de la France »*. Puis il aborde le dossier Greenpeace.

Avec M. Dick Ukeiwé (RPR, Nouvelle-Calédonie), les sénateurs revenaient — pour ne plus le quitter — au sujet calédonien. Pour le président du gouvernement territorial, la *« sanction »* du Conseil constitutionnel *« prend une signification essentielle, car c'est peut-être le spectre même de l'indépendance canaque et socialiste qui s'éloigne »*. Cet espoir est conforté par ce qu'il appelle les *« nouveaux et dramatiques exemples de ce que deviendrait la Nouvelle-Calédonie si elle était laissée aux mains des extrémistes »*, tels les récents incidents de Thio, les barrages *« qui empêchent des convois humanitaires de porter des vivres et des médicaments à des collectivités mélanésiennes »*, les *« débuts de famine »* constatés selon lui dans certaines tribus.

Tandis que les sénateurs communistes reprenaient leurs critiques contre la loi, les porte-parole socialistes et M. Pisani tentaient en vain de convaincre la majorité sénatoriale. Cette dernière rétablissait les dispositions qu'elle avait déjà introduites dans le projet de loi initial lors des précédentes lectures du texte en juillet, à une exception près, celle portant sur la répartition des sièges. Pour satisfaire aux recommandations du Conseil constitutionnel, elle a approuvé la fixation à 10 du nombre des élus pour la région Nord (au lieu de 9 dans le texte du gouvernement approuvé par les députés), à 9 pour la région Centre et à 7 pour celle des îles Loyauté (sans changement). Quant à la région de Nouméa, qu'elle a précédemment élargie à l'île des Pins et à Yaté, elle a préféré le chiffre de 25 à celui de 21 décidé par le gouvernement.

Dernier point évoqué : celui des ordonnances. *La majorité sénatoriale* persiste dans son refus d'autoriser le gouvernement à agir en ayant recours à cette procédure. *Restait à M. Pisani à profiter du débat pour* dévoiler le contenu de ces ordonnances.

L'ancien haut commissaire et délégué du gouvernement à Nouméa a énuméré les domaines ainsi traités : compétences des nouvelles institutions ; enseignement (pour tenir compte du fait que le français *n'est pas pour tous les enfants la langue* maternelle) ; formation des adultes pour pallier le retard dont souffrent les Mélanésiens ; développement économique (notamment coopératif), adaptation du système bancaire actuellement concentré à Nouméa ; mobilisation de l'épargne, réforme foncière (qui devra concilier les revendications mélanésiennes sur la terre avec les droits de ceux qui la possèdent, et aider au passage d'une économie domestique à une économie d'échange) ; modernisation du système fiscal ; simplification dans le domaine de la fonction publique ; adaptation à la Nouvelle-Calédonie des progrès réalisés en métropole en matière de santé et de droit du travail.

A. Ch.

La bataille du Pacifique

Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande : en plaçant les deux archipels dans le même océan Pacifique, la géographie est venue au secours de la droite pour élargir son angle d'attaque du pouvoir. Le *nouvel examen* de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie ne pouvait guère permettre à *l'opposition*, majoritaire au Sénat, de présenter des arguments nouveaux. Tout ou presque ayant été dit par *MM. Michel Debré et Valéry Giscard d'Estaing* à l'Assemblée nationale la semaine dernière, il restait à la majorité sénatoriale à *faire ce qu'elle avait prévu*. A savoir reprendre l'ensemble de la démonstration selon laquelle n'est pas conforme à la Constitution *la procédure retenue* par le président de la République et le gouvernement pour obtenir du Parlement *la correction de la disposition contestée* par le Conseil constitutionnel.

Comme il était prévisible (*le Monde* du 15 août), M. Alain Poher a pris la décision de se *joindre pour la première fois* à un recours que ses collègues de la majorité sénatoriale ont l'intention de déposer après la nouvelle délibération de la loi. Se définissant comme un *« démocrate qui aime bien être en règle avec la Constitution »* (*« la Bible »*, dit-il), le président du Sénat s'est *déclaré « préoccupé » par deux* aspects du dossier : le recours à l'article 10 de la Constitution par M. Mitterrand, *injustifié* aux yeux de *M. Poher, pour qui* le procédure *définie* à l'article 23 de l'ordonnance de 1958 (*le Monde* du 17 août) était celle qui s'imposait ; la question non réglée par le Conseil constitutionnel dans ses considérants de la *« mesure »* qui ne doit pas être *« dépassée »* en matière de représentativité des *élus*. En le sollicitant ainsi de nouveau, le président du Sénat attend du *« juge du Palais-Royal »* qu'il *« dise la Constitution »*. Rappelant qu'il a été chargé de veiller au respect de cette loi fondamentale à deux reprises, en qualité de président de la République par intérim, M. Poher attend *« une décision juridictionnelle »* pour l'avenir.

Fusible et disjoncteur

Le fait que le recours cosigné par M. Poher soit identique à *celui dont M. Giscard d'Estaing* a pris l'initiative à l'Assemblée nationale (les deux hommes ont eu un entretien téléphonique *lundi matin 19 août) et que tous* les anciens premiers ministres d'avant 1981 l'aient signé relève, pour l'opposition, d'un souci *unitaire*. Cette démonstration, qui se veut spectaculaire, rassemble dans une démarche commune tous les protagonistes du débat sur la cohabitation entre une président de la République de gauche et une opposition devenue majoritaire.

L'objectif commun est bien *sûr de démontrer que le pouvoir* socialiste et le chef de l'État le premier sont coupables d'un dévoiement des institutions.

Est-ce *suffisant* ? La surenchère à laquelle s'est livré M. Pasqua en demandant la démission de M. Fabius est révélatrice de la compétition interne à l'opposition. En ravissant la vedette — ou en tentant de le faire — à un ancien président de la République, au président du Sénat et à cinq anciens premiers ministres, M. Pasqua illustre cette rivalité. En outre, sur l'affaire Greenpeace, il pousse *non seulement* l'UDF, *mais aussi* le RPR, à refuser une version des faits qui ne conduirait qu'à des sanctions mineures. Griller le « fusible » Hernu n'est pas satisfaisant à ses yeux. Il exige que saute le « disjoncteur » Fabius.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Le conflit s'aggrave entre les élus RPR et le maire de Nîmes

De notre correspondant

Nîmes. — La ville de Nîmes n'a plus d'élus délégués à la sécurité, à l'assainissement, à la circulation et aux affaires sociales notamment. En tout, huit adjoints ou conseillers municipaux du groupe RPR ont remis, lundi 19 août, leurs délégations au maire, M. Jean Bousquet, pour protester contre les sanctions prises par ce dernier à l'encontre de trois adjoints gaullistes, MM. Alain Boule, Pierre Andrieu et Jean-Paul Fournier ; ceux-ci avaient eux-mêmes été récemment privés de leurs délégations, dont les finances et l'urbanisme.

M. Bousquet les accusait en effet *d'être à l'origine du « complot »* consacrant le rapprochement entre le RPR et le président du conseil général du Gard, l'ex-socialiste M. Gilbert Baumet. Le tout, bien sûr, aux dépens du maire de Nîmes, qui comptait bien tenir le rôle de fédérateur des partis d'opposition dans le Gard à l'occasion des élections législatives de 1986.

C'est donc la *fracture* au sein de la majorité municipale : mis à part M. Jean Agot, conseiller municipal, délégué aux sports, tout le groupe RPR est hostile au maire. Les non-inscrits (un tiers des sièges de la majorité) ont réaffirmé leur soutien à M. Bousquet, de même que deux adjoints UDF, MM. Castelnau et Therme.

Au point que l'on peut se demander si le maire ne risque pas, lors d'une prochaine séance du conseil CCmunicipal, d'être mis en difficulté par ces nouveaux frondeurs tactiquement appuyés par les élus minoritaires de gauche.

Lundi 19 août, M. Bousquet s'est dit persuadé *« que certains élus ont pris cette décision à contre cœur »*. et a confirmé que les élus du RPR qui sont prêts à le suivre dans la campagne des législatives *« auront bien évidemment leur place à* [ses] *ES 20081200côtés »*. De même que sur la liste qu'il soutiendra aux élections régionales.

O. C.

La population guyanaise réclame le départ des légionnaires

Le général d'armée Bernard Philipponnat, inspecteur général de l'armée de terre, et le général de brigade Jean Roué sont arrivés le lundi 19 août à Cayenne. Ils sont chargés par le ministre de la défense *d'enquêter sur les violents affrontements* qui ont opposé dans la nuit du 16 au 17 août à Kourou (Guyane) la population civile et une soixantaine de légionnaires du 3ᵉ régiment étranger d'infanterie. Un légionnaire avait trouvé la mort au cours de ces incidents, qui ont fait dix-neuf blessés (*le Monde* du 20 août).

A Kourou, *nous rapporte notre* correspondant, les organisateurs d'un *« comité de défense de la population civile de l'ancien Kourou »*, qui s'est donné pour mission, aussitôt après ces bagarres, d'obtenir le départ des légionnaires cantonnés en Guyane, se réjouissent de l'approbation qu'ils rencontrent dans la population. Ils ont pu vérifier l'existence de cet état d'esprit au cours d'un rassemblement qui a eu lieu lundi. D'autres manifestations sont prévues, à l'appel de divers groupements.

Le préfet et commissaire de la République de la Guyane, M. Bernard Courtois, a assuré lundi que les légionnaires responsables de ces violences seront mis à la disposition de la justice et que les victimes civiles seront indemnisées.

Une délegation spéciale du conseil général de Guyane, composée de MM. Raymond Tarcy (sénateur), Etienne-Yves Barrat et Jean Catayée, était d'autre part attendue mardi 20 août à Paris, où elle devait être reçue à l'hôtel Matignon.

LE CARNET DU Monde

Naissances

— Anne-Marie PAPAVOINE
et Alain TRACA,
ont la joie de faire part de la naissance de

François Aurélien

le 15 août 1985 à Paris-12ᵉ.

4, rue de la Ferme,
77176 Savigny-le-Temple.

Décès

— Penne-d'Agenais.

Mᵐᵉ René Barat,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René BARAT,
chevalier du Mérite national,
ancien directeur du personnel de la Croix-Rouge française,

survenu à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 21 août 1985 à 10 heures en l'église de Penne-d'Agenais.
Réunion du deuil à l'église.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
Inhumation au cimetière de Penne-d'Agenais dans le caveau familial.

Mᵐᵉ René Barat,
4, rue Peyragude,
47940 Penne d'Agenais.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mᵐᵉ Marie BELL

survenu à Neuilly-sur-Seine le 14 août 1985.

Les obsèques religieuses ont été célébrées le lundi 19 août en l'église Saint-Philippe-du-Roule.

L'inhumation aura lieu au cimetière de la principauté de Monaco.

Cet avis tient lieu de faire-part.

(*Le Monde* du 17 août.)

— M. et Mᵐᵉ Charles Bernon,
M. et Mᵐᵉ Bertrand Mats
ont la douleur de faire part du décès de leur mère et grand-mère,

Mᵐᵉ veuve Clovis BOUCHARIN,
née Marie Glaisty,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 14 août 1985 à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans.

33, rue des Archives,
75004 Paris.
53, rue du Temple,
75004 Paris.

— Mᵐᵉ André Burollet,
Mᵐᵉ Jacques Burollet,
M. Raoul Burollet,
M. et Mᵐᵉ Marc Lacoste
et leur fils,
M. et Mᵐᵉ Alexandre Calame,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mᵐᵉ Pierre Burollet,
leurs enfants et petits-enfants,
Mᵐᵉ Thérèse Burollet,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques BUROLLET,
médecin en chef
des services de classe normale,
officier de la Légion d'honneur,
croix de la Valeur militaire

survenu le 19 août 1985.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 22 août, à 8 h 30, en la chapelle de l'hôpital du Val-de-Grâce.
L'inhumation aura lieu dans l'intimité au *cimetière de Saint-Martin-de-Lerm* (Gironde).

— M. et Mᵐᵉ Jean-Pierre Pinel
et leurs enfants,
M. et Mᵐᵉ René Le Masson,
et leurs enfants,
M. et Mᵐᵉ Benjamin Dessus
et leurs enfants,
M. et Mᵐᵉ Jean Cordelle
et leurs enfants,
M. et Mᵐᵉ Laurent Cordelle
et leurs enfants,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants
Mᵐᵉ André Bruneau,
Mᵐᵉ Jean Lombard,
ses sœurs,
ont la douleur de faire part du décès de

Mᵐᵉ Gabriel DESSUS,
née Colette Repelin

survenu le mardi 13 août 1985 à Crillon dans sa quatre-vingt-septième année.

L'inhumation a eu lieu à Crillon (Oise) le vendredi 16 août dans la plus stricte intimité.
Un service religieux aura lieu ultérieurement à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès survenu à Nice le 12 août 1985 de

Albert DIATO,
artiste-peintre,
céramiste et poète,
né à Monaco en 1927.

Selon sa volonté, l'incinération a eu lieu le 16 août, dans la plus strite intimité.

— Le Seigneur a rappelé à lui

Claude FIGEAT

le 15 août 1985, à Combloux,

Marie-Thérèse,
son épouse,
Jean-Luc et Caroline,
Marie-Claude et Jean-Paul,
Dominique et Madeleine,
Marie-Agnès et Daniel,
Marie-Christine (sœur Ament),
ses enfants, ses petits-enfants,
Ainsi que les familles Blais, Couilloud, Egret, Molho.

La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église de Combloux.

La Côte,
74920 Combloux.

— Mᵐᵉ Fernande Schafir,
sa mère,
Les familles Schafir, Wamberg, Grinberg, Katz, Bartel,
Tous ses amis,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Mᵐᵉ Micheline MARTIN-WAMBERG,
médecin des hôpitaux,
professeur agrégé

survenu le 19 août 1985.

La levée de corps aura lieu le jeudi 22 août à 14 heures.
On se réunira à 13 h 30 à l'hôpital du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne), avenue de Verdun.
L'inhumation aura lieu le même jour à 14 h 30 au cimetière de Pantin parisien.
Ni fleurs, ni couronnes.

10, avenue Rachel,
75018 Paris.

— Lyon, Paris,
Mᵐᵉ Guy Maury,
M. et Mᵐᵉ François Maury,
Mᵐᵉ Paul Maury,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Guy MAURY,
professeur d'université à Lyon-I.

La *cérémonie religieuse* aura lieu le mercredi 21 août à 14 heures en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, Paris-16ᵉ.

— Mᵐᵉ Marguerite Pradeau Le Bris,
Ses enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Sylvain PRADEAU,
inspecteur principal honoraire
de l'enseignement technique,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaillé de la Résistance,
commandeur des Palmes académiques,
officier de l'ordre national du Mérite,
président départemental
de la FNDIRE,

survenu à Niort dans sa soixante-quinzième année.

L'inhumation aura lieu à Rochefort-en-Terre (Morbihan) le mercredi *21 août 1985 à 15 h.*

6, rue Saint-Hilaire,
86000 Poitiers.

— M. et Mᵐᵉ Jean Savatier,
Le Père Henri Savatier,
M. et Mᵐᵉ Lucien Savatier,
M. et Mᵐᵉ André Savatier,
M. et Mᵐᵉ Paul Savatier,
Le docteur et Mᵐᵉ François Blavignac,
M. et Mᵐᵉ Bernard Savatier,
M. et Mᵐᵉ Khaled Almoussa,
Le docteur et Mᵐᵉ Bernard Schmitt,
Et leurs enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mᵐᵉ René SAVATIER,
née
Jeanne de Veillechèze de La Mardière

endormie dans la paix du Seigneur le 9 août 1985 à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

40, rue de la Cathédrale,
86000 Poitiers.

— Mᵐᵉ Marie-Jean Serafinski,
née Denise Thiers,
M. et Mᵐᵉ Michel Roussey
et leurs enfants,
Mˡˡᵉ *Christine Serafinski*,
M. et Mᵐᵉ Philippe Nehr
et leurs enfants,
La famille en Angleterre et en Pologne,
ont le regret de faire part du décès de

M. Marie-Jean (Marian) SERAFINSKI,
médaillé militaire,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,

leur époux, père, grand-père et allié, survenu à Bastia le 6 août 1985 à l'âge de quatre-vingts ans.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu en Corse le 8 août.
Un service religieux aura lieu ultérieurement en l'église polonaise de Paris.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mᵐᵉ Emile THIRIOT,
née Marie-Louise Lescan du Plessix

survenu le 11 août 1985, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.
De la part des familles Thiriot, Tassin, *Lescan du Plessix, Le Jamtel.*
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 16 août à Guingamp (Côtes-du-Nord).

97488 Cour d'appel, Saint-Denis de la Réunion.
111 bis, cours d'Albret,
33000 Bordeaux.
2, rue de Silguy,
29000 Quimper.

Anniversaires

— Pour le dixième anniversaire de la mort de

M. Simon DANAN

le 20 août 1975.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et estimé.

INFORMATIONS « SERVICES »

PARIS EN VISITES

JEUDI 22 AOUT

« Les plus belles affiches du musée », au Musée de la publicité, 18, rue de Paradis, 14 h 30.

« Saint-Germain-l'Auxerrois : le gothique flamboyant », 15 h, devant l'église.

« Renoir au Grand-Palais », 15 h, porte A ou 14 h 15, sortie du métro Champs-Elysées-Clemenceau.

« Une heure au Père-Lachaise », 10 h et 11 h 30, entrée principale.

« Un quartier de roture, Belleville et son cimetière », 14 h 45, rue de Belleville.

« Les fouilles du Louvre », 15 h, guichet Louvre, côté rue de Rivoli.

« Le puits de Boffrand, au Kremlin-Bicêtre », 15 h, porte principale de l'hôpital, arrêt bus 47.

« Versailles : quartier Notre-Dame », 14 h 30, 7, rue des Réservoirs.

« Hôtels du quartier du Temple : de l'ancien enclos des Templiers à l'Hôtel du Grand-Veneur », 15 h, sortie métro Temple.

« Le musée de Cluny, reportage sur la vie au Moyen Age », 15 h, entrée place Paul-Painlevé.

« Icônes et fresques dans la cathédrale russe de Paris », 15 h, 12, rue Daru.

« Les salons de l'Hôtel de ville », 14 h 15, métro Hôtel-de-Ville, sortie rue Lobau. (Téléphoner le matin à (1) 574-13-31).

« Le Marais, hôtels, jardins », 14 h 30, métro Pont-Marie, ou 15 h 30, grille Carnavalet

« Vie sous Henri IV, évocation de Victor Hugo », 14 h 30, métro Saint-Paul.

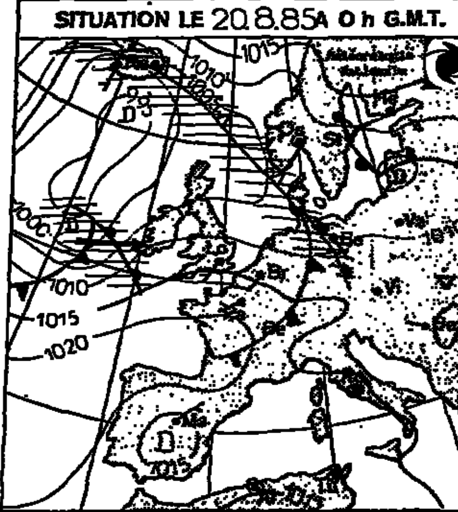
« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Saint-Paul (sortie).

« La nouvelle Athènes », 15 h, métro Trinité.

CONFÉRENCES

Diaporama : « L'Égypte, miroir du ciel », 18 h 30-21 h, 5, rue Largillière.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 21.08.85 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard · Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le mardi 20 août à 0 heure et le mercredi 21 à minuit.

Situation générale. — Après un épisode anticyclonique, la dépression du nord de l'Atlantique dirigera à nouveau vers le pays des limites perturbées.

Mercredi, le ciel sera très nuageux de la Bretagne et des Pays de la Loire à la Normandie et au Nord avec quelques pluies plutôt côtières le matin. Dans l'après-midi et en soirée l'intensité des pluies augmentera. Elles concerneront alors la Bretagne, le Cotentin et les Pays de la Loire.

De la Vendée au Bassin parisien et aux Ardennes, le ciel sera nuageux, passagèrement très nuageux. Mais il ne devrait pas pleuvoir.

Ailleurs, il fera beau après dissipation de brouillards du Sud-Ouest au Centre, au Lyonnais et au Nord-Est, et les températures seront en hausse.

Sens de l'évolution pour la fin de semaine

Une dépression persistante sur les îles Britanniques et la mer du Nord dirigera sur notre pays un courant de Sud-Ouest avec passage de perturbations prenant un caractère orageux sur la France dans un champ de haute pression.

Prévisions pour jeudi. — La zone pluvieuse achèvera de traverser la moitié nord-est de la France, mais traînera sur le sud du pays, du Massif central aux Alpes, donnant des orages. Sur le reste du pays, temps nuageux avec des éclaircies principalement sur le Sud-Ouest

Températures maximales de 24 à 31 degrés du Nord au Sud.

Prévisions pour vendredi. — Encore de l'activité orageuse du Centre au Sud-Est, devenant plus sporadique. Sur les autres régions, le temps sera nuageux ; sur les côtes de la Manche, temps très nuageux à couvert avec quelques pluies en soirée sur la Bretagne-Normandie. Temps ensoleillé sur le Sud-Ouest et la Côte-d'Azur.

Les températures maximales seront en légère baisse sur le Nord-Ouest.

Prévisions pour samedi. — Sur le nord-ouest de la France, le temps sera très nuageux à couvert le matin avec des pluies. Ondées et éclaircies alterneront sur la Bretagne et la Normandie dans la journée. Une zone pluvieuse devenant pluvio-orageuse traversera la moitié ouest du pays en donnant à l'avant des orages discontinus. A l'arrière de cette zone, temps variable avec des averses. Sur le sud-est et l'est de la France, temps généralement ensoleillé avec quelques orages sur les reliefs le matin.

Températures en hausse de 2 à 3 degrés sur la moitié est de la France et en baisse sur le nord-ouest du pays.

Prévisions pour dimanche. — La zone pluvio-orageuse gagnera progressivement le sud-est et l'est de la France, donnant toujours à l'avant des orages isolés. A l'arrière de cette zone, temps variable avec des averses. De belles éclaircie se développeront par le Sud-Ouest en cours de journée.

Températures en baisse sur la moitié est de la France. Sans grand changement ou en légère hausse ailleurs.

Températures (le premier chiffre indique le minimum enregistré dans la nuit du 19 au 20 août, le second, le maximum de la journée du 19 août) : Ajaccio, 17 et 28 degrés ; Biarritz, 17 et 25 ; Bordeaux, 10 et 25 ; Bréhat, 13 et 17 ; Brest, 14 et 19 ; Cannes, 19 et 27 ; Cherbourg, 12 et 18 ; Clermont-Ferrand, 13 et 30 ; Dijon, 13 et 27 ; Dinard, 12 et 18 ; Embrun, 14 et 30 ; Grenoble-St-M.-H., 19 et 31 ; Grenoble-St-Geoirs, 18 et 31 ; La Rochelle, 15 et 22 ; Lille, 12 et 21 ; Limoges, 13 et 21 ; Lorient, 15 et 21 ; Lyon, 15 et 32 ; Marseille-Marignane, 20 et 31 ; Menton, 27 (max.) ; Nancy, 14 et 25 ; Nantes, 12 et 23 ; Nice-Côte d'Azur, 20 et 26 ; Paris-Montsouris, 12 et 21 ; Paris-Orly, 10 et 21 ; Pau, 16 et 24 ; Perpignan, 21 et 31 ; Rennes, 12 et 21 ; Rouen, 10 et 18 ; Saint-Etienne, 13 et 32 ; Strasbourg, 14 et 27 ; Toulouse, 16 et 26 ; Tours, 13 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 32 ; Genève, 14 et 30 ; Lisbonne, 20 et 29 ; Londres, 13 et 22 ; Madrid, 18 et 36 ; Rome, 19 et 29 ; Stockholm, 16 et 21.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JEU DU MARDI
A LA TRIBUNE

Des ennuis techniques ont rendu incompréhensibles certains passages du discours suivant. Saurez-vous retrouver parmi les solutions qui vous sont proposées les propos authentiques de l'orateur ?

Discours d'ouverture de la campagne des législatives de M. Laurent Fabius le 14 juin à Marseille

Mais quand en plus, une partie de la droite elle-même revendique (1) ...., quand au nom de la prééminence du (2) ...., on voudrait le (3) ...., alors je dis nettement : (4) .... Ils n'ont jamais véritablement accepté (5) .... « Ils », je veux dire ces (6) .... faussement (7) ...., (8) .... de mépris, aussi peu rigoureux dans le respect des (9) .... qu'ils furent peu (10) .... dans la gestion de son économie. Crise économique plus crise (11) .... plus crise institutionnelle : notre (12) .... n'a pas besoin de ces (13) .... Ce n'est pas cela (14) .... l'intérêt (15) .... de la France (...).

Soyons (16) .... : (17) .... n'existe pas qu'à droite ! Faire croire qu'une entreprise peut (18) .... alors qu'elle est (19) ...., ignorer (20) .... économique mondial, prétendre qu'on va résoudre les problèmes industriels à coup de (21) ...., c'est aussi une certaine forme de démagogie.

Je souhaite qu'on épargne à la France (22) .... du libéralisme sauvage, je souhaite aussi qu'on lui épargne le petit matin des (23) ....

∴

1. a) Le pouvoir ; b) La crise institutionnelle ; c) La légitimité.
2. a) Scrutin universel ; b) Président de la République ; c) Parlement.
3. a) Renvoyer chez lui ; b) Disqualifier ; c) Mettre à la porte.
4. a) Est-ce bien raisonnable ? ; b) Non ! ; c) Attention !
5. a) L'alternance ; b) La défaite ; c) La démocratie.
6. a) Politiciens ; b) Personnages ; c) Gens.
7. a) Libéraux ; b) Réalistes ; c) Modérés.
8. a) Lardés ; b) Gluants ; c) Bardés.
9. a) Réussites de la gauche ; b) Appels à l'union pour la France ; c) Institutions de la République.
10. a) Reluisants ; b) Efficaces ; c) Honnêtes.
11. a) Morale ; b) Sociale ; c) Internationale.
12. a) Pays ; b) Terre ; c) Nation.
13. a) Plaies ; b) Blessures ; c) Traumatismes.
14. a) Non ce n'est pas cela ; b) Vraiment pas ; c) Je vous le dis.
15. a) Réel ; b) Absolu ; c) Supérieur.
16. a) Sérieux ; b) Réalistes ; c) Objectifs.
17. a) L'incompétence ; b) La démagogie ; c) La bêtise.
18. a) Faire des profits ; b) Embaucher ; c) Licencier.
19. a) Florissante ; b) Moribonde ; c) Nationalisée.
20. a) Le contexte ; b) L'intérêt ; c) Le fonctionnement.
21. a) Subventions ; b) CRS ; c) Commandos.
22. a) La chienlit ; b) Le désastre ; c) Le grand soir.
23. a) Bagnards qui chantent ; b) Barre de fer ; c) Magiciens.

Solution dans notre prochain numéro

SOLUTION DU JEU DU LUNDI (le Parrain)

Le cabinet noir dont il est question était le qualificatif dont certains gaullistes qualifiaient d'autres gaullistes sous un précédent septennat. Pierre Juillet en était, avec notre personnage, l'élément principal. La marraine de Laurent fait allusion au 1,33 % de dresseurs, à vrai dire le chiffre qu'elle obtint dans une récente élection présidentielle. Quant à la fête dont elle ne semble pas souhaiter entendre parler, c'est celle de l'*Humanité*. La marraine de Laurent est donc Marie-France Garaud.

SPORTS

LES CHAMPIONNATS DU MONDE D'ULM

Ultralégers, ultraprudents

A bord d'un motoplaneur de type FK6, l'Allemand de l'Ouest Joachim Krentz a nettement pris la tête — catégorie multi-axes — des premiers championnats du monde d'ultraléger motorisé (ULM), qui s'achèveront, le 24 août, à Millau. D'abord vainqueur de diverses épreuves de navigation et d'économie, Krentz a perdu un peu de son avantage les 18 et 19 août lors des épreuves de précision. Il a néanmoins démontré que les performances de son appareil extrêmement aérodynamique, conçu par les élèves du centre de formation professionnel des usines Messerschmidt-Bölkow-Blohm, situé près de Heidelberg, étaient de 15 à 20 % supérieures à celles des ULM clasiques. En catégorie pendulaires, c'est le Français Pascal Morel qui est en tête du classement général.

De notre envoyé spécial

Millau. — Pelotonnée dans son écrin de verdure, miniaturisée à l'extrême, la petite ville de Millau semble tout droit sortie d'un rêve d'enfant. Le spectacle est à la fois beau et dérisoire: le long d'une rivière aux reflets argentés s'ordonnent, sans rime ni raison, une multitude de toits de tuiles orangées ; des rubans de bitume, alentour, convergent les aoûtiens pressés de rentrer au bercail.

Suspendu à la voûte du ciel, sous l'aile protectrice de notre ULM, nous détaillons chaque accident de terrain, chaque mouvement de la circulation. La visibilité est parfaite. Même le plancher de notre grosse libellule mécanique est transparent. Sanglés et casqués à l'intérieur d'un frêle carénage de plastique, nous enregistrons la moindre saute de vent, le moindre écart de température.

Depuis que nous avons quitté le plateau desséché du Larzac pour dominer la vallée du Tarn, Jérôme Pradal, le pilote, a vivement empoigné le manche qui commande les palonniers de l'appareil. A cet endroit bien précis, des rouleaux d'air chaud s'écrasent sur la paroi de la falaise.

De même qu'un surfeur flirte avec l'écume des vagues, Jérôme profite du courant ascensionnel pour gagner en altitude. L'opération ne se fait pas sans risque et réclame du doigté. A l'une ou l'autre occasion, l'ULM dévie de sa trajectoire, tangue comme un pendule, hésite puis repart de plus belle. Impossible, l'espace d'une seconde, de détacher ses yeux de la petite poignée de plastique située au-dessus des quelques instruments de bord : le parachute. Jérôme sourit. Sur le chemin du retour, grâce au système émetteur-récepteur qui relie nos casques il sera plus explicite: *« C'est précisément parce que cette région offre des conditions aérologiques très variées qu'elle est devenue un terrain privilégié pour les amateurs de vol libre. Cela demande un minimum d'expérience et de connaissances, mais les concurrents des championnats du monde n'en manquent pas. Le parachute, c'est le dernier de leurs soucis. »*

Chute libre

Réunis à l'initiative de la Fédération internationale aéronautique (FIA) et de la Fédération française des planeurs ultralégers motorisés (FFPULM), les cinquante participants de ce premier rendez-vous international d'envergure, malgré leurs multiples randonnées, ne tarissent pas d'éloges sur la région. Pour eux, l'aérodrome de La Cavalerie, situé à une vingtaine de kilomètres de Millau, est un terrain idéal pour la conquête d'un environnement à la mesure de leurs exigences sportives.

Au beau milieu d'une ribambelle d'engins polychromes, diversement toilés et profilés mais ne dépassant jamais 150 kilos à vide, les pilotes ont installé leur campement. A peine levés, ils scrutent le ciel et reportent sur leur carte d'état-major leurs espoirs, compte tenu de l'exercice fixé ce jour-là par le jury. Tout cela fleure bon les veillées d'armes de quelques pionniers de l'aéropostale, tout au moins selon l'idée que l'on s'en fait.

Durant dix jours, les compétiteurs venus de sept pays différents ont alterné des épreuves de vitesse, d'économie, de navigation et de précision. Qu'ils soient utilisateurs d'ULM pendulaires ou multi-axes (*le Monde* du 27 juillet), ils disposent pour chacun de leurs exercices d'une réserve de vingt-cinq litres d'essence au maximum et doivent confirmer leur navigation en prenant des clichés de certain points stratégiques. *« L'essentiel,* explique Hubert Aupetit, trente et un ans, directeur sportif des Championnats et coresponsable du programme, *était de ne pas sombrer dans le show business et de privilégier pardessus tout les qualités de pilotage des uns et des autres. »*

Sage précaution. Dix ans seulement après la mise au point des premiers ULM, les responsables fédéraux ont surtout veillé à la crédibilité de leur toute jeune discipline, trop longtemps laissée à vau-l'eau. Prise en charge à l'origine par des organismes parasportifs, la pratique de l'ULM a d'abord servi de prétexte aux publicitaires et aux médias qui ont profité à tort et à travers de ce nouveau sport, avec tous les risques que cela comportait.

Les risques et les accidents. Entre 1982 et 1984, sur le seul territoire français, cent trente-six ULM n'ont pas rejoint leur base, causant au total la mort de trente personnes.

Un bilan aux allures de catastrophe qui n'allait pas tarder à faire fuir tous les annonceurs qui hier encore s'étaient précipités autour du berceau de ce nouveau sport de loisirs. En l'espace de douze mois, le nombre de licenciés d'ULM est passé de deux mille neuf cents à deux mille deux cents et le nombre d'engins vendus en France a chuté de huit cent cinquante à quatre cent vingt-cinq unités.

Parti sur de mauvaises bases, le mouvement ULM s'enquit dès lors d'une nouvelle image de marque: *« Nous avons la chance,* précise M. Aupetit, *d'avoir en France une législation extrêmement souple. Encore faut-il profiter de l'aubaine intelligemment et chercher à responsabiliser au maximum les usagers. Les championnats du monde n'ont d'autre motivation à mes yeux que d'étudier les limites de notre activité et de tester les nouveaux produits. »*

Banc d'essai. Quelques jours passés sur le plateau du Larzac permettent de recenser rapidement les deux préoccupations prioritaires des animateurs de l'ULM en France : la sécurité et le bruit. Sans vouloir suivre l'exemple de la Suisse ou du Luxembourg, où l'usage de l'ULM est purement et simplement interdit, les responsables français, qui préconisent de plus en plus l'usage de parachutes et de réducteurs anti-bruits, ont pris note de la législation en usage en RFA.

Outre-Rhin, la pratique du biplace est réservée aux instructeurs, et les décollages et atterrissages doivent s'effectuer sur une piste classique. Surtout, la nuisance sonore est limitée à 55 décibels à 100 mètres de distance. Autant de contraintes qui, à première vue, ne remettent pas en cause l'engouement de nos voisins et qui n'empêchent pas Joachim Krentz et son FK-6 de dominer aisément les premiers championnats du monde de Millau.

BENOIT HEIMERMAN.

● MOTOCYCLISME : *Mort de Jean-Pierre Haemisch.* — Victime d'une chute le dimanche 18 août, à bord d'une 750 cc Kawasaki-Harris, au cours des 24 Heures de Liège sur le circuit de Spa-Francorchamps, le pilote français Jean-Pierre Haemisch est décédé la nuit suivante à l'hôpital de Liège.

● TENNIS : *Tournoi de Cincinnati.* — Le Français Thierry Tulasne a été éliminé, le lundi 19 août, par l'Américain Brian Teacher (6-3, 5-7, 6-4), de ce tournoi doté de 375000 dollars, dernière répétition avant les Internationaux des Etats-Unis à Flushing Meadow qui débutent le 27 août.

● VOILE : *Course de l'Europe. — Crédit-agricole,* de Philippe Jeantot, a remporté mardi 20 août la quatrième étape Torquay-Lorient (235 milles) de la course de l'Europe devant *Ker-Cardelac,* de François Boucher, et *Fleury-Michon,* de Philippe Poupon. *Jet-Service,* de Patrick Morvan — qui a déchiré sa grand voile — a perdu sa première place du classement général au profit de *Crédit-agricole.*

ENTRAIDE
Trois tournois pour Aurore

Aurore Antoine, cinq ans, de Cornillon (Bouches-du-Rhône), souffre d'hypertension artérielle et pulmonaire. Sa seule chance de pouvoir enfin mener la vie de toutes les fillettes de son âge est de subir une transplatation cardiaque et pulmonaire en Angleterre.

Tout récemment, un enfant irlandais de trois ans a subi cette opération avec succès ; sur vingt interventions de ce genre, seize ont réussi. Pour payer les frais — importants — qu'entraîne une telle intervention, trois rencontres amicales de football sont organisées le mardi 10 septembre, à partir de 18 h 30, au stade Francis-Meano à Miramas. Les sommes recueillies seront intégralement reversées à un compte ouvert au profit de l'enfant. On peut envoyer ses dons au Crédit agricole mutuel, compte nº 471 301 30 000 (Opération Aurore Antoine), BP 64, 13140 Miramas.

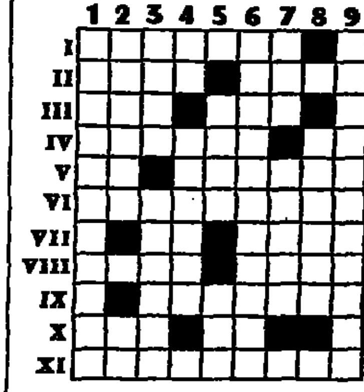
★ **Renseignements : Organisateurs tournoi amitié Miramas. Tél. : 16 (90) 58-33-65.**

VIE PRATIQUE

DÉFENSE FICHÉE. — Vous cherchez à vous loger à la Défense ? Vous allez y travailler et souhaiteriez connaître les restaurants existant à proximité, les commerces, etc. ? Neuf fiches pratiques, éditées par l'EPAD (établissement public pour l'aménagement de la région de la Défense), répondront à toutes les questions que vous pouvez vous poser. Elles sont gratuites et on peut les retirer au service des relations publiques de l'EPAD, au 36e étage de la tour FIAT (Défense 6) ou en écrivant à l'EPAD, service information, Cedex Nº 1, 92080 Paris la Défense.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4035



HORIZONTALEMENT

I. Intime d'une tapette, elle trempe, de surcroît, dans des combinaisons souvent louches. — II. Vieille Eire chantée par les bardes. Un beau bateau que les mythographes nous ont monté. — III. Malgré son gabarit important, il passe dans les plus petits trous. Une telle œuvre n'a jamais tenté le diable. — IV. Génie de l'air. Article. — V. Dans la tristesse. Comté français. — VI. Même Louis XIV fit des ronds de jambe devant lui. — VII. Coq en partie « déplumé ». Hasardai. — VIII. Le camion entre dans sa catégorie. A la cote sur la Côte. — IX. En cette matière, le temporaire est préférable au définitif. — X. Tel un grognard aux adieux de Fontainebleau. Haut lieu de civilisation en basse Mésopotamie. — XI. Caractéristique de l'ostrogot.

VERTICALEMENT

1. Un personnage édifiant entre tous. — 2. L'une est dite heureuse à cause de son sol ; l'autre l'est aussi par son sous-sol. Participe passé. — 3. Dans le Calvados. Il est irritant et méchant comme la gale. — 4. Préposition. Grasseyant. — 5. Sujet d'un naturel grognon. Vierge. — 6. Arme de jet des bandes de la Belle Epoque. — 7. Epoque. Palmes de sinople sur sable et fond d'azur. — 8. Péril jaune ou rouge pour les Romaines. — 9. Arrageois qui fit perdre la tête à bien des femmes.

Solution du problème nº 4034

Horizontalement

I. Javelots. — II. Agonise. — III. Voûte. RAU. — IV. Arsène. Me. — V. Ou. — VI. Opérateur. — VII. Ah ! Eve. — VIII. Somma. Pet. — IX. Bière. Ta. — X. Aisne. Eté. — XI. Test. Anel.

Verticalement

1. Java. OAS. AT. — 2. Agoraphobie. — 3. Vous. Miss. — 4. Enterrement. — 5. Lien. Avare. — 6. Os. Este. — 7. Ter. En. — 8. Amourette. — 9. Tueur. Taël.

GUY BROUTY.

VIE ASSOCIATIVE

1945. — L'Association nationale des combattants volontaires de la Résistance (ANCVR), qui fête cette année son quarantième anniversaire, participera aux cérémonies qui commémoreront, samedi 24 août, la libération de Paris et se dérouleront à 10 heures à l'Arc de Triomphe et à 11 heures au Mont-Valérien. Trois cars assureront gratuitement le transport aller et retour.

★ **ANCVR, Hôtel des Invalides, Cour d'honneur, esc. M, 75007 Paris. Tél. (1) 551-68-35.**

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde
ARTS ET SPECTACLES



Le Monde
SCIENCES

Les convoyeurs des drogues

Des « véhicules » capables de transporter sans détour les médicaments jusqu'aux cellules malades : c'est la nouvelle voie qui s'ouvre à la thérapeutique.

ABSORBÉS ou injectés par les moyens usuels, les médicaments suivent dans le corps un parcours des plus anarchiques. Ils se dispersent dans des organes, des tissus ou des cellules auxquels, au départ, ils n'étaient pas du tout destinés. En s'éparpillant, ils perdent de leur efficacité, et, qui plus est, ils peuvent provoquer des effets secondaires gênants, voire toxiques.

On envisage donc de placer ces *médicaments dans des véhicules* spéciaux chargés de les conduire sans vagabondage à leur site précis d'action et de créer des drogues qui « taperaient dans le mille ».

Pour l'heure, les applications de ces « vecteurs de médicaments » ne sont que potentielles, notamment en chimiothérapie, où l'on aurait tout à attendre de principes actifs qui ne s'attaqueraient qu'aux cellules cancéreuses, épargnant les cellules saines. Mais qui sait si, demain, les études en cours ne pourraient conduire à des produits commercialisables. On peut le *penser, à voir le grand nombre d'équipes qui s'intéressent,* un peu partout dans le monde, à ces vecteurs. Leurs représentants se sont déjà réunis à plusieurs reprises et ils se sont retrouvés une nouvelle fois en Grèce, au mois de juillet, pour faire le point sur leurs travaux.

Longtemps préoccupés par la seule recherche de molécules médicamenteuses originales, les chercheurs ont oublié le vieil adage selon lequel *« la façon de donner vaut tout autant que ce que l'on donne »*, comme le rappelle M. Francis Puisieux, responsable du laboratoire de pharmacie gallénique et de biopharmacie (faculté de pharmacie de Châtenay-Malabry, Hauts-de-Seine). Mais confrontés au coût sans cesse croissant de la recherche pharmaco-chimique et au faible taux de découverte de molécules réellement nouvelles (il faut en étudier environ dix mille pour en trouver une), ils sont maintenant de plus en plus nombreux à s'intéresser aux nouveaux modes d'admission des drogues.

Convoyés par des molécules, des particules ou des vésicules diverses, ces drogues pourraient avoir une activité dix mille, voire cent mille fois plus grande qu'à l'état libre. Mais il y a plus. Les vecteurs pourraient permettre à certaines substances – comme les produits anti-infectieux ou antibactériens – de pénétrer dans des *territoires intracellulaires qu'elles* sont incapables d'atteindre seules. Ils pourraient aussi protéger des molécules médicamenteuses fragiles contre les agents qui les désintègrent avant qu'elles ne parviennent à leur but.

Gouttes porteuses

Pour remplir ce rôle, les véhicules doivent être capables d'établir avec la molécule active des liens assez stables pour l'amener, sans fuite, jusqu'à sa cible, et réversibles de manière à pouvoir la libérer, une fois l'objectif atteint. Ils doivent, bien sûr, ne présenter aucune *toxicité* pour l'organisme, être biodégradables et mesurer moins d'un millième de millimètre pour ne pas provoquer d'embolie.

Les liposomes semblent répondre à bon nombre de ces contraintes. C'est un chercheur britannique, A.D. Bangham, qui, le premier, en *1965*, fabriqua ces microgouttelettes formées d'une ou de plusieurs parois de lipides emprisonnant une solution aqueuse. Au départ, ces vésicules microscopiques étaient considérées comme de très utiles modèles pour l'étude des parois membranaires. Mais l'intérêt qu'elles suscitaient s'est trouvé considérablement accru lorsque, cinq ans plus tard, il fut prouvé qu'on pouvait y empaqueter des protéines, des enzymes ou des médicaments.

De nombreux essais ont été faits, avec plus ou moins de réussite, pour insérer dans ces liposomes des substances antitumorales. Les chercheurs de Châtenay-Malabry y ont par exemple inséré du muramyldipeptide (MDP), un immunomodulateur utilisé en clinique dans le traitement de certains cancers. Ce produit active en effet les macrophages – ces globules blancs qui assurent la « voirie de l'organisme » – et les aide à exprimer leur pouvoir tumoricide potentiel. *Cet effet est encore accru lorsque* le MDP est encapsulé dans des liposomes, lesquels favorisent son accumulation dans les cellules concernées, focalisant son action. Des tests récents, effectués *in vitro* et *in vivo* chez des souris, ont donné des résultats positifs, et les essais cliniques viennent de débuter.



LA MOUCHE

Les applications des liposomes semblent cependant limitées dans la mesure où l'on ne sait pas faire sortir ces gouttelettes du courant *circulatoire, les vaisseaux de presque tous les organes étant tapissés* d'une couche cellulaire qui fait barrière à leur passage. Seuls la rate, le foie et la moelle épinière échappent à ce phénomène et constituent les zones d'accumula*tion privilégiées des vecteurs lipidiques.*

Ce qui est, dans nombre de cas, un inconvénient peut parfois tourner à l'avantage. Puisqu'ils s'accumulent dans le foie, les liposomes pourraient « convoyer » des produits de contraste et améliorer ainsi les diverses techniques d'imagerie médicale utilisées pour l'analyse de cet organe.

La voie du sang

La préparation des liposomes pose toutefois quelques problèmes : la fabrication de vésicules ayant toutes la même taille n'est pas aisée, et les gouttelettes lipidiques se conservent mal. Aussi, bien qu'ils demeurent les plus étudiés, les chercheurs s'intéressent à d'autres types de vecteurs.

Aux globules rouges, par exemple. L'insertion de molécules étrangères dans ces véhicules naturels n'affecte en rien *« ni leur durée de vie* (cent vingt jours en moyenne), *ni leur plasticité, ni leurs fonctions usuelles »*, souligne M. Claude Nicolau, directeur du centre de biophysique moléculaire du CNRS à Orléans.

Selon lui, deux types d'application pourraient résulter de cette intéressante propriété. La pre*mière, explorée en collaboration* avec le Centre de transfusion sanguine de Tours, consiste à « encapsuler » dans les globules rouges des *« effecteurs allostériques de l'hémoglobine »*, substances qui améliorent l'action de l'hémoglobine chargée de fixer l'oxygène dans les poumons et de le transporter dans l'organisme. Ainsi pourrait-on assurer une meilleure oxygénation des tissus des patients atteints de rétrécissements de vaisseaux ou d'athérosclérose.

L'aimant conducteur

La seconde consiste à insérer dans les globules rouges des médi*caments inactivés. Considérant* qu'environ 1 % de ces globules meurent chaque jour, détruits par des cellules phagocytantes, les chercheurs voient là une occasion de libérer la drogue inactivée. Les enzymes viendraient alors couper les protections qu'on aurait astucieusement créées sur la molécule médicamenteuse pour la neutraliser au cours de son périple, lui rendant, une fois l'objectif atteint, toute son activité. La méthode a l'avantage d'être exempte de toute toxicité, puisqu'elle utilise du sang prélevé sur les malades, traité, puis réinjecté dans ses vaisseaux. *« Un très large spectre de médicaments pourraient être ainsi administrés »*, estime M. Nicolau.

Si l'on raisonne du point de vue industriel, comme l'a fait un chercheur de la firme américaine SKF en réalisant une étude systématique de tous les vecteurs envisagés, les plus prometteurs semblent être ceux qu'on fabrique à l'aide de polymères naturels (gélatine ou albumine) ou artificiels.

C'est un de ces derniers – le polyalkylcyanoacrylate (PACA) – que les chercheurs de Châtenay-Malabry ont choisi pour réaliser des « nanocapsules » (creuses) et des « nanosphères » (pleines).

Non toxique, comme le prouve son utilisation fréquente en chirurgie, le PACA présente d'autres avantages. En jouant sur la nature du polymère – notamment sur la longueur de sa chaîne carbonée, – on peut en effet modifier la vitesse de libération du principe actif par la nanosphère de PACA et changer la répartition du médicament dans l'organisme. Une propriété qui pourrait trouver des applications en chimiothérapie, par exemple dans les traitements qui font appel à la doxorubicine. *Cette substance,* très active contre certaines tumeurs, est cependant toxique pour le muscle cardiaque. Ce qui empêche actuellement de l'administrer en grandes quantités. Lorsqu'on la fixe sur des nanocapsules de PACA, on peut favoriser son accumulation dans le foie et les poumons, tout en épargnant le tissu cardiaque. Les pharmacologues ont ainsi pu *« diminuer la toxicité de la drogue sans affecter son potentiel d'activité antitumorale »*. Les premiers essais cliniques semblent encourageants.

Pour mener encore plus sûrement et directement le médicament jusqu'à sa cible, d'autres équipes ont été jusqu'à imaginer de l'accrocher à des particules de magnétite, lesquelles peuvent être guidées, de l'extérieur, à l'aide d'un aimant. Certains y voient une *« forme élégante de vraie vectorisation »*. D'autres sont plus sceptiques, arguant du fait que la magnétite n'est pas biodégradable et que, en s'accumulant dans certains tissus, elle peut devenir toxique. En outre, remarquent-ils, le procédé nécessite l'emploi d'aimants générant des champs magnétiques intenses dont les éventuels effets sur les patients restent à explorer. *« Toutefois,* conclut un chercheur de l'université catholique de Louvain (Belgique), *les vecteurs magnétiques méritent incontestablement des développements, par exemple pour transporter des produits hautement toxiques et d'application limitée dans le temps. »*

On ne saurait bien sûr parler des thérapeutiques du futur sans évoquer l'apport des biotechnologies. On devra en effet compter au nombre des transporteurs de médicaments les plus efficaces les anticorps monoclonaux *(le Monde* du 7 octobre 1981). Ce sont de véritables « missiles biologiques », capables de reconnaître avec une remarquable spécificité les antigènes étrangers qui agressent l'organisme – et notamment les antigènes tumoraux. En outre, ils sont uniformément reproductibles en grandes quantités.

Aurait-on trouvé là le vecteur idéal pour convoyer des toxines antitumorales ? Il est encore trop tôt pour le dire. Avant que l'on songe à des applications cliniques, les chercheurs devront surmonter de nombreux obstacles, comme l'inactivation éventuelle de la *toxine par des anticorps du malade* ou sa neutralisation par des antigènes tumoraux circulant dans le sang. Il reste surtout à mieux connaître les cibles cellulaires de ces anticorps monoclonaux, afin d'être sûr d'envoyer le bon « missile » sur l'objectif approprié.

ELISABETH GORDON.

LE VANADIUM ET LA TECHNIQUE NUCLÉAIRE

Activation et dépression

LE vanadium, présent dans l'organisme en quantités infinitésimales, compte parmi les éléments-traces indispensables à la vie. Bien que son rôle en physiologie humaine com*mence tout juste* à se dessiner, plusieurs résultats laissaient jusqu'ici supposer qu'il intervient dans les dépressions nerveuses. Il réglerait l'activité d'une enzyme agissant sur les pompes à sodium membranaires des globules rouges dont le dérèglement serait lié aux états dépressifs.

Cette hypothèse a reçu une nouvelle confirmation. Le laboratoire de chimie nucléaire associé au CNRS, au Centre d'études nu*cléaires de Bordeaux-Gradignan* et le service de médecine interne de l'hôpital Haut-Lévêque à Bordeaux-Pessac ont en effet récemment constaté que les taux de vanadium mesurés dans le sérum de vingt-sept sujets dépressifs étaient deux à cinq fois supérieurs à ceux des sujets sains.

Le principal problème que posait cette étude provenait du difficile et délicat dosage du vanadium dans le sérum humain. Jusqu'ici, aucune technique d'analyse ne s'était révélée efficace, au point que certains résultats laissaient même douter du rôle indispensable de cet élément dans les mécanismes vitaux. Ce doute est maintenant levé par les deux équipes, qui ont mesuré avec *précision les teneurs en vanadium* par activation neutronique, en utilisant comme source la pile Osiris du centre d'études nucléaires de Saclay.

D'autres études sont en cours, qui visent notamment à observer comment évolue le vanadium avec la guérison des patients. *D'autre part, il restera à confirmer* que les taux de vanadium mesurés ont réellement un effet inhibiteur sur l'activité des pompes à sodium des globules rouges, ce qui constituerait une preuve directe de l'influence de cet élément *dans l'origine ou le développement* d'un état dépressif.

Compte tenu des difficultés que posent, d'une part, la mise en œuvre de l'analyse par activation, d'autre part la séparation des éléments produits par l'irradiation, cette méthode est pour l'heure réservée à quelques spécialistes.

E. G.

Les cellules ouvrières

INCORPORER des médicaments dans des liposomes pour les amener plus sûrement jusqu'à leur cible, c'est bien. Mais ne pourrait-on aller plus loin encore et insérer dans le vecteur le fragment de patrimoine génétique – le gène – qui dirige la synthèse de la *molécule active ?*

Un exemple. Plutôt que de traiter les diabétiques à l'aide *d'injections répétées d'insuline, pourquoi ne pas directement* apporter aux cellules le gène responsable de la production de cette hormone et transformer ainsi l'organisme en une véritable « usine à insuline » ?

C'est la voie qu'ont suivie les chercheurs du Centre de biophysique moléculaire du CNRS à Orléans. *Ils ont inséré un pré*curseur de l'insuline – la préproinsuline I de rat – dans un *morceau* d'ADN viral modifié, puis encapsulé le tout dans des liposomes qu'ils ont injectés, par voie intraveineuse, à des souris.

Les premiers essais ont été concluants dans la mesure où le gène s'est bien exprimé, synthétisant l'hormone. Fait surprenant : alors que l'insuline est *naturellement fabriquée dans le* pancréas, ce sont ici d'autres cellules – les macrophages du foie et de la rate, où s'accumulent les liposomes – qui remplissent cet office.

La production de l'hormone n'était cependant que de courte durée (douze à quatorze *heures). Aussi a-t-on modifié la* nature de l'ADN porteur de la préproinsuline I afin qu'il pénètre dans d'autres cellules, telles que les lymphocytes. En se multipliant, ces derniers assurent une expression plus durable du gène.

Les chercheurs poursuivent ces travaux pour optimiser le processus. Ils envisagent aussi de remplacer les liposomes par d'autres vecteurs, des globules rouges ou des nanoparticules.

« Les essais cliniques ? Il n'en est pas du tout question », précise le responsable de l'équipe. Cette technique soulève en effet de nombreuses questions d'ordre biologique – ne risque-t-on pas de perturber le fonctionnement des cellules ? – et d'ordre éthique, puisqu'il s'agirait d'insérer des gènes étrangers dans l'organisme *humain.*

Les chambres ardentes des Charbonnages

Le Centre d'études et de recherches de Charbonnages de France dispose d'installations où sont analysées les substances toxiques (dont la dioxine) créées par les incendies.

UN matelas brûle. Deux kilogrammes de polyuréthanne d'où sortent des flammes à 1 200°C ou 1 300°C et qui se décomposent en gaz carbonique (CO_2), oxyde de carbone (CO), et acide cyanhydrique (HCN), tous gaz éminemment toxiques. Mais personne n'est menacé d'asphyxie. Le matelas flambe non pas parce qu'un fumeur s'est endormi sur son lit, mais parce qu'il s'agit d'une expérience se déroulant dans la galerie-incendie dont le Centre d'études et de recherches de Charbonnages de France (CERCHAR) dispose depuis 1983 parmi ses installations d'essais et d'analyses de Verneuil-en-Halatte (Oise).

La galerie-incendie se compose d'un tunnel horizontal, long de 50 mètres et de 10 mètres carrés de section, à l'extrémité duquel se raccorde un élément vertical haut de 10 mètres et de 6 mètres carrés, de section. Après l'élément vertical, viennent toute une série d'installations de dépollution (arrosage pour abattre les poussières et refroidir les fumées, filtre sec pour piéger les poussières et les aérosols, laveur de gaz pour arrêter les gaz acides). Ainsi la cheminée terminale, haute de 30 mètres, ne rejette-t-elle que des gaz non toxiques et non polluants pour le voisinage.

Tout le système, de l'entrée de la galerie jusqu'à la base de la cheminée, est balayé par un puissant courant d'air (de 15 mètres cubes par seconde au maximum), qui empêche les produits de combustion de sortir directement du tunnel en les obligeant à passer par les installations de dépollution.

Bien entendu, la galerie-incendie – cheminée comprise – est truffée de capteurs (soixante-dix au maximum) qui mesurent, en divers points, la température et la composition des produits de combustion, l'opacité des fumées, le débit du courant d'air. Toutes ces données sont enregistrées sur bandes magnétiques et traitées, en temps réel, sur ordinateur. Ainsi avons-nous su tout de suite que le matelas de polyuréthanne a mis neuf minutes et dix secondes pour brûler, et que, pendant la combustion, à 35 mètres du foyer, la température s'est maintenue à 175°C pendant six minutes.

Dans sa galerie-incendie, le CERCHAR fait de multiples études, en particulier sur les matières plastiques utilisées dans les mines (bandes transporteuses, mousses polymères, gaines de câbles électriques, etc.). D'ici peu, il devrait faire des recherches sur les pneus des véhicules utilisés au fond et des essais sur toutes les garnitures de sièges. En fait, la galerie-incendie peut servir à étudier tous les incendies se produisant en milieu confiné.

Tissus incapacitants

Il y a aussi une « pièce », de 30 mètres cubes – soit une chambre assez grande d'un appartement moderne – où ont été testés, entre 1977 et 1980, dans le cadre d'un contrat passé avec la Délégation générale à la recherche scientifique et technique, des meubles capitonnés et revêtus de matériaux polymériques. Pour mieux reproduire les conditions d'un accident réel, l'incendie était déclenché avec une simple pastille de méta enflammée. Cette dernière est, en effet, très comparable, pour la chaleur dégagée, à un gros mégot.

Ces études ont été suivies par la sécurité civile. Elles ont permis, notamment, de déterminer quelles associations de tissus et de bourrages étaient les plus dangereuses par leur effet « incapacitant ».

Tous les produits de combustion ne commencent pas par asphyxier les personnes qui les inhalent. Ils plongent ces personnes dans un état de stupeur paralysante qui interdit aux futures victimes, pourtant conscientes, d'avoir une réaction efficace quelconque, même de simple fuite. Et, bien sûr, au bout d'un moment, dont la durée varie avec la nature des tissus et des bourrages, les personnes « incapacitées » sont asphyxiées.

Curieusement, un tissu ininflammable peut alors être particulièrement dangereux. Les études réalisées au CERCHAR ont ainsi montré que l'association d'un tissu de fibres de verre (ininflammable) et de polyuréthanne est des plus redoutables en cas d'incendie. Certes, le tissu de verre d'un coussin empêche l'inflammation du bourrage. Mais il n'empêche pas la chaleur de parvenir au polyuréthanne. Or, celui-ci se décompose et dégage du gaz carbonique, de l'oxyde de carbone et de l'acide cyanhydrique dès que la température dépasse 200°C. Rappelons qu'un foyer d'incendie banal est à 1 200°C ou 1 300°C.

Produit-miracle

Autre sujet d'étude entrepris après l'accident de Seveso (1976) à la demande d'Electricité de France : la dioxine.

Les transformateurs, où la haute tension du réseau de distribution est abaissée à la tension d'utilisation, contiennent, en effet, des substances isolantes diélectriques qui contribuent à dissiper la chaleur vers l'extérieur et qui empêchent la formation d'étincelles ou d'arc. Au début, ces substances diélectriques étaient de l'huile minérale. Mais les transformateurs « chauffent » normalement à 100°C ou 120°C et l'huile minérale a été jugée trop inflammable. D'autant plus qu'un transformateur contenait plusieurs centaines de litres de cette huile diélectrique.

L'huile minérale a donc été remplacée par le pyralène, un mélange de polychlorobiphényle (PCB) et de trichlorobenzène, qui est ininflammable. Mais, comme tous les composés organiques, le pyralène se décompose en un mélange complexe de corps organiques comprenant des organochlorés, des hydrocarbures etc., dès que la température atteint 500°C. Et certains de ces produits de décomposition, en se combinant à l'oxygène, peuvent alors donner des dioxines.

Il existe, en effet, toute une série de dioxines dont les molécules se différencient les unes des autres par le nombre et la position de leurs atomes de chlore. Il y a ainsi des dioxines peu toxiques, mais il y en a de fort dangereuses. La plus toxique de toute est la tétrachlorodibenzodioxine (TCDD) 2-3-7-8. La dose létale (celle qui fait mourir la moitié des rats femelles d'expérience) de celle-ci est de 45 microgrammes par kilo de poids vif. Alors que la dose létale de l'octachlorodibenzoparadioxine (OCDD) est de 2 *millions* de microgrammes par kilo de poids vif (toujours pour le rat femelle).

Encore faut-il être capable de distinguer, dans les produits analysés, les différentes dioxines dont il existe soixante-quinze isomères. Le CERCHAR dispose d'un spectromètre de masse à haute résolution qui dose spécifiquement, avec un seuil de cent parties par milliard dans les suies et de une partie par milliard dans les eaux, toutes les dioxines pentachlorées ou hexachlorées (les plus dangereuses étant celles qui portent leurs atomes de chlore en position 2-3-7-8).

Les essais sur les dioxines ont eu lieu en laboratoire et non pas dans la galerie-incendie. Avec quelques grammes de pyralène, les quantités de dioxine étaient largement suffisantes pour les analyses. Dans la galerie-incendie, la quantité de dioxine aurait *pu* être dangereuse. Malheureusement, ces problèmes sont tellement complexes qu'on ne peut extrapoler le travail fait en laboratoire aux conditions réelles où sont en jeu plusieurs centaines de kilos de pyralène.

Depuis deux ans, le CERCHAR travaille sur des produits capables de remplacer le pyralène dans les transformateurs. Ce futur produit-miracle doit, tout à la fois, être très peu inflammable et ne dégager aucune dioxine ou autre produit toxique. Il est actuellement en cours d'analyse mais le CERCHAR ne peut encore en dire plus.

YVONNE REBEYROL.

Respirez, ne respirez plus

Oxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), acide chlorhydrique (HCl), acide cyanhydrique (HCN) sont parmi les gaz les plus toxiques qui peuvent se dégager lors d'un incendie. Les teneurs maximales admissibles de ces gaz sont, respectivement, de 50, 5, 5 et 10 parties par million (ppm). Les troubles apparaissent lorsque les teneurs atteignent respectivement 800, 100, 35 et 25 à 35 ppm. Les teneurs mortelles (pour une exposition de 10 minutes ou plus) sont, toujours respectivement, de 5000, 200, 500 et 180 ppm.

La ceinture de Jupiter

Des chercheurs américains viennent de découvrir un deuxième anneau gravitant autour de Jupiter

LES sondes américaines Voyager, lancées en 1977 à la rencontre des planètes du système solaire, n'en finissent pas d'apporter leur lot de découvertes astronomiques. Déjà, en mars 1979, Voyager-1 avait révélé que, comme Saturne et Uranus, Jupiter possédait son anneau. On aurait pu croire ce chapitre clos puisque la sonde a achevé l'exploration de la planète géante et que Voyager-2, qui l'accompagnait, vogue maintenant loin de là, en direction d'Uranus et de Neptune.

Pourtant, il n'en est rien. Reprenant l'analyse d'une des photographies transmises par Voyager-2 en 1979, des chercheurs américains (1) viennent de mettre en évidence la présence d'un deuxième anneau gravitant autour de Jupiter.

« L'image a déjà été examinée avec soin et il peut paraître étonnant que ce phénomène soit passé jusqu'ici inaperçu », écrivent les astronomes dans un récent numéro de la revue scientifique britannique *Nature*.

En fait, il s'agit là d'un anneau très *« ténu »*, vingt fois moins brillant que l'anneau principal de Jupiter, lequel est déjà un milliard de fois moins dense que ceux de Saturne. L'observer est donc aussi facile, pour reprendre l'image de l'astronome français André Brahic, *« que de repérer à grande distance la lueur d'une faible bougie située à côté d'un puissant phare marin »*.

Les images brutes transmises par les sondes doivent faire l'objet de nombreux traitements destinés à soustraire des données le « bruit de fond », c'est-à-dire toutes les zones sombres qui cachent le *« détail subtil »*. C'est en effectuant une nouvelle fois ce travail, avec plus de bonheur que leurs collègues, que les chercheurs américains ont pu faire leur découverte.

« Rétrospectivement, écrivent les astronomes, *l'existence de nouvel anneau était suggérée par certaines données fournies par Pioneer-10 et 11 »*, deux sondes qui ont précédé les Voyager au voisinage de Jupiter, lancées pour une mission de reconnaissance rapide. Ces données laissaient en effet supposer l'existence de matière gravitant au-delà de l'anneau principal (localisé à environ 58 000 kilomètres au-dessus des nuages de la planète), mais elles étaient trop partielles pour qu'on puisse véritablement en tirer des conclusions.



Nicolas GUILBERT.

Anneau fragile

Le second anneau jovien, pour l'essentiel, se trouve situé sur l'orbite d'Amalthée, l'un des petits satellites naturels gravitant à 128 000 kilomètres de la planète. Une partie de la matière qui le compose s'étend toutefois plus loin encore, jusqu'à 210 000 kilomètres, et *« peut-être même jusqu'aux environs de Thébé »*, autre satellite croisant à 221 000 kilomètres.

Ce disque très large est en revanche peu épais – moins de 4 000 kilomètres – et se trouve confiné dans le plan équatorial de Jupiter.

Il serait fait, comme l'anneau principal, de grains de matière d'un millième de millimètre de diamètre, mais les chercheurs n'excluent pas qu'il puisse être constitué de particules plus petites ou plus grosses.

Cette observation soulève quelques problèmes. La matière des anneaux entre sans cesse en collision avec le plasma (gaz électriquement chargé) qui entoure Jupiter et, sous l'effet de ces chocs répétés, elle a tendance à s'éparpiller au-delà et en deçà de son orbite. Tous calculs faits, et compte tenu de la très petite taille des particules, l'anneau devrait se désintégrer au bout de mille ou dix mille ans.

Comment expliquer qu'il existe encore ? Est-ce simplement parce qu'il est encore très « jeune » ? Les astronomes éliminent d'emblée cette hypothèse *« qui aurait rendu l'observation hautement improbable »*. Ils pensent plutôt que le disque se réforme sans cesse grâce à l'apport de nouveaux grains venus d'Amalthée ou de Thébé. Des nuages de poussières soulevés par des micrométéorites venant heurter la surface des satellites viendraient ainsi continuellement le réalimenter.

Cette explication ne satisfait cependant pas entièrement les chercheurs américains. Seule, en effet, une part de ces poussières pourrait atteindre l'anneau, le reste étant, lui aussi, dévié de sa route par le plasma. Aussi avancent-ils que le disque pourrait se nourrir d'autres sources, qui seraient à chercher parmi *« des corps inconnus »*.

Ces derniers restent à découvrir. Ce faible anneau demeure d'ailleurs, dans nombre de ses aspects, bien *« énigmatique »*. L'explication de ces mystères viendra peut-être de Galiléo, la nouvelle sonde américaine qui devrait être lancée vers Jupiter dans le courant de 1986, pour peaufiner les explorations faites par les deux Voyager.

E. G.

(1) Ont participé à ces travaux : MM. Mark R. Showalter, Joseph A. Burns, du centre de radiophysique et de recherches spatiales de l'université de Cornell (New-York), et MM. Jeffrey N. Cuzzi et James B. Pollack, du centre de recherche Ames, de la NASA.

UN RAPPORT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

De l'or noir au soleil

LES multiples et infructueuses réunions de l'OPEP montrent à l'évidence qu'il y a actuellement surproduction et non pénurie de pétrole. Mais il faut voir plus loin. A long terme, des défauts d'approvisionnement en hydrocarbures sont probables, sinon certains. Car même si d'autres formes d'énergie peuvent dans certains cas les concurrencer, le pétrole et ses dérivés sont pratiquement irremplaçables dans certains secteurs. Celui des transports, par exemple, tire des hydrocarbures 98 % de ses besoins énergétiques. Le pétrole est aussi la matière première de base de l'industrie chimique, et, si un usage du pétrole doit être préservé, c'est celui-là.

Il est donc clair que des énergies de remplacement ayant les caractéristiques majeures des hydrocarbures – fluidité et quasi-absence de cendres – seront nécessaires à long terme. C'est à ce problème que le comité des études et rapports (CODER) de l'Académie des sciences vient de consacrer un rapport, *Combustibles fluides de remplacement* (1), qui explore les possibilités au plan scientifique, montre que certains peuvent être viables et que d'autres ne le seront certainement pas, dégage des axes où un effort de recherche paraît nécessaire.

Une solution est connue depuis longtemps : produire des hydrocarbures à partir du charbon. On sait le faire – les Allemands ont industrialisé un procédé pendant la seconde guerre mondiale. On en connaît aussi les inconvénients : un prix de revient élevé, la production d'une grande quantité de cendres, et une importante pollution atmosphérique. Les techniques de gazéification *in situ* des gisements charbonniers peuvent réduire ces inconvénients. Mais elles sont encore loin d'être opérationnelles.

Le CODER a volontairement négligé cette voie, et limité son étude à celle, plus prometteuse à long terme, d'une production de substituts du pétrole à partir de l'énergie solaire. Le substitut qui semble le plus prometteur est l'hydrogène, mais l'emploi de ce gaz pose des problèmes.

A court terme, on peut compter sur la photosynthèse naturelle pour convertir l'énergie solaire et transformer la biomasse en hydrocarbures de substitution. C'est une méthode qui n'offre que des possibilités limitées. En France, elle pourrait fournir 12 Mtep (millions de tonnes d'équivalent pétrole) en l'an 2000, ce qui constituerait un appoint intéressant, mais n'est pas à l'échelle des besoins. Le rapport souligne que, dans l'hypothèse où toute la surface agricole française serait consacrée à des cultures énergétiques, la biomasse produite ne pourrait toujours pas remplacer le pétrole actuellement consommé.

A l'analyse, la photosynthèse apparaît comme une décomposition de l'eau. Ne peut-on opérer cette dissociation de manière plus directe, et produire de l'hydrogène, combustible qui a beaucoup d'avantages, même si son stockage est délicat ? Plusieurs démarches sont possibles. On peut utiliser des processus biologiques ou des procédés de conversion chimique ; on peut encore décomposer l'eau à haute température.

Les algues bleues

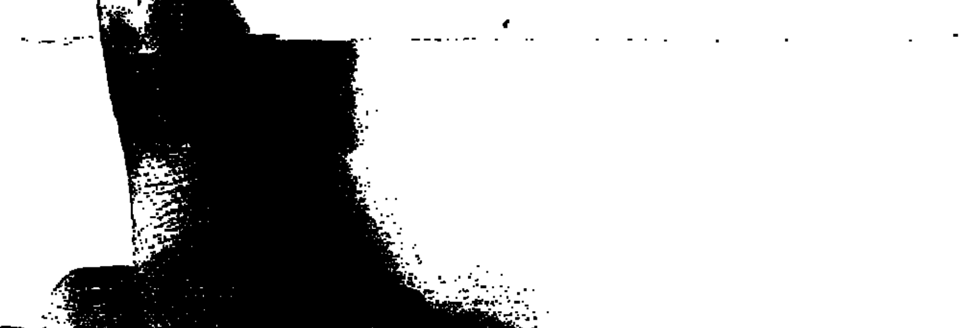
La voie thermique offre peu de perspectives : les températures nécessaires pour une décomposition directe dépassent 2300 °C. Des cycles thermochimiques plus complexes demanderaient des températures moins élevées, mais ils sont d'une mise en œuvre difficile. Et si les fours solaires peuvent aisément atteindre de telles températures la lourdeur des investissements nécessaires est rédhibitoire.

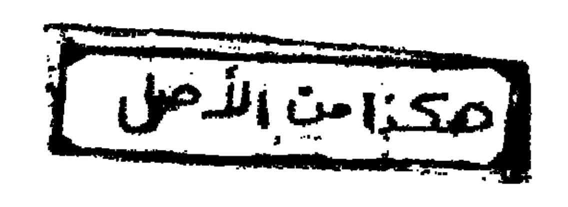
La bioconversion de l'eau en hydrogène, par l'intermédiaire d'algues bleues ou de cultures cellulaires, a fait l'objet de plusieurs recherches. Mieux vaudrait en savoir davantage sur le processus photosynthétique, mais le stade des connaissances est suffisant pour qu'un bioréacteur-pilote soit envisageable dans les années à venir. Des expériences de laboratoire ont permis des productions de 50 litres d'hydrogène par mètre carré et par jour. Des productions de 100 tep par hectare et par an sont concevables, mais la « récolte » de l'hydrogène ainsi produit n'est pas encore maîtrisée.

La décomposition photochimique de l'eau, qui a été moins étudiée, paraît, elle aussi, prometteuse. La décomposition peut être catalysée par des colorants ou des matériaux semi-conducteurs. Un problème difficile reste à résoudre : éviter la recombinaison de l'hydrogène et de l'oxygène produit. Le rapport de l'Académie n'examine pas d'autres voies possibles, comme l'électrolyse de l'eau par le courant électrique fourni par les photopiles. Mais, à travers une analyse scientifique détaillée des domaines qu'il étudie, il met en évidence les points sur lesquels doit porter l'effort de la recherche.

MAURICE ARVONNY.

(1) Le rapport est publié par les éditions Gauthier-Villars.





culture

DIGRESSIONS, par Bernard Frank

1 PÉTAIN

J'AVAIS quinze ans quand le maréchal Pétain fut condamné à mort. Malgré cet âge relativement avancé – on ne suit jamais aussi bien les événements de son temps *qu'avec cette loupe prodigieuse que sont* l'enfance et l'adolescence – et le souvenir d'avoir lu avec passion dans le *Journal officiel*, au fur et à mesure de sa publication, la sténographie intégrale du procès, audience par audience, cette condamnation ne me fit ni chaud ni froid. Plutôt plaisir sans doute.

De la classe de sixième jusqu'à celle de seconde, je m'étais vu infliger par tout ce que la France légale comptait de personnages dorés sur *tranche un discours moralisateur qui tenait* aussi peu compte de la réalité que de mon existence. Vichy nous aura vaccinés, contre toutes les formes de l'instruction civique, y compris celles animées du plus pur « esprit républicain ». Quand on me propose de cette potion-là, je tends le gobelet au voisin !

Ce qui me semble aujourd'hui plus surprenant que ma réaction d'alors – je n'avais aucune raison de pleurer sur le sort d'un vieillard qui *m'avait volé ma carte d'identité et qui, tout en* me laissant par manque d'imagination poursuivre mes études secondaires, décrétait dans le même temps que je n'étais bon à rien, m'interdisait tout avenir même médiocre, – c'est celle de mes compatriotes : les Français anesthésiés sans doute par la victoire comme ils l'avaient été cinq ans auparavant par la défaite restèrent sans voix devant la mise à mort même symbolique du maréchal.

Face aux désastres – et les victoires ressemblent à s'y méprendre à des désastres pour ceux qui n'ont pas eu le courage d'y participer, ni de les prévoir, – les nations sont volontiers tribales. Rien ne s'apparentera plus à la condamnation à mort du maréchal que celle, quelques années plus tard, du vieux Dominici. Les Français se conduisirent avec le vainqueur de Verdun comme les membres du clan avec le patriarche de Lurs. Quand les Dominici se virent importunés par les journalistes et les photographes du monde entier, interrogés par les gendarmes et les policiers, les juges et les avocats, quand ils virent leurs terres envahies par les curieux, ils furent bien soulagés de voir le vieux Gaston accusé du meurtre des Anglais et qu'il payât pour tous les siens. Le sacrifice du patriarche préservait l'essentiel : les champs, les troupeaux, les maisons, la vie de famille.

Dans les deux cas, on laissa condamner avec leur tacite acquiescement ceux *qui étaient* trop âgés pour servir à autre chose qu'à être des criminels provisoires. Quand, en 1945, les Français, qui ne demandaient pas mieux que d'être des vainqueurs, s'aperçurent que Pétain ne *témoignait plus que* de leurs faiblesses, ils ne furent pas fâchés de le voir s'évanouir dans une île. Cette vie de forteresse avec ses horaires précis, son régime alimentaire, son absence de passion, fut une bénédiction pour cet illustre vieillard, elle le conserva au-delà de tout espoir, jusqu'à la corde, jusqu'à la lie. Ces six dernières années de rabiot (1945-1951) lui permirent de se refaire une santé : ce n'était plus un condamné à mort qu'on enterra, mais le martyr qui avait fait don de sa *personne à la France.*

2 L'ARTICLE DE MAURIAC

CE qu'écrivit Mauriac à vif dans *le Figaro* n'a pas pris une ride. Mauriac, avec son étonnant bon sens, a mieux compris cette affaire, et tout le parti que cette bourgeoisie française si bien pensante qui, dans sa majorité, l'avait adoré – le maréchal n'avait-il pas exprimé avec noblesse pendant quatre ans, et tant pis pour l'occupation, ce qu'elle avait toujours pensé ? – une fois remise de ses émotions, des chaleurs de la libération, allait tirer de cette condamnation qui la navrait en silence de toute la littérature qui a fleuri autour de Vichy et de Pétain depuis quarante ans. « *Nous étions de ceux qui souhaitaient que ce procès ne s'ouvrît jamais* », dit, sans plus de précaution, Mauriac dans son entame, avec cette stupéfiante spontanéité qui nous ravit.

Il connaît, et pour cause, son lecteur, son bourgeois, comme s'il l'avait fait, comme s'il en était. Mauriac souligne que ce n'est pas le gouvernement provisoire (de Gaulle) qui a décidé du procès, ni les circonstances (Pétain n'a pas été ramassé sur les routes allemandes comme un fugitif hagard par une troupe de soldats français ou alliés). A cette épreuve (le procès), « *c'est lui seul qui a délibérément choisi de s'y soumettre* ». Et Mauriac de le regretter. « *Si Pétain avait honteusement cherché refuge au bord d'un lac suisse, son affaire eût été classée.* » En se livrant à une justice d'exception – nous sommes encore en guerre quand Pétain se présente le 25 avril 1945 à la frontière, – il échappe à un jugement définitif. « *Car un procès comme celui-là n'est jamais clos et ne finira jamais d'être plaidé. N'est-ce pas pour cela, au fond, que Pétain a voulu se livrer ? (...) Parce qu'il s'est livré à notre justice, rien n'est achevé pour lui, le dialogue de l'accusation et de la défense va se poursuivre de siècle en siècle. (...) Il restera une figure tragique, éternellement errante, à mi-chemin de la trahison et du sacrifice.* »

Ma seule réserve devant ce texte magistral, c'est qu'il m'est difficile d'admettre qu'un homme qui va mourir à quatre-vingt-seize ans soit seulement une figure tragique de notre histoire. Il y a de la comédie bouffe dans cette existence qui n'en finit pas, dans ce militaire qui se réveille général au bord de la retraite, dans ce maréchal qui s'appuie sur notre défaite pour se ménager dans un bout de France une principauté qui lui va comme un gant et dont la capitale est une ville d'eaux au bord de l'Allier : on soigne tous les maux à Vichy, excepté le ridicule ! Le tragique, ce n'est pas à Vichy, ni dans les beaux discours du maréchal qu'il faut le chercher : il naît peut-être du décalage entre ces homélies qui tournent toutes autour du travail, de la famille et de la patrie, entre la devise de l'Etat français et ce qui se passe d'atroce en France et dans les pays occupés.

Mauriac le devine, qui conseille « *aux cœurs trop sensibles que rien ne saurait consoler* », aux maréchalistes impénitents, la lecture de *Vingt mois à Auschwitz*, de Pelagia Lewinska. « *Je ne souhaite de vous voir lire et relire le répertoire des tortures infligées à des femmes par d'immondes brutes, que pour vous forcer d'admettre que, en face de ces millions d'innocents suppliciés, le moins qu'on puisse dire du condamné de cette nuit, c'est qu'il fait figure de responsable.* » Suffit !

3 LE « MAIS » DE JEAN SCHLUMBERGER

ÇA devrait suffire, mais il y a un « mais ». Et ce « *mais* » mérite qu'on s'y arrête parce qu'il sera souvent repris et qu'il a été prononcé par un homme respectable. Un écrivain intéressé par les notions d'engagement et de littérature. Jean Schlumberger n'avait pas vingt et un ans quand il signa la pétition lancée par *l'Aurore* en faveur de la révision du procès de Dreyfus. Pierre Brisson, le directeur du *Figaro*, s'est peut-être souvenu de cet acte de non-conformisme précoce quand il a chargé Jean Schlumberger, alors âgé de soixante-huit ans, de couvrir pour son journal le procès Pétain.

Depuis quarante ans le maréchal, c'est notre Châteauvallon

Et dans son dernier article, Jean Schlumberger écrit (ou s'écrie) : « *Sa condamnation était décidée d'avance. Les hurlements de mort l'annonçaient. On peut bien dire que le procès tout entier n'a été qu'une mise en scène pour la faire accepter.* » Soit. Il est évident qu'en août 1945 l'acquittement du maréchal aurait surpris l'opinion, et c'est peu dire. Mais la question n'est peut-être pas là. Elle est là où Mauriac l'a posée. Quand il se passe ce qui s'est passé, et que l'on tricote à l'ombre de l'Allemagne un point à l'envers, un point à l'endroit, un statut des juifs, une charte du travail, une poignée de main, la relève, la milice, on acquiesce au nouvel ordre hitlérien.

C'est à ce moment que Jean Schlumberger essaie de placer sa botte « *imparable* » avancée mille fois après lui et qui se présente ainsi : « *Car ce que l'on reproche à cet homme, c'est de n'avoir pas pratiqué une politique héroïque, mais est-il sûr qu'en 1940 le pays fût disposé à se jeter dans une résistance désespérée* ». Autrement dit, les Français valaient-ils mieux que leur chef ? Je réponds oui, car, dans leur majorité, ils n'auraient jamais pensé, eux, à tirer profit ou gloire de leur défaite. Laissés à eux-mêmes, sans maréchal prestigieux, ils se seraient débrouillés comme ils auraient pu. Le désastre ne se serait pas métamorphosé en revanche politique, en idéologie.

La poignée de Français qui, dans les commencements, auraient résisté au risque de leur vie n'auraient pas eu à lutter, outre la Gestapo, contre la police de leur pays. Et ceux qui auraient aidé les Allemands auraient été de simples traîtres. Les juifs français et les autres ne seraient pas, par respect pour le maréchal et son administration, allés se dénoncer comme tels à la mairie. Ne se sentant pas faussement protégés, *ils auraient songé davantage à se prendre* en main. Mis au pilori par la seule propagande ennemie, ils auraient trouvé dans la population une complicité moins embarrassée.

Mais pour ces menus avantages, sans le maréchal, quelle considérable littérature nous aurions perdue *depuis quarante ans* ! Pétain, la Résistance, la collaboration. Ce sont nos westerns, nos Peaux-Rouges, notre guerre de Sécession. Alors, ergotons, ergotons !

THÉATRE

DE MARCEL MARÉCHAL AU FESTIVAL D'AUTOMNE

Rentrée sur le mode majeur

Le nom de Marcel Maréchal ouvre la saison théâtrale à Paris. L'Atelier présente *l'Arbre de mai* (avec Daniel Gélin et Catherine Benamou), pièce dont il est l'auteur et dont il a laissé la mise en scène à François Bourgeat. Les représentations commencent le 29 août, en prologue à la ruée, pendant les répétitions de *Deux sur la balançoire*, avec Nicole Garcia et Jacques Weber, créée en 1958 par Annie Girardot et Jean Marais.

Quelques jours plus tard, à la *Comédie de Paris, c'est le retour de* Jean-Pierre Bisson avec un texte nouveau, *Balise de toi*. Il a écrit, il réalise, ne joue pas. Dommage, mais à la fin du mois on le verra au La Bruyère avec Jean-Paul Roussillon, mis en scène par Marcel Bluwal, dans *l'Indien sous Babylone*, de Jean-Claude Grumberg. A la même date que *Balise de toi*, le 6 septembre, le Théâtre Antoine lance le « Barillet-Grédy » de l'année : *Lily et Lily*, avec Jacqueline Maillan. Les deux spectacles ne risquent pas de se faire de l'ombre, ils n'attirent *pas le même public. Pourtant*, bien que Barillet et Grédy ratissent déjà large, ils visent à présent les « *habitués des cinémathèques* ». Une « *clientèle à récupérer* », disent-ils en matière de plaisanterie sans doute, car ils comptent sur « *la multiplication des clichés, l'abus des références et des clins d'œil* ». L'histoire se passe dans un folklorique Hollywood des années 30.

Hossein, Savary, Brook et Mnouchkine

Hollywood n'est peut-être plus l'usine à rêves de cette époque, mais fait toujours rêver, terre d'utopie pour exilés célèbres – dont Brecht –, dans la comédie satirique de Christopher Hampton, mise en scène par Pierre-Etienne Heymann, *les Contes de Hollywood*, premier spectacle de l'Athénée en octobre.

Auparavant se sera engagé le match entre les deux champions du remplissage de salles. Au Palais des Sports, le *Jules César* de Robert Hossein (*le Monde* du 15 août) : Shakespeare, plus orchestre, plus micros HF, légions romaines et meurtre du dictateur. A Mogador, Jérôme Savary avec Michel Galabru, Valérie Mairesse, Stéphane Ferrara, Pagnol : *la Femme du boulanger*.

Michel Galabru est l'une des rares vedettes qui, au théâtre, font les salles sur leur nom, ainsi d'ailleurs que Jacqueline Maillan. François Périer aussi. Il va jouer à la Comédie des Champs-Elysées *L'âge de Monsieur est avancé*, titre qui laisse deviner un humour doux-amer pour la première pièce de Pierre Etaix, notre clown blanc du cinéma. En même temps, à la Porte Saint-Martin, il y aura *Dieu, Shakespeare et moi*, le moi représentant l'auteur, c'est-à-dire le fabuleux humoriste du désarroi Woody Allen, avec pour interprète, nos deux spécialistes du comique ahuri : Rufus et Pierre Richard.

Dans leur secteur, deux champions tout public s'apprêtent à canaliser la foule qui impatiemment les attend. Peter Brook en septembre avec le *Mahabharata* aux Bouffes du Nord – neuf heures en trois soirées – et, au Théâtre du Soleil, Ariane Mnouchkine, avec *l'Histoire terrible mais inachevée de Norodom Sihanouk, roi du Cambodge*, d'Hélène Cixous, sept heures en deux soirées. A la Cartoucherie d'à côté, la Tempête, il faudra attendre le 15 octobre pour avoir une idée de ce que signifie *Ke Voï*, de Philippe Adrien.

A côté de la Renaissance, Marthe Mercadier et Pierre Doris, indomptables routiers de l'*entertainement*, vont faire un sort aux *Voisins du dessus*, d'une jeune Belge, Laurence Jyl. Elle aura sans doute, du mal à reconnaître ses répliques. Côté rire : si avec *Pasodoble*, de Jacques Le Marquet, Jacques Seiler et Danièle Lebrun renouvellent le miracle des *Exercices de style*, ils passeront après quelques mois du Petit Montparnasse au grand, qui, pour l'heure, reprend *Ma femme*, juste un mois, le temps de mettre au point une comédie policière, plus comédie sans doute que policière, puisqu'elle est mise en scène par Jacques Echantillon : *les Gens d'en face*, avec Françoise Fabian. Avec *Comme de mal entendu*, de Peter Ustinov, à la Madeleine, Simone Valère et Jean Desailly espèrent renouveler le miracle de *l'Amour des quatre colonels*, première pièce de leur auteur, qui avait réjoui pendant de longs mois les spectateurs. C'était tout de suite après la guerre.

Cette génération est toujours vaillante : Georges Vitaly retrouve Audiberti ; ils étaient devenus célèbres ensemble avec *Le mal court*. Cette fois, c'est *la Fête noire*, au Lucernaire, théâtre multisalle et cosmopolite. On y rencontrera le Japon avec *Arsène et Cléopâre*, d'André Pieyre de Mandiargue, adaptateur de Mishima, et Mishima avec *le Temple de Jalousie* (interprètes : Jean-Pierre Léaud et Marie Trintignant). On y rencontrera également les Antilles avec *Toussaint Louverture*, d'Edouard Glissant, par Benjamin Jules Rosette.

Couples en tous genres

Autres figures des années 50 qui ont survécu à la disparition des mythiques « petites salles rive gauche » : Nicolas Bataille, metteur en scène de *la Cantatrice chauve*, se concurrence lui-même à la Huchette où il monte *le Jardin des supplices* de Mirbeau. Jacques Mauclair, lui, reprend son grand succès, *l'Eternel mari* de Dostoïevski, au Marais. Les petites salles glissent sur la rive droite. Rive gauche, le Poche prépare *l'Ecornifleur* de Jules Renard. Rive droite, les Mathurins accueillent le off off Broadway années 60 : Israël Horowitz et sa pièce, *le Baiser de la veuve*, par la compagnie Granier-Rauth – compagnie qui date des années 70.

A l'Œuvre, Georges Wilson et Jacques Dufilho reforment le couple homosexuel créé par Paul Meurisse et Daniel Ivernel ; *l'Escalier* de Charles Dyer, du théâtre d'avant *la Cage aux folles* et le SIDA. Couple hétérosexuel, Judith Magre et Raymond Jourdan se lancent dans une *histoire de joyeuses bagarres familiales, la Bataille de Waterloo*, de Louis Calaferte. Couple du troisième âge, Fred Pasquali et Mado Maurin, dans *le Dernier Voyage* au Déjazet. Gigolos cherchant héritières, pour former couples mariés : Jean-Laurent Cochet reprend *le Sexe faible* – qu'il a déjà monté à l'Athénée – à Hébertot. Couple actrice-metteur en scène, Micheline Luccioni et Michel Roux : *Au secours, elle me veut*, de Marcel Mithois. Curieux comme un titre classe immédiatement un style.

Festival d'automne

Peu importe. Si les théâtres du secteur public ouvrent avec des reprises – à l'exception du TEP où Guy Rétoré met en scène *Georges Dandin* ; si les classiques accompagnent la rentrée scolaire – *Bajazet* chez Silvia Monfort, *le Cid* avec Juliette Binoche et Francis Huster *mis en scène par lui-même au Rond-Point* – le Festival d'automne assure.

Son programme de théâtre commence le 18 septembre avec un habitué, Jean-Marie Patte : *Automne*, à la Bastille, jusqu'au 26 octobre et, en intermède, deux représentations de *Concert* les 6 et 7 octobre. Plus *les Tablettes de buis*, par Daniel Zerki, du 5 novembre au 6 décembre, à l'Hôtel Scipion.

Ensuite, *la Veillée* de Jérôme Deschamps, coproduction TNP. Maison de la culture de Grenoble, du 19 septembre au 13 octobre ; *Mercédès* de Thomas Brasch, avec Tcheky Karyo et Marie Carré (production TNP), au Théâtre de la Ville, mise en scène de Hans Peter Cloos, du 25 au 29 septembre, en même temps que Kantor au Centre Georges-Pompidou : *Qu'ils crèvent les artistes*, jusqu'au 7 octobre, spectacle présenté pour la première fois en France au Festival d'Avignon, d'où viennent également *Mes souvenirs*, par Dominique Valadié, en alternance avec *Je songe au vieux soleil* de Faulkner, par Laurence Mayor et André Marcon, au Jardin d'Hiver du 11 octobre au 30 novembre.

André Marcon, également rodé à Avignon, reprendra *le Monologue d'Adramelech*, de Valère Novarina, au Café de la danse, du 11 décembre au 19 janvier. Toujours d'Avignon, Michèle Guigon, à peine terminée *la Veillée*, présentera *Marguerite Paradis* à Bobigny, Maison de la culture, du 6 novembre au 6 décembre.

Restons dans la banlieue nord pour *Intérieur* de Maeterlinck, par Claude Régy, au TGP du 1er octobre au 3 novembre, et *Boulevard du mélodrame*, d'Arias, avec le Groupe TSE et Jean Rochefort, du 5 novembre au 31 décembre à Aubervilliers. Le Festival d'automne étend son label sur la Comédie-Française pour la reprise de *Bérénice*, dans la mise en scène de Klaus Grüber, qui d'autre part amènera de Berlin *le Roi Lear* en allemand, avec Bernhardt *Minetti, les 8, 9, 11* et *12* octobre à Chaillot. Sans aucun doute, l'événement.

COLETTE GODARD.

MUSIQUE

M. DANIEL TOSCAN DU PLANTIER EST CHARGÉ D'UNE MISSION SUR L'AUDIOVISUEL ET LE SPECTACLE VIVANT

M. Jack Lang, ministre de la culture, vient de confier une mission de réflexion de trois mois à M. Daniel Toscan du Plantier, ancien directeur délégué de Gaumont, actuellement président de la société de disques Erato. Il s'agit d'étudier la mise en place d'une structure permettant le développement de la production audiovisuelle à partir des spectacles vivants : théâtres, *musique, danse, art lyrique*...

Plusieurs établissements subventionnés – notamment l'Opéra de Paris, la Comédie Française – envisagent en effet de s'engager dans la voie des productions audiovisuelles, en association avec des partenaires extérieurs, et c'est une dimension qu'il est prévu d'intégrer dans les activités du futur Opéra-Bastille. ExamineR les initiatives déjà prises, *les perspectives du marché de diffusion*, les conditions de réalisation de ces productions, tel est le but de la mission, dans le cadre de la promotion d'une industrie de programmes.

Cette mission doit être accomplie en liaison avec les différents *départements du ministère de la culture* – théâtre, musique, développement culturel – avec le centre national de la cinématographie, et les organismes intéressés.

EXPOSITIONS

BIENNALE DE LA CÉRAMIQUE A CHATEAUROUX

Maîtres japonais et jeunes Français

Dix artistes japonais sont les *invités* de la troisième Biennale de céramique contemporaine de Châteauroux (Indre). Tous sont des habitués des rencontres internationales (Japon, Italie, Amérique du Nord, Australie, etc.), mais la France n'avait *jusqu'alors accueilli qu'un seul* d'entre eux, Hidesuki Hayashi, quarante-huit ans, professeur au collège de céramique d'art de Kyoto et organisateur de cette participation japonaise à la Biennale.

Ces artistes présentent un éventail très ouvert de créations céramiques, des plus baroques (les assemblages de porcelaine-pièces métalliques usinées de Bin Sato, les terres sur treillis métal*liques de Satoru Hoshino*) aux plus contemplatives (les vases de Zehji Masashita). Citons surtout les lames de porcelaine translucide de Sueharu Fukami, qui bousculent moins l'image que l'Occident se fait des arts céramiques japonais.

L'ensemble, installé dans l'espace réduit du dortoir des moines de l'ancien couvent gothique des Cordeliers, prouve en tout cas que les Japonais restent les maîtres des arts du feu.

A côté, dans la grande nef de l'église conventuelle, la Biennale a réuni vingt-deux céramistes *travaillant en France*. Auprès des Japonais, leurs travaux apparaissent parfois bien anecdotiques. Il est vrai qu'ils sont plus jeunes (moins de trente-cinq ans). La Biennale a voulu, précise son commissaire, le céramiste Jean-Pierre Viot, « *retenir les propositions d'artistes encore peu connus* » et « *découvrir les possibilités de la terre en tant que matériau traditionnel, mais aussi comme moyen d'expression plastique* ». Un large éventail de pratiques très diverses là encore, des compactages de terre crue (Anne Coquichard), jusqu'aux robustes vases (Brigitte Penicoud) qui réinterprètent, au cœur même de la *province*, la vieille tradition artisanale du grès berrichon.

GEORGES CHATAIN.

SPECTACLES

théâtre

BOUFFES-PARISIENS (296-60-24), 21 h : Tailleur pour dames.

COMEDIE CAUMARTIN (742-43-41) 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

DAUNOU (261-69-14) 21 h : le Canard à l'orange.

DIX HEURES (606-07-48), 22 h : Scènes de ménage.

FONTAINE (874-74-40) 21 h : Du rififi dans les labours.

GALERIE 55 (326-63-51), 19 h. : Sexual Perversity in Chicago ; 21 h. : Madam's Late Mother.

LUCERNAIRE (544-57-34) : I. 20 h. : Diabolo's 1929-1939 ; II. 18 h : Parlons français n° 2 ; 20 h : Chôme qui peut ; 21 h 45 : Commedia dell'arte.

MATHURINS (265-90-00), 21 h : les Mystères du confessionnal.

MICHODIÈRE (742-95-22) 20 h 30 : le Bluffeur.

NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : Gigi.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : le Dindon.

PORTE ST-MARTIN (607-37-53), 20 h 30 : Deux hommes dans une valise.

SAINT-GEORGES (878-63-47), 20 h 45 On m'appelle Emilie.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous, on fait où on nous dit de faire.

TOURTOUR (887-82-48), 20 h 30 : Agatha ; 22 h 30 : Tango pile et face.

VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 45 : N'écoutez pas, mesdames.

Les cafés-théâtres

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. — II. 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Fin de siècle.

CAFÉ D'EDGAR (320-85-11), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CAFÉ DE LA GARE (549-27-78), 22 h : les Méthodes de Camille Bourreau.

PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Non je n'ai pas disparu ; 22 h 15 : Tant pis si je vous fais rire.

POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Courteline et Labiche en vacances.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : la Gauche mal à droite.

Le music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), 21 h : Chansons françaises.

La danse

ESPACE RONSARD (264-31-31), 20 h 45 : Jeune ballet classique de France.

Les concerts

(voir également la rubrique « Festival »)

Eglise St-Julien-le-Pauvre, 20 h : R. Parrot, Th. Fèvre (Vivaldi, Albinoni, Corelli...).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : De Preissac Jazz Group.

MONTANA (548-93-08), 22 h : R. Urtreger.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : R. Weston, M. Ben Fatah.

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : G. Mighty Flea Conners.

TROIS MAILLETZ (354-00-79), 23 h : Voices of America ; Paul Cooper.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 22 h 30 : A. Penon, R. Pelinski, E. Klainer.

XXe Festival estival de Paris

(354-84-96)

SORBONNE, amphithéâtre Richelieu, 18 h 30 : P. Bouyer (Boëly).

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre des jeunes de la Communauté européenne, London Symphony Chorus ; Jeunesse Chor Wien, dir. : C. Abbado (Mahler).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Carte blanche à P. Vecchiali ; 16 h, la Route heureuse, de G. Lacombe ; 19 h, Sans lendemain, de M. Ophuls ; 21 h : Cinéma japonais contemporain : Meurtre à huis clos, de Yoichi Takabayashi.

BEAUBOURG (278-35-57)

Relâche.

Les exclusivités

ADIEU BONAPARTE (Fr.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

AMADEUS (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). — V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

LES ANGES SE FENDENT LA GUEULE (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

L'ARBRE SOUS LA MER (Fr.) : Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).

L'AVENTURE DES EWOKS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

BABY (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

LA BASTON (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LE BÉBÉ SCHTROUMPF (Belge) : Templiers, 3e (772-94-56) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

BIRDY (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

CARMEN (Saura) (v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

CHOOSE ME (A., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (354-42-34) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; Rialto, 19e (607-87-61).

CINQ FEMMES A ABATTRE (**) (A., v.o.) : Paris Ciné I, 10e (770-21-71).

CONTES CLANDESTINS (Fr.) : République, 11e (805-51-33).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

DAVID, THOMAS ET LES AUTRES (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82). — V.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LE DERNIER DRAGON (A., v.f.) : Rex, 2e (326-83-93) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).

DESIDERIO (It., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

DÉTECTIVE (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

DIESEL (*) (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : Géode, 19e (245-66-00).

EMMANUELLE IV (**) : George-V, 8e (562-41-46).

LES ENFANTS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Rialto, 19e (607-87-61).

ESCALIER C (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LE FACTEUR DE SAINT-TROPEZ (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

Mardi 20 août

LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

LA FORET D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (Ang., v.o.) : Parnassiens, 14e (335-21-21). — V.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56).

GROS DÉGUEULASSE (Fr.) : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06).

LA GROSSE MAGOUILLE (A., v.o.) : Gaumont Colisée, 8e (359-29-46).

GYMKATA (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).

L'HISTOIRE SANS FIN (All., v.f.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : UGC Champs-Elysées, 8e (562-20-40).

JOY AND JOAN (**) (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Bergère, 9e (770-77-58).

KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LA MAISON ET LE MONDE (Ind., v.o.) : Olympic, 14e (544-43-14).

RUNAWAY, L'ÉVADÉ DU FUTUR (A., v.o) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; V.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

SAINT-TROPEZ INTERDIT (Fr.), (**) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

SALE TEMPS POUR UN FLIC, (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44).

SANG POUR SANG (A.) (*) : Forum, Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Monte Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

SHOAH (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic, 14e (544-43-14).

LES SPÉCIALISTES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

SPÉCIAL POLICE (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (575-94-94) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40).

STARMAN (A.) (V.f) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

STEAMING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

LES FILMS NOUVEAUX

LA CAVALE IMPOSSIBLE, (*), film américain de Stephen Gyllenhaal (v.o.) : UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; V.f. : UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Secrétan, 19e (241-77-97).

COMMENT CLAQUER UN MILLION DE DOLLARS PAR JOUR, film américain de Walter Hill (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; V.f. : Rex, 2e (235-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

DREAMSCAPE (*), film américain de Joe Ruben (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-789-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

PALE RIDER, film américain de Clint Eastwood (v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

UNE DÉFENSE CANON, film américain de Willard Huyck (v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94).

MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Calypso, 17e (380-30-11).

MASK (A., v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).

MISHIMA (A.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

NOM DE CODE : OIES SAUVAGES (A., v.f.) : Paris Ciné II, 10e (770-21-71).

NOSTALGHIA (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LA NUIT PORTE JARRETELLES (Fr.) (*) : Denfert, 14e (321-41-01) ; République, 11e (805-51-33).

LES NUITS CHAUDES DE CLÉOPATRE (It., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : République Cinéma, 11e (805-51-33).

PARIS TEXAS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-51-36).

POLICE ACADEMY 2 : AU BOULOT (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; (V.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

PORKY'S CONTRE-ATTAQUE (A., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).

RENDEZ-VOUS (Fr.) : UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

LE RETOUR DU CHINOIS (Brit.), v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44).

LES RIPOUX (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) : Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair Pathé, 16e (525-27-06) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

SUBWAY (Fr.) : St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Miramar, 14e (320-89-52).

TERMINATOR (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

LE THÉ AU HAREM D'ARCHIMÈDE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

UN ÉTÉ POURRI (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

VENDREDI 13, CHAPITRE 5, UNE NOUVELLE TERREUR (A., v.f.) (**) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

VISAGES DE FEMMES (Ivoirien, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-990-81).

WITNESS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; George V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

LES ZÉROS DE CONDUITE (A. s.f.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (246-49-07).

Les grandes reprises

L'ACROBATE (Fr.) : Olympic entrepôt, 14e (544-43-14).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

AMERICAN COLLEGE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Calypso, 17e (380-30-11).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

BORN TO BE BAD (A., v.o.) : Panthéon, 5e (354-14-04).

BROADWAY DANNY ROSE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

CABARET (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Georges-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Rialto, 19e (607-87-61).

LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

LE CHAT NOIR (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20).

LA CROISÉE DES DESTINS (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

DÉLIVRANCE (A, v.o.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

LA DIAGONALE DU FOU (Fr.-it., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Elysées-Lincoln, 8e (354-36-14).

LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) : Saint-Ambroise (h. sp.), 11e (700-89-16).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

2001 L'ODYSSÉE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).

DUNE (A., v.o.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (554-46-85).

EASY RIDER (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (272-94-56).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

EXTÉRIEUR NUIT (Fr.) : Ciné Beaubourg, (h.sp.), 3e (271-52-36) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

LA FEMME ET LE PANTIN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

LA FEMME MODÈLE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).

GUERRE ET PAIX (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (633-25-97).

HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

L'HOMME AUX PISTOLETS D'OR (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94).

IL ÉTAIT UNE FOIS LA RÉVOLUTION (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Nation, 12e (343-00-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01).

JÉSUS DE NAZARETH (It.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).

LES LARMES AMÈRES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

MAMAN KUSTERS S'EN VA-T-AU CIEL (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All.) : Rialto, 19e (607-87-61).

MÉDÉE (It., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (354-72-71).

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (354-72-71) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Saint-Ambroise (h. sp.), 11e (700-89-16).

METROPOLIS (All.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MOGAMBO (A.) : Champo, 5e (354-51-60).

OPÉRATION JUPONS (A., v.o.) : Logos, 5e (354-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

PAIN, AMOUR ET FANTAISIE (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

PAIN AMOUR ET JALOUSIE (It., v.o.) : Médicis, 5e (633-25-97).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

PHASE IV (A., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).

PIERROT LE FOU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

POUR UNE POIGNÉE DE DOLLARS (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16).

LE PROCÈS (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

PROVIDENCE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).

QUARANTE-HUIT HEURES (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06).

QU'EST-IL ARRIVÉ A BABY JANE ? (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; Pagode, 7e (705-12-15) : Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-56-85).

SCANNERS (A., v.f.) : Montparnos, 14e (327-52-37).

SOLEIL VERT (A., v.f.) (*) : Arcades, 2e (233-54-58).

LA STRADA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Rialto, 19e (607-87-61).

LA TAVERNE DE LA JAMAIQUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

THÉORÈME (It., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

TO BE OR NOT TO BE (Lubitsch, v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Montparnos, 14e (327-52-37) ; Tourelles, 20e (636-10-96).

LES VALSEUSES (Fr.) (*) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26).

LA VIE PASSIONNÉE DE VINCENT VAN GOGH (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Balzac, 8e (561-10-60).

WARGAMES (A.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (575-33-00).

Les séances spéciales

ANOTHER COUNTRY (Brit., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

LES CHIENS DE PAILLE (**) (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 22 h.

CUL-DE-SAC (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 20 h.

LE DERNIER MÉTRO (Fr., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 18 h 10.

LA DERNIÈRE VAGUE (Aust., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

FEMMES NOIRES, FEMMES NUES (Iv., v.o.) : Olympic, 14e (544-43-14), 18 h.

FURYO (Jap, v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 17 h 30.

JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 22 h.

JULES ET JIM (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h.

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h 45.

LOLITA (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01), 21 h 45.

MACAO, LE PARADIS DES MAUVAIS GARÇONS (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

MAMMA ROMA (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 18 h.

POSSESSION (**) (Brit., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 20 h.

THE ROSE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria 1er (508-94-14), 15 h 20.

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 18 h 50.

Les festivals

CHARLOT, Péniche des Arts, 15e (527-77-55), 21 h : Charlot papa ; Charlot à l'hôtel ; Charlot et ma Belle en promenade.

CINQ FILMS POUR LE PRIX D'UN (v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66), 16 h : Quand la ville dort ; 18 h : Une leçon d'amour ; 20 h : la Règle du jeu ; 22 h : Jour de colère.

LES COMÉDIES MUSICALES DE L'ÉTÉ 85 (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Amanda.

M. DURAS, Denfert, 14e (321-41-01) : India Song, Aurelia Steiner.

L'ÉTÉ D'EASTWOOD (v.o.), Action Rive gauche, 5e (329-44-40) : la Sanction. — Salle 2 : l'Evadé d'Alcatraz.

HUMOUR ANGLAIS (v.o.), Action-Ecoles, 5e (325-72-07) : De l'or en barres.

A. KUROSAWA (v.o.), Saint-Lambert, 15e (532-91-68), en alternance : Dersou Ouzala, Barberousse, Dodes Caden ; + Denfert, 14e (321-41-01), en alternance : les Sept Samouraïs (version intégrale), Chien enragé.

MELO-PASSIONS, MELO-DRAMES (v.o.), Action-Christine, 6e (329-11-30) : le Ministère de la peur.

E. ROHMER, Republic-Cinéma, 11e (805-51-33), en alternance : le Genou de Claire ; la Carrière de Suzanne — la Boulangère de Monceau ; la Marquise d'O ; la Collectionneuse ; les Nuits de la pleine lune ; la Femme de l'aviateur. — Denfert, 14e (321-41-01) : le Beau mariage, Pauline à la plage.

CYCLE A. TANNER, 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : Charles mort ou vif.

TEX AVERY (v.o.), George-V, 8e (562-41-46).

GENE TIERNEY (v.o.), Action Christine, 6e (329-11-30) : Péché mortel.

TOTO Republic-Cinéma, 11e (805-51-33), en alternance : Fripouilleurs et compagnie ; Toto apôtre et martyr ; Toto le Moko.

RADIO-TÉLÉVISION

Mardi 20 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Série documentaire : Moi, l'Afrique.
Réal. de B. Manacorda, J. Nocerra, D. Mauro, E. Dazla.
Première émission : *Des rois, des chaînes et des pleurs.*
En 3 parties, un poème-fleuve, une épopée lyrique aux couleurs vives, un voyage dans le passé et le présent de l'Afrique, avec chants et danses, à travers 5 pays : le Sénégal, le Mali, le Bénin, le Congo, le Burkina.

21 h 30 Orphée aux enfers.
Opéra-féerie en quatre actes. Musique Jacques Offenbach, livret : H. Crémieux et L. Halevy, mise en scène J. Lavelli. Avec B. Antoine, M. Masquelin, B. Sinclair...
Dans la campagne de Thèbes : l'Olympe ; le Boudoir de Pluton ; les Enfers. La mythologie grecque emballée par le génie d'Offenbach.

23 h 35 Journal.
23 h 50 Choses vues : V. Hugo lu par M. Piccoli.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Cinéma : la Gueule de l'autre.
Film français de P. Tchernia (1979), avec M. Serrault, J. Poiret, A. Parisy, B. Lafont, C. Jurgens, G. Géret (Rediffusion).
Un homme politique menacé de mort se fait remplacer dans ses fonctions officielles par un acteur raté, son cousin et son sosie. Cette comédie de caractères est savoureusement construite sur une idée à la Sacha Guitry.

22 h 15 Chefs-d'œuvre en péril.
« Les vieux coucous », émission de P. de Lagarde.
La restauration des avions exposés au musée de Sainte-Mère-l'Eglise, en Normandie.

22 h 45 Journal.
23 h 5 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 La dernière séance.
Emission d'Eddy Mitchell et Gérard Jourd'hui.
Actualités, Tom et Jerry, Jacques Villeret présente le premier film. A 22 h 30, Tex Avery, réclames de l'époque et annonce du deuxième film.

20 h 45 Premier film : la Colline des potences.
Film américain de D. Daves (1958), avec G. Cooper, M. Schell, K. Malden, B. Piazza, G.-C. Scott.
Un étrange médecin s'installe dans un village du Montana. Il sauve un jeune voleur et recueille une femme devenue aveugle. En pleine époque de la mutation du western, celui-ci était fort inhabituel par son atmosphère et ses personnages.

22 h 55 Journal.

23 h 15 Deuxième film : Embuscade.
Film américain de S. Wood (1949), avec R. Taylor, J. Hodiak, A. Dahl, D. Taylor, J. Hagen (v.o. sous-titrée. N.).
1875. Un éclaireur est chargé de guider un détachement de cavalerie poursuivant un Indien renégat, ravisseur d'une femme blanche. Classique dans son sujet et sa mise en scène, cet autre western de la soirée est surtout remarquablement interprété par Robert Taylor.

CANAL PLUS

20 h 30, Furie, film de B. de Palma ; 22 h 35, le Vol du sphinx, film de L. Ferrier ; 0 h 15, Un soir au music-hall, film de H. Decoin ; 1 h 50, Les superstars du catch.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Feuilleton : « le Chevalier à la charrette ».
21 h Musique : Festival international de piano de La Roque-d'Anthéron, récital Maria Joao Pires : œuvres de Mozart, Schumann et Beethoven.
23 h Nuits magnétiques : Don Juan.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (Festival estival de Paris en direct de la Salle Pleyel) : Symphonie nº 2 en ut mineur « Résurrection » de G. Mahler par l'Orchestre des jeunes de la Communauté européenne, Symphony Chorus de Londres et Jeunesse chor de Vienne, dir. C. Abbado, sol. C. Ludwig, contre-alto et K. Mattila, soprano.
23 h 5 Zino Francescatti... œuvres de Mendelssohn, Mozart...

Mercredi 21 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 15 ANTIOPE 1.
11 h 45 La une chez vous.
12 h Jeu : Le grand labyrinthe.
12 h 35 La bonne aventure.
13 h Journal.
13 h 45 Choses vues : V. Hugo lu par M. Piccoli.
13 h 55 Croque-vacances (et à 16 h 30).
14 h 30 Reprise : Chapeau (Annie Cordy).
15 h 25 Série : Nouvelle d'Henry James.
Un récit romanesque, réalisé par Paul Seban.
16 h 25 Antiope 1 jeux.
17 h 30 La chance aux chansons.
18 h 10 Mini-journal pour les jeunes.
18 h 20 Série : Jean-Christophe.
19 h 15 Jeu : Anagram.
19 h 40 Les vacances de Monsieur Léon.
19 h 55 Tirage du Tac-o-Tac.
20 h Journal.
20 h 35 Tirage du Loto.

20 h 40 Feuilleton : le Bateau.
D'après le roman de L. G. Buchheim, réal. W. Petersen. Avec J. Prochnow, H. Gronemeyer, K. Wennemann...
Quatrième épisode : un deuxième destroyer a pris le U 96 en chasse. Après cinquante jours en mer, le voyage prend brusquement une tournure surprenante. Le haut commandement des sous-marins envoie un message radio ordonnant l'entrée du U 96 en Italie. Un feuilleton allemand à grand spectacle. Suspense !

21 h 25 Variétés : Festival Riadh el Feth (Algérie).
Emission de B. Soulé, réal. J.-P. Moscardo.
Avec Djamel Allam, Salif Keita, Alpha Blondy, Mory Kante, la « fête de la jeunesse » qui s'est déroulée place Riadh-el-Feth à Alger du 1er au 5 juillet dernier.

22 h 35 Téléfilm : Grenouilles.
De l'INA. Réal. A.-G. Arrieta. Avec E. Bourgine, A. Wiazemsky, J.-L. Vitrac...
Sur l'île des Singes, au milieu de la mer, une belle espionne russe, Nora, venue se venger de la trahison de son amant exilé, est confrontée à des hommes et des femmes-grenouilles. Décor fantastique, scénario d'aventure.

0 h Journal.
0 h 15 Choses vues : V. Hugo lu par M. Piccoli.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

6 h 45 Télé matin.
10 h 30 ANTIOPE.
11 h 45 Récré A 2.
12 h Journal et météo.
12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Magnum.
14 h 25 Téléfilm : Moviola (1re partie).
D'après l'œuvre de G. Kanin, réal. J. Erman. Avec T. Curtis, B. Macy, H. Gould, S. Gless, M. Brittany...
*Vie et légende de Scarlett O'Hara, héroïne d'*Autant en emporte le vent *: un mythe du cinéma.*
16 h Sports été.
Basket : championnat d'Europe (France-RFA) ; ULM : championnats du monde.
18 h Récré A 2.
Wattoo-Wattoo, Les mystérieuses cités d'or.
18 h 40 Flash info.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 Feuilleton : Hôtel du siècle.
19 h 30 Journal.
19 h 55 Football : France-Uruguay.
En direct du Parc des Princes.
21 h 50 Série Mariages : Le pont des soupirs.
Réal. R. Burckhardt. Avec L. Duthilleul, M. Mailfort, D. Doll...
Timide, rêveur, Léon révèle sa véritable personnalité — celle d'un séducteur — grâce aux relations avec deux femmes en tout point différentes, dont l'une deviendra son épouse.
23 h 15 Athlétisme : meeting de Zurich.
Toutes les vedettes de l'athlétisme mondial. En différé.
23 h 45 Journal.
0 h 10 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 5 Dessin animé : la Panthère rose.
19 h 15 Informations régionales.
19 h 40 Coups de soleil.
19 h 55 Dessin animé : Il était une fois l'homme.
20 h 5 Les jeux.
20 h 35 Je t'aime, moi non plus : Régine-Charles Aznavour.
De C. Fléouter.
Après le très beau face-à-face Gainsbourg-Birkin et celui un peu moins réussi de Julien Clerc et Régine Desforges, voilà Charles Aznavour en compagnie de Régine.
21 h 35 Journal.
21 h 55 Feuilleton : la Flèche dans le cœur.
D'après L. Zuccoli. Réal. G. Fago. Avec L. Terzieff, A. Canovas, P. de Boysson, L. di Berti...
Numéro quatre d'une coproduction franco-italienne. La passion d'un enfant romantique dans l'Italie du début du siècle. Chronique intime qui tisse une histoire d'amour entre un enfant de huit ans et une jeune fille de dix ans son aînée. Climat impressionniste délicatement poétique qui ne laisse guère insensible.
22 h 45 Rencontres de l'été.
Avec Alain Turban.
22 h 40 Prélude à la nuit.
« Kindertoten Lieder » (version originale pour baryton et orchestre), de G. Mahler, par l'Orchestre Alpes-Provence-Côte d'Azur de Cannes, dir. M. Fischer-Dieskau.

CANAL PLUS

7 h, Gym à gym ; 7 h 10, Top 50 (et à 19 h 45) ; 7 h 45, Reilly, l'as des espions ; 8 h 35, Dancin'days (et à 13 h 5) ; 9 h 5, le Tartuffe, film de G. Depardieu ; 11 h 20, les Branchés du bahut, film de R. Butler ; 13 h 35, Cabou Cadin (et à 17 h 25) ; 15 h, Les pionniers du Kenya ; 15 h 50, Téléfilm : Swengali ; 18 h 10, Bioman ; 18 h 35, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 19 h 5, Zénith ; 20 h 55, les Menteresses, film de L. Zampa ; 22 h 35, A nous la victoire, film de J. Huston ; 0 h 30, Hare, film de G. Behat ; 2 h 5, Document : Les derniers marins.

FRANCE-CULTURE

0 h, Les nuits de France-Culture ; 7 h, Sous la radio, la plage ; 8 h 5, La mer, en long et en large ; 8 h 30, Les chemins de la connaissance : le voyage de La Pérouse ; 9 h 5, Temps libres : à 11 h 30, feuilleton : « Le voyage en Vendée, ou le Royaume de Louis XVII » ; à 14 h 30, les recettes d'écriture ; à 16 h, le temps qu'il fait ; à 18 h 30, Histoire de foire ; à 19 h 15, François Périer ; 9 h 30, Mémoires du siècle, avec Jacques Madaule ; 10 h 30, L'opérette, c'est la fête : Léo Fall et Oscar Strauss ; 12 h, Panorama : entretien avec A. Rinaldi ; à 12 h 45, spécial Marlène Dietrich ; 13 h 40, Chansons pour un été ; 14 h, Nouvelles policières : « les Chats », de Boileau-Narcejac ; 15 h 30, Ecrire les langues françaises : l'Afrique noire entre deux générations ; 17 h, Héros du rock : Iggy Pop ; 17 h 10, Le pays d'ici : à Albi ; 18 h 5, Agora, aventures, avec Hélène d'Almeida-Topor ; 19 h 30, L'univers poétique du tango.
20 h 30, *Feuilleton : « le Chevalier à la charrette ».*
21 h Musique : Festival international de piano de La Roque-d'Anthéron : (récital de Peter Donohoe : œuvres de Messiaen).
22 h 30 Robert Desnos parmi nous.
23 h 30 Nuits magnétiques : trompe l'oreille.

FRANCE-MUSIQUE

2 h, Les nuits de France-Musique ; 7 h 10, Réveille-matin : à 7 h 30, Idée fixe ; à 8 h 40, Bonjour M. Trenet ; 9 h 8, Le matin des musiciens : Wagner italien, l'influence de Wagner sur les compositeurs italiens ; 12 h 5, Concert-lecture (donné en l'abbaye de Royaumont le 1er juillet 1984) : œuvres de Messiaen et Florentz, par l'Ensemble orchestral de Paris et l'Ensemble vocal Michel Piquemal, dir. C. Bardon ; 13 h 40, Sonates de Scarlatti par Scott Ross ; 14 h 2, Mémoires des sillons : petite histoire du phonographe, les organistes, œuvres de Paderewski, J.-S. Bach, Franck, Poulenc... ; 15 h, De quelques « tubes » classiques : le pourquoi et le comment ? œuvres de J.-S. Bach, Haydn, Mendelssohn, Haendel, Wagner, Chopin... ; 18 h, Une heure avec... Colette Alliot-Lugaz, œuvres de Bizet, Fauré, Duparc ; 19 h 5, Le temps du jazz : Cotton Club Stomp ; 19 h 35, Programme musical : œuvres de Haydn ; 20 h 4, Avant-concert.
20 h 30 Concert (donné le 28 juin au Théâtre des Champs-Élysées) : « le Roi d'Ys, ouverture », « Concerto pour violoncelle et orchestre en ré mineur », d'Edouard Lalo, « Symphonie nº 3 avec orgue en ut mineur », de Camille Saint-Saëns, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. M. Janowski, sol. A. Meneses, violoncelle, J.-L. Gil, orgue, M.-A. Nicolas, premier violon.
23 h 5 En rêvant d'Aafje Heynis, œuvres de Brahms, Elgar, Schumann, Bach...

● *Un hebdomadaire franco-israélien.* — Un hebdomadaire franco-israélien, *le Nouvel Hebdo J*, paraîtra en France et en Israël à partir de la mi-septembre. Publié par Jour-J presse-média, une société française créée voici deux mois, il comportera douze pages en français et quatre en hébreu. Le rédacteur en chef, M. Jacques Benaudis, a indiqué dans un texte de présentation que l'hebdomadaire se proposait d'être *« le reflet fidèle et constant de l'actualité juive, israélienne et internationale, afin que chacun y trouve ce qu'il attend d'un journal, la réponse juive en plus ».* Soulignant qu'il refuserait *« la moindre concession à l'égard de qui ou de quoi que ce soit »*, il a ajouté que *« le meilleur service à rendre à l'Etat d'Israël est précisément de le sortir du ghetto où l'enferment ses guerres, ses frontières, sa langue et ses mythes ».*

★ Jour-J presse-média, 1, rue Ambroise-Thomas, 75009 Paris. Tél. 824-34-62.

COMMUNICATION

SELON TÉLÉDIFFUSION DE FRANCE

Les deux « réseaux multivilles » pourront être installés entre novembre 1985 et juin 1986

Novembre 1985-juin-1986 : Télédiffusion de France (TDF) envisage l'installation technique des deux futurs « réseaux multivilles » entre ces deux dates. *Six millions* d'habitants pourront théoriquement recevoir, dès la fin de l'année, la chaîne musicale et la chaîne généraliste, dans cinquante-quatre grandes agglomérations de l'Hexagone. Ils seront 12 millions dès janvier 1986, 17 millions en avril, 19 millions en juin. Là s'arrête la capacité des deux fréquences dégagées sur chaque site, mais TDF indique que *« la desserte de sites supplémentaires sera possible ultérieurement en fonction des demandes des concessionnaires et des possibilités techniques des sites et des fréquences ».*

Les équipements prévus ont des puissances limitées, ce qui ne permettra de desservir qu'une partie de quelques agglomérations. D'autre part, pour certaines villes où l'aménagement du site est difficile, des ouvertures provisoires d'émetteurs dans un autre site sont prévues, avec une puissance *plus réduite* : la diffusion n'atteindra alors qu'une partie de la population. Ainsi, à Paris, 3 millions de personnes pourront être touchées au quatrième trimestre 1985, 6 970 000 au premier trimestre 1986 ; à Marseille, 500 000 (quatrième trimestre 1985), et 999 000 (premier trimestre 1986) ; à Bordeaux, 300 000 (quatrième trimestre 1985) et 640 000 (deuxième trimestre 1986) ; à Toulouse, 270 000 (premier trimestre 1986), et 540 000 (deuxième trimestre 1986) dans l'agglomération Lens-Béthune-Douai-Arras, 400 000 pour un seul réseau (quatrième trimestre 1985) et un million pour les deux réseaux (1er trimestre 1986) ; à Bayonne, 50 000 (quatrième trimestre 1985) et 150 000 (premier trimestre 1986).

L'établissement public de diffusion publie aussi la liste des canaux (les plages de fréquences du téléviseur) envisagés, ville par ville, pour les deux réseaux multivilles et pour la troisième fréquence, destinée à des stations locales de télévision. Certains de ces canaux pourront être changés, en fonction des aménagements définitifs. Enfin, TDF rend publique une première liste de localités où l'installation des nouvelles *télévisions* rendra *nécessaires* des changements de canal pour la réception des chaînes du service public, ainsi que de celles où devront être faites des modifications de l'installation de réception (20 000 personnes seraient touchées dans ce cas).

TDF a d'autre part accéléré le lancement d'un emprunt destiné à couvrir les investissements, chiffrés dans un premier temps à 435 millions de francs (*le Monde* du 2 août). La mise en route des deux réseaux multivilles et des quarante à cinquante stations locales est donc suspendue aux choix gouvernementaux des concessionnaires pour les deux réseaux, au vote d'un amendement à la loi du 29 juillet 1982 pour remettre à la Haute Autorité de la *communication audiovisuelle* la capacité d'autorisation des télévisions locales et aux choix effectués ultérieurement par les neuf sages.

Calendrier d'ouverture technique des « réseaux multivilles »

FRÉQUENCE 1.

FRÉQUENCE 2.

Chacune des deux cartes indique l'ouverture prévue des canaux pour le premier réseau (fréquence 1) et le second (fréquence 2). Pour les agglomérations de Paris, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Lens-Béthune-Douai-Arras et Bayonne, deux dates : installation provisoire et installation définitive.

LA « RENTRÉE » DE LA HAUTE AUTORITÉ

La recherche du consensus

La Haute Autorité de la communication audiovisuelle accueillait ce mardi 20 août, ses trois nouveaux membres. L'institution est encore fragile : l'osmose entre les anciens et les trois personnalités — MM. Raymond Forni, Raymond Castans et Gilbert Comte — désignées il y a dix jours par les plus hautes instances de *l'Etat s'est-elle faite* au cours de cette première réunion plénière ?

Cette rencontre aura plutôt été l'occasion d'une prise de contacts entre gens de bonne compagnie, qui, hier, pour certains, ne se connaissaient quasiment pas — sinon de *réputation — mais qui vont être* amenés à cohabiter dans un environnement politique sans doute modifié.

Il y a trois ans, lorsque la Haute Autorité a commencé de siéger sous la présidence de Mme Michèle *Cotta, rien n'était évident.* Lancés dans l'inconnu, observés ici et là d'un œil narquois ou sceptique, les neuf « sages » fondateurs — huit hommes et une femme — avaient devant eux de lourdes responsabilités. La plus importante — la plus *révolutionnaire,* d'*une certaine* façon, dans le paysage audiovisuel français de l'époque — était de veiller à l'indépendance du service public en matière de radio-télévision. La question se posait de savoir comment les membres de cette assemblée, venant d'horizons professionnels et politiques très divers, réunis selon une répartition politique qui n'était pas de leur fait, parviendraient à une cohésion dans le travail. Le moins qu'on puisse dire est qu'ils formaient un édifice complexe, où se *cotoyaient* des socialistes, un communiste, des tenants de l'opposition, un syndicaliste...

Un temps d'adaptation était donc indispensable et, s'il s'est soldé, après trois ans d'activité, par un bilan que l'on s'accorde généralement à qualifier de positif, cela a tenu *tout* autant à la personnalité de chacun qu'à la méthode que la *Haute Autorité a décidé* d'employer : tendre vers un consensus à travers de larges et fréquentes délibérations. *Ici*, pas de portefeuille particulier, même si tel ou tel membre suit un dossier. On se retrouve à neuf, chaque semaine, à l'occasion de deux séances plénières (quelques fois plus souvent), après avoir participé, par petits groupes, à la réunion hebdomadaire de chacune des cinq commissions chargées de se pencher respectivement sur les programmes, le suivi de l'information, la prospective (radios locales, futures télévisions privées...), les questions juridiques et internationales.

Le temps des pionniers est terminé. La Haute Autorité a trouvé son assise. Il s'agit de consolider les acquis sans se dissimuler, toutefois, que l'arrivée des « novices » dans une assemblée qui avait trouvé son équilibre va demander un nouvel effort de rodage. D'autant que les problèmes ne manquent pas avec la nomination, en septembre, des trois présidents des chaînes du service public, le délicat dossier des télévisions privées, celui déjà en cours sur les radios locales, sans parler de l'organisation du temps de parole lors de la prochaine campagne électorale...

La nomination pour neuf ans des trois nouveaux « sages » va-t-elle considérablement modifier l'équilibre politique de l'institution ? Il ne semble pas. Mais cette fois-ci encore, la personnalité de chacun pèsera de son poids. L'échéance politique à venir et l'agitation qui va l'accompagner font souhaiter à certains « anciens » que la haute instance conserve sa sérénité et reste au-dessus de la mêlée, en remplissant la mission professionnelle qui est la sienne. Si un consensus sur toutes choses paraît, à l'évidence, utopique, qu'au moins, font-ils valoir, se perpétue une volonté d'agir en commun.

ANITA RIND.

● *L'hebdomadaire du Front national en vente dans les kiosques.* — M. Michel Collinot, membre du bureau politique du Front national et député européen, a annoncé, lundi 19 août, que l'hebdomadaire de ce mouvement *(National-Hebdo)* serait de nouveau en vente dans les kiosques à partir de la mi-septembre. Créé le 1er octobre 1980 et distribué uniquement par abonnement, cet hebdomadaire était apparu dans les kiosques en mai 1984, au moment des élections européennes. Deux mois plus tard, cette forme de vente avait été abandonnée. Michel Collinot, rédacteur en chef de cette publication, dont Roland Gaucher reste le directeur, espère vendre soixante-dix mille numéros par semaine à la fin de l'année (abonnements, kiosques et vente à la criée).

	La ligne*	La Ligne TTC
OFFRES D'EMPLOIS	104,00	123,34
DEMANDES D'EMPLOI	31,00	36,76
IMMOBILIER	69,00	81,83
AUTOMOBILES	69,00	81,83
AGENDA	69,00	81,83
PROP. COMM. CAPITAUX	204,00	241,94

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col*	Le mm/TC
OFFRES D'EMPLOIS	59,00	69,97
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,16
IMMOBILIER	45,00	53,37
AUTOMOBILES	45,00	53,37
AGENDA	45,00	53,37

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

RECRUTEMENT DE CADRES : DIRIGEZ NOTRE CABINET PARISIEN

Notre société spécialisée dans le conseil de direction est française, à vocation internationale, et diversifiée (C.A. 45 millions F.).

Un des points clefs de notre développement (85/84 ; + 40 %) repose sur notre activité de conseil en recrutement de cadres qui s'appuie sur une vision critique et créative des structures de l'entreprise.

Notre progression en notoriété, nos références prestigieuses et notre taux de fidélisation témoignent de notre capacité à atteindre des objectifs que nous avons voulus ambitieux.

Le Directeur de notre cabinet à PARIS est un homme clef dans notre politique d'expansion et nous devons prévoir sa succession pour la fin de l'année.

La mise en filiale de notre structure parisienne permettra à ce dirigeant de prétendre à une prise de participation significative (stock option possible).

Cette opportunité s'adresse exclusivement à un professionnel du recrutement connaissant parfaitement l'organisation et la logistique d'un cabinet de recherche par annonce, capable de développer une activité « search » et d'animer à terme une équipe d'une dizaine de consultants.

Pour vous garantir de toute indiscrétion nous vous demandons d'indiquer au dos de votre enveloppe les noms des cabinets pour lesquels vous souhaitez rester anonyme (votre courrier vous sera retourné directement par l'agence).

Dans tous les cas nous vous assurons de la confidentialité la plus totale et vous remercions de nous écrire sous la réf. 8880 LM à HAVAS Annonces Classées - 159, avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY.

GULF AIR

Compagnie Aérienne Nationale des Etats du Golfe

recherche

UN COMPTABLE

pour son bureau à PARIS.

Il sera responsable de la comptabilité envers le département Finance du siège social et dépendra administrativement du Directeur France. Les fonctions consisteront à préparer le budget annuel, contrôler les dépenses et les revenus.

Le candidat aura 3 à 5 ans d'expérience dans une compagnie aérienne ou tourisme de préférence avec un agent principal.

Anglais parlé et écrit indispensable.

Envoyer CV à RECRUITMENT SUPDT GULF AIR PO BOX 138 BAHRAIN

COMPAGNIE FRANÇAISE DE MOKTA

recherche

ATTACHE DE DIRECTION FINANCIERE

qui sera chargé :

- Du contrôle et de l'assistance d'établissements et filiales,
- Des procédures internes.

Ce poste conviendrait à un cadre d'une École de Supérieure de Commerce (+ DECS) débutant ayant du goût pour la micro-informatique.

Le poste implique des déplacements courts mais fréquents.

Adresser C.V. à Compagnie Française de Mokta
Service du Personnel
33, Avenue du Maine - 75755 PARIS CEDEX 15

BLEU

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

PME de 60 personnes, filiale d'un grand groupe industriel leader mondial de sa spécialité, recherche son responsable administratif et comptable : Comptabilité générale et analytique, gestion trésorerie, tâches administratives et juridiques diverses — 3 ans d'expérience au moins, niveau minimum IUT de gestion, connaissance mini-informatique appréciée. Poste basé dans une région isolée mais agréable.

Envoyer C.V. avec prétent. à : S.E.M.P, 05310 LA ROCHE-DE-RAME.

Promoteur social recherche

UN TECHNICIEN

pour participer à l'élaboration technique des projets, assurer le suivi des chantiers, la réception et la livraison des immeubles, le suivi technique du prêt contentieux et du contentieux, sous la responsabilité du chef de programmes. 3 à 5 ans d'expérience souhaitée.

Adressez C.V., photo, prétentions à :
RÉGIE-PRESSE
sous référence n° 309022 M
7, rue de Monttessuy, 75007 Paris

Département du Val-de-Marne
AVIS DE VACANCE DE POSTE
Un poste

d'INSPECTEUR (TRICE)

est à pourvoir à compter du 1er octobre 1985 à la Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales du Val-de-Marne (Service de tutelle des Etablissements pour personnes âgées).

Les agents intéressés devront faire parvenir leur demande av. le 15 septembre 1985 à :
M. le Président du Conseil général du Val-de-Marne,
Direction du Personnel départemental, 1er Bureau,
Recrutement,
Hôtel du Département,
av. du Général-de-Gaulle,
94011 CRÉTEIL CEDEX.

SOCIETE MORS

recherche pour sa Division DEFENSE ET TRANSPORT

ingénieurs électroniciens

automaticiens débutants ou ayant quelques années d'expérience.

- Formation ESE, ISEP ou équivalent pour devenir Chef de Produit et assurer l'étude et l'industrialisation de systèmes embarqués à base de microprocesseurs.
- Connaissance de l'Anglais indispensable pour déplacements occasionnels à l'ETRANGER.

Envoyer C.V. à :
SOCIETE MORS - BRION LEROUX
2 et 4, rue Newton
93155 LE BLANC-MESNIL

amp

Bureau d'études économiques recherche

ÉCONOMISTE DOCUMENTALISTE

- Formation : maîtrise ou DEA éco + INTD ou équivalent ;
- Qualités rédactionnelles requises, connaissances en éco. industrielle et 1re expér. appréciées.

Envoyer C.V. et prétentions à RÉGIE-PRESSE
Ecrire sous le n° 309.025
7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

emplois régionaux

Etablissement industriel région clermontoise (63) recrute INGÉNIEURS étude de production et TECHNICO-COMMERCIAL. Adresser C.V. sous n° 5.281 à Havas, 63002 Clermont-Ferrand Cedex.

SPOT IMAGE

Société chargée de commercialiser les produits des satellites Spot d'observation de la Terre
Recherche pour son établissement de Toulouse

UN ANALYSTE DES DEMANDES DE PROGRAMMATION DU SATELLITE

Technicien titulaire d'un BTS informatique, il participera à l'analyse des demandes effectuées par les clients pour établir des programmes de prises de vue du satellite. Il utilisera des outils informatiques sur calculateurs Mini 6 et Vax. Il possédera une bonne connaissance de l'anglais. Une expérience professionnelle d'au moins trois ans est exigée.

Merci d'adresser C.V. Lettre manuscrite et prétentions à :
SPOT IMAGE
B.P. 4359
31030 TOULOUSE CEDEX

L'ENSEMBLE INSTRUMENTAL DE BASSE-NORMANDIE

(dir. musical : D. DEBART)
recrute

UN ADMINISTRATEUR

(homme ou femme)
Salaire annuel : 120 000 net, expérience souhaitée.
Prise de fonction : 1er OCTOBRE 1985.
Adresser c.v. à E.I.B.N.
11, rue des Chanoines,
14000 CAEN (31) 93-76-22.

Organisation professionnelle artisans bâtiment 13 recherche pour le 1er oct. 85

RESPONSABLE SERVICE ÉCONOMIQUE

à créer

— Rôle : structurer profession, développer information éco. et technique, animer formation continue, favoriser évolution comportements professionnels (groupements innovation technique, démarche commerciale).
— Qualités : formation et exp. niveau sup. devront cumuler environnement éco. des entreprises et animation-communication sociale.
— Base possible : science éco. IER, ESC. ARCHI, INSA, connaissance secteur, goût relation soc. et pédagogie indispensables, mobilité, initiative.

Envoyer c.v. et prétentions à :
MAISON DES ARTISANS,
7, bd Pebre, 13008 Marseille.

ASSOCIATION DE TOURISME

recrute

UN CHARGÉ DE PROMOTION ET DE PROSPECTION

POUR LA RÉGION PARIS ET LE NORD DE LA FRANCE

- Connaissances tourisme et expérience commerciale exigées ;
- Autonomie et sens de l'organisation ;
- Poste évolutif.

Env. C.V. et manuscrit + photo + prétentions à Havas 63002 Clermont-Ferrand Cedex, sous référence 58 656.

SERVICE ET DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUES

recherche

INGÉNIEURS GDES ÉCOLES OU UNIVERSITAIRES

pour assurer des dévelop.

- Langage C/UNIX ou
- Assembleur, Pascal
- Logiciel de base
- Assembleur Motorola.

Ecrire ou téléphoner au :
78/80, avenue Gallieni
Tour Gallieni 1
93174 BAGNOLET CEDEX
Tél. : 360 13-54-55.

capitaux propositions commerciales

ENTREPRISE CCIALE, rech. pour extension d'activité, 800.000 F ; rentabilité importante ou participation dans Sociétés. Tél. M. Crochot 225-65-90. Ou écr. 17, Allée des Eiders, 75019 Paris.

Editeur d'Encyclopédies recherche Rédacteurs (trices) Histoire contemporaine. Haut niv. univ. Envoyer C.V. à Dossiers de l'Histoire 25, rue Saint-Sulpice, 75006 Paris, qui transmettra.

Clinique banlieue Nord-Est recherche

SURVEILLANTE GÉNÉRALE

Salaire motivant.
Tél. : 830-12-82, bur. du pers.

Recherchons CHEF DE PUBLICITÉ pour magazine loisir. Tél. : 606-32-94.

propositions diverses

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à tous les Français avec ou sans diplôme. Deman. une document. (gratuite) sur la revue spéc. FRANCE CARRIÈRE (C. 16), BP 402. 09 Paris.

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation (gratuite) sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291, 09 Paris.

Vds 213 hebdo, Forces, de Marthe Hanau, 1930 à 1935. CORRE, 17, RN 7, 45710 Ousson-sur-Loire.

DEMANDES D'EMPLOIS

Maître d'hôtel, 27 ans, sérieux, trilingue, ch. place logé, maison bourgeoise, chauffeur possib. Tél. 205-78-01, matin.

HOMME 37 a., honnête, sérieux cherche place D'AIDE FAMILIALE
Conversation, lecture, courses, ménage, etc. Libre de suite. Tél. 843-08-19.

formation professionnelle

QUE FAIRE SANS LE BAC ?

DEMAND. LA DOC H. 3. 1585
Gestion de systèmes micro
Test gratuit : le 23/08.
205-24-63, 241-83-83.

DIRECTIONS

Cette offre n'intéresse que des dirigeants de haut niveau dont la rémunération annuelle dépassera les 700 000 F

Le président d'un groupe performant (+ de 100 millions de bénéfice net annuel depuis 5 ans), recherche

UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

- De moins de 45 ans ;
- A prédominance financière ;
- Ayant fait ses preuves, dynamique et diplomate ;
- Prêt, avec sa famille, à s'implanter dans une province proche de Paris.

Son revenu brut total avoisinera, la première année, 800.000 F.

Envoyer C.V. manuscrit et photo. Discrétion absolue.
Ecrire sous n° 7.659
le Monde Pub.
service Annonces classées,
5, rue des Italiens, 75009 Paris.

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

LES HALLES ST-HONORÉ
LUXUEUSE RÉNOVATION
Appt 140 m², liv., 3 chbres, 3 bains, CALME, SOLEIL
GARBI 8 567-22-88.

16e arrdt

RANELAGH, 210 m²
2 récep., 5 chbres, 3 bains, gar., balc., 307-31-62, matin.

95- Val-d'Oise

Val-d'Oise (95). Affaire exceptionnelle à Villiers-le-Bel, magnifique appart. 4 pces, ensoleillé, dans pet. résidence privée, situation priv. dans parc boisé près ttes commodités, cuisine, séjour dble, 2 chbres, s.d.b., w.c., nombreux plcds, séchoir, cave, parking privé, très belles prestat. Px 290.000 F. A visiter d'urg. Tél. (3) 419-25-85.

Etranger

CRANS-MONTANA
Valais suisse
(station des championnats du monde de ski alpin 1987)
Ventes et Reventes
DU STUDIO AU CHALET
MAK IMMOBILIER
M.-A. Knecht
CP 94 - CH3962 MONTANA.

appartements achats

AGENCE LITTRE

rech. pour clientèle française et étrangère apparts et hôtels part. dans quartiers résidentiels. Paiement comptant chez Notaire. Tél. : 544-44-45.

locations non meublées offres

Paris

PUTEAUX
35, rue de la République (prox. Pont-de-Neuilly)
3 ET 4 PIÈCES NEUFS
A partir de 3.916 F, net G.F.F. S/Pla., jeudi, vendredi, samedi de 13 à 18 h 30.

locations non meublées demandes

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES Villas très bonl., loyer garanti. (1) 889-89-66, 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

Etudiante cherche chambre 9e arrondissement. Ecrire M. Leopold. 38460 Cremieu.

appartements achats

ACHÈTE COMPTANT

Studio ou 2 pièces, même à rénover. Téléph. : 223-73-73.

terrains

L'AFFAIRE

Beau terrain à bâtir
PLESSIS-TRÉVISE (94)
1 000 m², façade 27 m².
Prix 580 000 F H.T.
BOURASSEAU
30, av. du Général-de-Gaulle, 94 Champigny. 885-76-38.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitution de Sociétés.
Démarches et tous services.
Permanences téléphoniques.
355-17-50.

Votre adresse commerciale ou SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex.
CONSTITUTION SOCIÉTÉ
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 293-60-60 +.

NEUILLY MÉTRO
Loue directement 1 bur. ou + dans imm. neuf. 758-12-40.

SIÈGE SOCIAL A PARIS
Bureau ou domiciliation
+ services (1) 346-00-55.

fonds de commerce

Ventes

Vds restaurant centre Fontainebleau. Cadre agréable. Matériel neuf. Possib. de création. Téléphone : 445-82-10.

Je transfère restaurant à Barcelone 1.325.000 FF et vds appart. 630.000 FF.
Ecr. C/Seneca, 28 LA SPEZIA Barcelona 08006 ESPAGNE.

propriétés

A SALON
CACHET EXCEPTIONNEL
Vds mas 400 m², 6 chbres, salle voûtée, piscine. 2.000 m². Convient éventuel. 2 familles.
Valeur 1.400.000 F. Vendu 1.000.000 F.
Téléphone : (91)37-06-21.

DORDOGNE, ancienne ferme périgourdine rénovée, 250 m² habitables, confort, 2 cheminées, sur terrain 2.000 m², 450.000 F.
Tél. 19-49.6305.1505.

chalets

Stop affaire : vds chalet 49 m² idéal fonct., prof. avec enfants. Séjour, cuis., s. à m., s. d. bns, 2 chbres, jardin. Prox. plage, piscines, vacances ou année. Px 130.000 F. facilités paiement. Tél. (91) 42-68-82 ou (42) 45-39-74.

viagers

LAPOUS 554-28-66
SPÉCIALISTE VIAGER
354, rue Lecourbe, Paris 15e.

immobilier information

POUR VENDRE OU ACHETER maison, appartement, château, propriété, terrain, commerce, sur toute la France
INDICATEUR LAGRANGE
fondé en 1876
5, rue Greffulhe, 75008 PARIS.
Téléphone : 16 (1) 266-46-40.

propriétés

CEVENNES. Mas de caractère 4 ch., s.d.b., gde salle, cheminée, dépendances, calme, vue, 2 km village, tél., C.C., sur 3 ha de châtaigniers. 550.000 F. Tél. 66-61-11-13 H.R.

6 km Bagnoles-de-l'Orne
Très belle propriété (sous-sol total) sur 5.000 m² avec dépendances + 1 ha terrain attenant. Maison d'habitation (rez-de-ch.). Vaste hall, séjour, salon, bureau, grande cuisine, ancienne cuisine, cabinet toilette avec douche. W.C. (étage) 4 belles chambres, salle de bains, deux cabinets de toilette, roberie, W.C. Grenier avec chambre mansardée.
Prix demandé et justifié 1.100.000 F.
Tél. 16 (33) 38-24-65.

les annonces classées

Le Monde

sont reçues par téléphone

du lundi au vendredi

de 9 heures à 18 heures

au 555-91-82

économie

REPÈRES

Dollar : maintien à 8,44 F

La plus grand calme a régné mardi 20 août sur les places financières internationales, et le dollar est partout resté au voisinage immédiat de ses niveaux précédents. La devise américaine s'est négociée sans changement à 8,44 F et à 2,765 DM (contre 2,7647 DM la veille). Les cambistes attribuaient le phénomène à l'attentisme général. Le département américain du commerce doit en effet publier dans les prochaines heures le dernier chiffre révisé du PNB pour le deuxième trimestre, dont beaucoup espèrent qu'il éclairera sur la situation économique aux Etats-Unis. Le franc français *s'est un peu raffermi vis-à-vis du* deutschemark, qui s'échangeait à 3,0540 F contre 3,0559 F.

Produits pétroliers : Renault achète 1 million de tonnes à l'Irak

Sodéchange, société de négoce international, basée à Genève, filiale de Renault Holding, a conclu avec l'Irak un contrat d'une valeur globale d'environ 120 millions de dollars (un peu plus de 1 milliard de francs) par an, pour l'achat de 1 million de tonnes de produits pétroliers (fuel et gas-oil). *Selon la revue spécialisée, Pétrole et gaz arabes,* qui a révélé cette information, Renault achèterait environ un tiers des produits exportés par l'Irak. Ces produits sont acheminés par la route jusqu'au port turc d'Iskenderun, et revendus sur le marché international par la filiale de Renault. *L'intérêt de cette opération est triple. D'une part, le groupe français valorise des exportations de produits turcs* (achetés par l'Irak en contrepartie du contrat pétrolier), ce qui lui donne des facilités pour rapatrier les dividendes de sa filiale automobile en Turquie. *D'autre part, Renault est intéressé* par le renouvellement de la flotte turque de transport routier, qui assure la navette des produits pétroliers avec l'Irak. Enfin, le groupe espère vendre directement ses produits (voitures ou camions) en Irak même, où, l'an dernier, Volkswagen do Brasil a signé un contrat de 620 millions de dollars pour la livraison de 100 000 voitures en deux ans.

Micro-ordinateurs : le marché sera multiplié par cinq d'ici à 1990

Le marché européen des micro-ordinateurs professionnels devrait quintupler d'ici la fin de la décennie, selon la société américaine d'études de marchés IDC. Il atteindra, en 1990, cinq millions d'unités (11,5 milliards de dollars) contre 950 000 en 1984. Alors qu'ils représentaient encore la moitié des ventes en 1984, les matériels de première génération (8 bits, comme l'Apple II) disparaîtraient, ou presque, au profit des 16 bits, comme le *PC d'IBM. Sur le marché,* les groupes américains dominent : en 1984, IBM contrôle 30 % du marché en valeur devant Apple (10 %) et Commodore (6 %). Chaque pays européen possède une société nationale qui défend localement ses couleurs : Olivetti détient 8 % du marché italien, les Britanniques ACT et ACORN, 23 % à eux deux en Grande-Bretagne, Electrolux (Luxor) et Ericsson, 22 % en Suède, mais aucun européen n'émerge au niveau continental. Olivetti, le plus puissant, ne détient que 5 % du marché global européen.

Caisses d'épargne américaines : nouvelles difficultés dans le Maryland

Les caisses d'épargne de l'Etat du Maryland, qui avaient déjà connu d'importantes difficultés dans un passé récent (*le Monde* daté 12-13 mai 1985), connaissent de nouveaux problèmes liés à une perte de confiance des déposants. Il s'agit, cette-fois-ci, de la Community Savings and Loan Association, dont le siège est situé à *Bethesda (Maryland),* qui a fait l'objet d'importants retraits, le 17 août, après l'annonce, la veille, des difficultés financières de sa filiale spécialisée dans le financement immobilier. Cette filiale, Equity Programs Investment Corp, avait admis qu'elle était en retard dans les remboursements d'intérêts à propos d'obligations gagées sur hypothèques et dont le montant atteint, pour cette seule société, la somme de 1,3 milliard de dollars. Cette information a aussitôt entraîné d'importantes files d'attente *d'épargnants aux guichets de la Community Savings,* laquelle a pourtant assuré que les problèmes de sa filiale ne devraient pas mettre en danger ses propres actifs, supérieurs à 440 millions de dollars.

AUTOMOBILE

Augmentation du capital de Renault

L'augmentation du capital deu Renault – approuvée par l'arrêté du 30 juin 1985 du ministre de l'économie et du ministre du redéploiement industriel, paru au *Journal officiel* du samedi 17 août – avait été décidée au conseil d'administration du 26 février dernier. Parmi les entreprises industrielles du secteur public, Renault a, en effet, un statut spécial qui prévoit – en vertu d'un décret du 8 juillet 1970 – que toute augmentation de capital doit être approuvée par un arrêté conjoint des finances et de l'industrie.

Le capital antérieur, de 3,1 milliards de francs, est désormais porté à 8,044 milliards par consolidation des avances capitalisables accordées par l'Etat. C'est en effet sous ce vocable qu'apparaissent les dotations en capital de l'actionnaire public. L'augmentation de capital actuelle comprend des avances d'actionnaire pour 4,661 milliards de francs – dont 1 milliard de dotation au titre de 1983 et 1,9 milliard au titre de 1984, et 275 millions d'intérêts sur ces avances (132 millions pour 1983, 143 millions pour celles de 1984) et un reliquat de 3,7 millions du Fonds de dotation.

L'arrêté paru le 17 août ne constitue donc pas un nouvel apport en faveur de la Régie. L'augmentation de capital de Renault est justifiée par la situation financière du constructeur automobile, qui a vu ses fonds propres chuter de 12,205 milliards de francs en 1983 à 3,054 milliards en 1984.

C.B.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	8,4400	8,4450	+ 125	+ 140	+ 245	+ 275	+ [illegible]	+ 700
$ can.	6,2265	6,2325	+ 28	+ 48	+ 61	+ 102	+ 152	+ 248
Yen (100)	3,5589	3,5625	+ 101	+ 115	+ 197	+ 217	+ 618	+ 669
DM	3,0524	3,0554	+ 136	+ 145	+ 265	+ 281	+ [illegible]	+ 829
Florin	2,7095	2,7119	+ 88	+ 97	+ 173	+ 187	+ 542	+ 584
F.B. (100)	15,0647	15,0790	– 19	+ 61	– 60	+ 73	– 183	+ 153
F.S.	3,7309	3,7347	+ 168	+ 185	+ 320	+ 343	+ 931	+ 1003
L (1 000)	4,5517	4,5569	– 116	– 96	– 277	– 225	– 850	– 776
£	11,8076	11,8188	– 214	– 176	– 343	– 276	– [illegible]	– [illegible]

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 7/8	8 1/8	7 7/8	8	7 15/16	8 1/16	8 3/16	8 5/16
DM	4 3/8	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 5/8	4 3/8
Florin	5 1/2	5 3/4	5 3/4	5 7/8	5 3/4	5 7/8	5 3/4	5 7/8
F.B. (100)	8 1/2	9	9 3/16	9 11/16	9 11/16	10 1/8	10	10 5/6
F.S.	1 3/8	1 7/8	4 5/16	4 7/16	4 1/2	4 5/8	4 3/4	4 7/8
L (1 000)	9	12	11 7/8	13 1/8	12 7/8	13 7/8	13 3/8	14
£	11 7/8	12	11 5/8	11 3/4	11 7/16	11 9/16	10 7/8	11
F. franç.	9 1/2	10	10 1/8	10 5/8	10 5/8	11 1/8	11 1/4	11 3/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

SOCIAL

MALGRÉ UNE LÉGÈRE PROGRESSION EN JUILLET

Le chômage semble atteindre un nouveau palier

Statistiquement, le chômage paraît atteindre un nouveau palier, *en France,* après un *premier* semestre marqué par une nette décélération. A la fin du mois de juillet, et *selon les chiffres fournis* le 19 août par le ministère du travail, on comptait 2 259 200 demandeurs d'emploi *inscrits* à l'ANPE, *en données* brutes, et 2 414 200 en données corrigées. Alors que, traditionnellement au cours de ce mois estival, on assiste à une augmentation relativement sensible du nombre de chômeurs, en raison de la fin de l'année scolaire, la progression n'aura été que de 22 200 en données brutes (+ 1 %), par rapport au mois de juin, et de 6 200 (+ 0,3 %) en données corrigées des variations saisonnières. D'une année sur l'autre, la hausse s'est limitée à 3,4 % en données brutes comme en données corrigées.

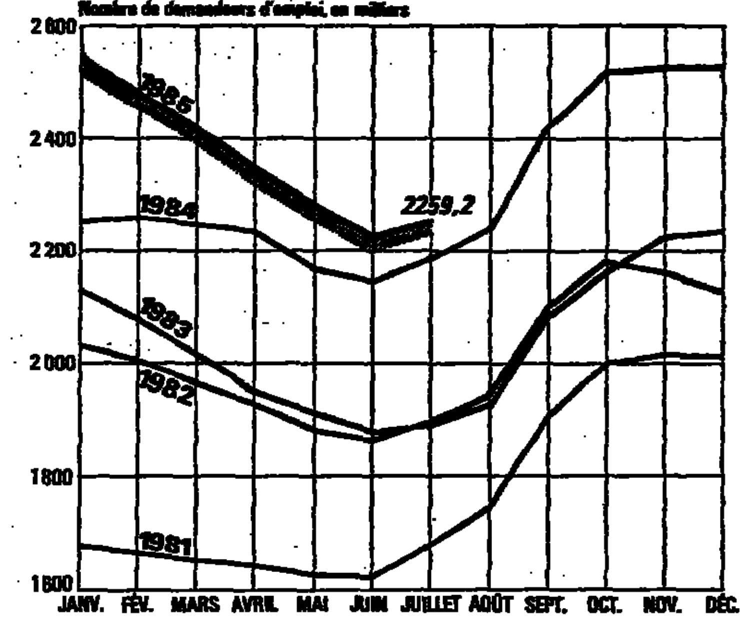
Se trouve ainsi confirmé un mouvement orienté depuis le début de l'année 1985 vers le ralentissement du rythme d'accroissement. En données brutes, d'ailleurs, de janvier à juin 1985, le nombre des chômeurs avait baissé de 318 724 contre 104 424 pendant la même période en 1984, et, surtout, 252 252 en 1983 ; un résultat pourtant obtenu à une *époque où le gouvernement* disait se battre sur la crête des deux millions de chômeurs, « tenue » pendant plus de *dix-huit mois.*

Même s'il se fixe à un niveau très élevé, le nouvau palier semble relativement stable, ce que devraient confirmer les chiffres des mois à venir. En effet, les résultats provisoires de l'enquête trimestrielle sur l'emploi indiquent une baisse de 0,2 % des *effectifs* salariés au deuxième trimestre 1985 dans les secteurs marchands non agricoles. Venant après le bon score réalisé au premier trimestre (– 0,1 %), cette évolution apparemment satisfaisante pourrait signifier que le marché du travail a désormais tendance à se dégrader plus lentement. A peine 40 000 emplois ou postes de travail auraient été perdus au cours des six premiers mois, quand, en 1983 et 1984, on enregistrait pendant le même laps de temps des chutes de 0,7 % ou de 0,9 %, respectivement.

Au ministère du travail, où l'on espère un léger sursaut de la *demande intérieure, grâce aux* mesures fiscales, on en vient même à croire que le tassement auquel on assiste pourrait bien prolonger ses effets jusqu'à la fin de l'année. Economiquement et socialement, une perte des effectifs salariés comprise entre – 0,8 % et 1 % pour 1985 serait à l'évidence préférable aux taux de – 1,2 % ou – 1,5 % annoncés...

Enormes, en valeur absolue, les chiffres des entrées et des sorties du chômage pendant le seul mois de juillet montrent de leur côté que le marché du travail réagit avec une extrême vivacité. Mieux, les statistiques tendent à prouver qu'un mouvement se produit : les flux augmentent avec, pour contrepartie, une rotation rapide dans le chômage et une précarisation accrue dans l'emploi.

L'ÉVOLUTION DU CHOMAGE EN DONNÉES BRUTES



Régime de croisière pour les TUC

Ainsi, 366 914 nouveaux demandeurs d'emploi se sont inscrits à l'ANPE au cours du mois de juillet, soit 31,6 % de plus que le mois précédent et 7,1 % de plus qu'un an auparavant. Pour l'essentiel, il s'agit des travailleurs venus au chômage après la fin d'un contrat de travail à durée déterminée (+ 32,9 % en un mois, + 18,3 % en un an), d'une mission d'intérim (+ 17,1 % en un mois, + 10,7 % en un an) et, en juillet particulièrement, de jeunes qui font leur première demande d'emploi (+ 88,3 % en un mois, + 0,4 % en un an).

Parallèlement, 407 183 personnes ont quitté les registres de l'ANPE, soit 4,5 % de plus en un mois et 24,3 % de plus en un an. Les plus gros bataillons sont fournis par les chômeurs ayant retrouvé une activité grâce à l'ANPE (39 574), par eux-mêmes (151 298), ou se dissimulant parmi les inscrits radiés à la suite d'une absence au contrôle et de la non-réponse à une convocation (134 008) (+ 17,9 % en un an).

Si ces catégories progressent fortement (de 14 % en un mois et de 24,3 % en un an dans le meilleur des cas), révélant ainsi une meilleure tenue de l'embauche, certains départs de l'ANPE sont également la *conséquence des mesures sociales* prises. Les entrées en stages de formation se multiplient, soit avec *l'appui de l'ANPE (+ 564 % en* un an), soit par démarche directe de l'intéressé (+ 379,5 %). Les arrêts *de la recherche d'un emploi se développent* (+ 98,1 % en un an) pour 5 495 chômeurs, dont 1 900 environ ont bénéficié des récentes mesures gouvernementales de dispense de recherche d'emploi (19 000 à peu près, en cumulé, depuis que les premières dispositions ont été arrêtées en septembre dernier).

Reste, pour expliquer l'évolution récente du chômage, l'effet controversé des travaux d'utilité collective, les TUC, sur les statistiques. Il semble bien, après des mois de progression pouvant justifier la baisse du nombre des chômeurs en données brutes, que le dispositif ait atteint ses limites, au *moins temporairement.* En juillet, on comptait 136 668 jeunes rémunérés au titre des TUC contre 134 500 en *juin,* ce qui représentait une progression bien plus faible que celle des mois précédents, de l'ordre de 25 000 à 30 000. De plus, 18 000 « tucistes » environ sont arrivés à la fin de la durée limite de leur contrat – trois mois – et sont parfois venus se réinscrire à l'ANPE. *En attendant septembre, où l'on escompte une* relance du programme, entrées et sorties de contrats de TUC se *compensent, voire s'annulent.* La mesure, d'une certaine façon, serait à son régime de croisière. 270 000 *places étaient offertes aux jeunes et* 180 000 étaient effectivement occupées selon les premiers décomptes, *90 000* postes seraient donc disponibles qui ne trouveraient pas, pour l'heure, de candidats.

Si tous les indicateurs se maintenaient ainsi dans les mois à venir, la situation du chômage *connaîtrait* un nouveau répit, qui, même s'il correspond à une réalité bien établie, ne *serait pas sans provoquer d'ardentes* polémiques.

ALAIN LEBAUBE.

ÉTRANGER

En Grande-Bretagne

Menace de grève générale dans les chemins de fer

De notre correspondant

Londres. – Une grande partie du trafic ferroviaire de banlieue et de grande banlieue dans la région de Londres a été *gravement* perturbée, le 19 août, par le débrayage dans plusieurs dépôts d'une soixantaine de gardes, ces cheminots qui sont chargés de la surveillance et de la sécurité à bord des trains et dont l'emploi doit à terme disparaître, selon les projets de modernisation de la direction de la British Rail. Ces perturbations sont la conséquence d'une soudaine escalade dans un conflit qui dure depuis des semaines, sinon des mois, et qui pourrait aboutir en septembre au déclenchement d'une grève totale paralysant l'ensemble du réseau des chemins de fer britanniques. Les syndicats d'un côté, les dirigeants de la compagnie nationale et le gouvernement de l'autre, campent fermement sur *leurs positions,* et semblent se préparer à ce qui risque d'être, sur le plan *social, la confrontation la plus* importante depuis la fin de la grève des mineurs en mars dernier.

A l'origine de ce conflit, la décision prise par l'administration des chemins de fer d'accélérer la mise en service de trains de marchandises – et de passagers sur les lignes de banlieue – où le conducteur est seul pour assurer à la fois la marche et la surveillance des convois. L'expérience a déjà été tentée sur plusieurs lignes avec l'accord des syndicats, mais British Rail (BR) voudrait l'étendre rapidement. Le principal syndicat des cheminots, la National Union of Railwaymen (NUR), proteste en déclarant qu'il n'a pas été consulté sur ce plan d'ensemble conformément aux engagements pris par la direction au début de l'expérience.

Déficit record

La direction de BR est pressée de faire des économies pour limiter les pertes de la compagnie, qui a enregistré, au cours de l'exercice 1984-1985, un déficit record de 408 millions de livres, dû pour une part à la baisse du trafic de fret causée par la grève des mineurs. Le gouvernement s'impatiente après avoir versé à BR *en quinze mois* plus de 1 milliard de livres de subventions. Ce qui, on le sait, est tout à fait contraire aux conceptions de M[me] Thatcher. Ainsi laisse-t-on entendre au ministère des transports qu'en cas de grève non seulement ces subventions pourraient être *sévèrement* réduites (même pour le maintien du service dans des zones rurales où le trafic est faible mais jugé d'intérêt public), mais encore que l'on pourrait remettre en cause l'aide pourtant déjà promise pour un vaste programme d'équipement attendu depuis longtemps, et qui, pour un montant de 1 milliard de livres, devrait comprendre notamment l'achat de nouvelles locomotives, et surtout l'achèvement de *l'électrification* de la ligne Londres-Glasgow. On va même jusqu'à faire savoir *qu'il est de nouveau question d'une* idée évidemment chère au premier ministre : la privatisation de certaines *lignes* comme *celle de Londres* à Southend le long de la Tamise (un projet auquel s'oppose la direction de BR).

Durs et modérés

L'heure est à la menace et aux pressions. Faisant valoir que BR doit faire face à une concurrence de plus en plus grande des transports routiers, tant pour le fret que pour les passagers – et ce même dans la banlieue des principales agglomérations, – la direction affirme qu'il est urgent de diminuer les coûts de fonctionnement. Elle indique que la suppression des gardes, étalée sur cinq ans, devrait permettre de faire une économie de *25 à 30 %* pour chaque train.

La NUR n'est pas fondamentalement opposée à cette réforme, qui paraît inéluctable, mais le syndicat conteste la procédure en déclarant que la direction s'est départie soudain *« du jeu normal de la négociation »* pour *« imposer brutalement »* les nouvelles mesures. A la suite d'un mouvement de grève perlée, deux cent cinquante gardes ont reçu, la semaine dernière et lundi 19 août, des lettres de licenciement, pour infraction à la nouvelle législation, qui fait obligation aux syndicats d'organiser un vote avant tout débrayage important. La NUR réplique que s'il n'y a pas eu de scrutin jusqu'à présent, c'est que ses membres étaient confrontés à un *« cas de force majeure »*, à la *« précipitation »* et à l'*« intimidation »* dont se rendrait coupable la direction à leur égard.

Les limogeages n'ont fait qu'aggraver la tension. La NUR va consulter à bulletin secret, le 29 août, les onze mille gardes de l'ensemble du réseau. Il semble probable que la majorité des votants se prononceront pour la grève si un accord n'intervient pas auparavant, mais *la* direction suppose qu'il y aura un nombre suffisant d'abstentions pour empêcher une paralysie *complète de la compagnie avec la* participation des autres catégories de personnel.

Le *secrétaire général de la NUR,* M. James Knap, devait rencontrer l'un des directeurs de BR au cours *de la journée du 20 août, sans pour* autant avoir l'espoir de trouver tout de suite un arrangement. M. Knap *craint, en effet, que, poussée* par le gouvernement, la direction soit résolue à faire de cette affaire une *épreuve de force* pour tenter de faire céder les syndicats et avoir ensuite les mains plus libres pour imposer d'autres mesures plus draconiennes, encore que la suppression de deux à trois mille postes de gardes dans les prochaines années. Dans ces conditions, le conflit actuel ne serait qu'un test. En tout état de cause, ce sera l'un des principaux sujets de débat du congrès annuel de la confédération des syndicats britanniques, le TUC, qui aura lieu au début de septembre. Une nouvelle fois, « durs » et « modérés » s'opposeront pour savoir s'il convient de résister avec force aux menées du gouvernement, conforté manifestement par la défaite subie récemment par les mineurs.

FRANCIS CORNU.

Déficit de la Sécurité sociale

M. JACQUES BARROT (CDS) EXPOSE SON PLAN D'ÉCONOMIES

Ancien ministre de la santé et de la sécurité sociale, M. Jacques Barrot (CDS) a exposé, dans un entretien publié par le quotidien *Libération,* les mesures qui devraient être prises pour réduire le déficit de toutes les branches de la Sécurité sociale. Reconnaissant que *« les ajustements ne sont pas condamnables a priori »*, M. Jacques Barrot reproche au gouvernement d'intervenir *« à la petite semaine »*.

Pour l'assurance-maladie, il préconiserait, pour sa part, une augmentation du ticket modérateur et un transfert d'une part des dépenses de l'assurance obligatoire vers les régimes complémentaires, tels que les mutuelles et les assurances privées. *« Ce ne serait pas dénaturer la Sécurité sociale ni ses principes d'origine que de leur demander un effort accru »*, affirme M. Barrot.

Pour l'assurance-vieillesse, l'ancien ministre estime que *« le gouvernement aurait mieux fait de décider de l'augmentation de la cotisation vieillesse cette année »* et souligne qu'on ne peut pas *« prendre le risque d'appauvrir les retraités les plus modestes du régime général »*.

En revanche, et à long terme, il souhaite *« inciter les Français à se constituer une épargne vieillesse individuelle »* et estime qu'il *« faudra sans doute créer une retraite proportionnelle aux années de travail »*.

TRANSPORTS

Selon la CGT

LA SNCF PORTE L'« ENTIÈRE RESPONSABILITÉ » DE LA CATASTROPHE DE FLAUJAC

Les responsables cheminots CGT ont conclu à l'*« entière responsabilité »* de la direction SNCF dans l'accident qui a fait trente-trois morts, le 3 août dernier, près de Flaujac (Lot) : ce sont les résultats de l'enquête ouverte par la fédération au lendemain de la collision ferroviaire, et rendus publics lundi 19 août à Capdenac (Aveyron), ville du chef de gare intérimaire inculpé après l'accident.

L'enquête menée par la CGT dégage une série de points qui ont *« concouru »*, selon ses dirigeants, *« à rendre possible une telle catastrophe » :* insuffisance dans les installations, politique de l'emploi dangereuse pour la sécurité, trop grande polyvalence des agents et aggravation de leurs conditions de travail, choix dans les investissements discutables. Les cheminots CGT proposent, pour l'immédiat, la pose de *« torches flammes rouges »* en pleine voie, commandées électriquement par les agents de circulation dans les gares.

AFFAIRES

ENTREPRISES

Les Coop cèdent à Panzani leur semoulerie de Gennevilliers

Un accord passé entre Panzani-Milliat Frères (du groupe BSN) et la Société des produits Bertrand (filiale de la Société générale des coopératives de consommation, centrale d'achat du groupe Coop) prévoit la cession à une filiale commune (où Panzani détiendrait 67 % du capital) de la semoulerie de Gennevilliers de la société Bertrand. Aux termes de cet accord, qui doit se concrétiser d'ici à la fin de l'année, la semoulerie de Gennevilliers, dont 70 % de la production est déjà absorbée par Panzani, continuerait à approvisionner l'usine dans laquelle la société Bertrand produit les pâtes pour les marques des coopératives.

Panzani est le premier producteur de pâtes français, avec un chiffre d'affaires de 1,8 milliard de francs en 1984, et exploite deux semouleries et deux usines de pâtes (à Marseille et à Nanterre). Cet accord fait suite aux efforts de redressement entrepris par les Coop avec la cession d'actifs (comme la participation majoritaire dans la FNAC et la Maison de la coopération).

La Coopérative Pyrénées-Aquitaine (600 millions de francs de chiffre d'affaires, 700 salariés), présente dans huit départements, a dû à son tour déposer son bilan, malgré un plan de restructuration mis en place en 1984, mais devrait, selon ses dirigeants, obtenir le bénéfice de la suspension provisoire des poursuites.

A Lomme, près de Lille, trois à quatre cents gérants de magasins de la Société coopérative du Nord (5 600 salariés, un millier de points de vente), réunis en assemblée générale, ont dénoncé le plan de restructuration prévu après le dépôt de bilan.

Pantry Pride lance une OPA sur Revlon

Pantry Pride était bien candidat au rachat de Revlon (*le Monde* du 17 août), le célèbre fabricant américain de produits de beauté (21 milliards de francs de chiffre d'affaires). Cette compagnie, filiale du conglomérat Mac Andrews and Forbes (arômes alimentaires, développement de films, cigares), holding spécialisée elle-même dans l'organisation de super marchés (6,55 milliards de francs de chiffre d'affaires), lance une OPA sur le capital de ce groupe en proposant 47,5 dollars par action.

Si l'opération réussit, elle lui coûtera 1,82 milliard de dollars. Pour la mener à bien, Pantry Pride assure disposer d'une somme de 750 millions de dollars, partie en liquidités, partie en valeurs mobilisables, ainsi que d'un engagement bancaire de 500 millions de dollars et envisage de se procurer les 570 millions de dollars restants au moyen d'une offre publique.

La direction de Revlon, avec laquelle Pantry Pride était en pourparlers, n'a pas immédiatement réagi, mais a fait savoir que le groupe n'était pas à vendre. Pour faire échec à cette OPA, Revlon envisage de racheter 5 millions de ses propres actions et d'émettre des bons à un an (échangeables contre des actions) assortis chacun d'un coupon de 12 % payable fin août prochain, de sorte que chaque détenteur de titre se verra remettre 65 dollars. Cette contre-attaque ne semble pas avoir détourné Pantry Pride de son objectif.

Framatome : les salariés proposent de racheter une partie du capital

L'Association pour la participation du personnel de Framatome, qui, depuis le 1er juillet, a recueilli 2 100 adhésions (sur 8 000 salariés), propose, dans un communiqué, de prendre le contrôle d'une société holding détenant 50 % du capital de la compagnie. Cette acquisition serait financée d'une part à l'aide de prêts bancaires (remboursables grâce aux dividendes à venir et à un crédit d'impôt), et d'autre part par la mobilisation des fonds disponibles au titre de la réserve spéciale de participation du personnel aux bénéfices des années antérieures.

Les pouvoirs publics doivent prochainement décider de l'actionnariat du constructeur français de chaudières nucléaires, dont le CEA (Commissariat à l'énergie atomique) est provisoirement le seul actionnaire, depuis la mise en liquidation de Creusot-Loire, qui détenait 50 % du capital de Framatome (*le Monde* du 17 juillet). Outre le CEA, plusieurs sociétés privées (Bouygues et Dumez) ou du secteur public (EDF et CGE-Alsthom) sont sur les rangs. Les salariés de l'entreprise soulignent, dans leur communiqué que *« les différentes solutions envisagées (...) semblent faire peu de cas des 8 000 salariés de la société »*, et précisent qu'ils ont demandé aux pouvoirs publics d'*« examiner [leur] solution avec autant d'attention que les autres montages financiers »*.

● **Les transporteurs d'automobiles reprennent le travail aux Etats-Unis.** — Les transporteurs américains d'automobiles ont repris le travail le 18 août, mettant fin à une grève de trois semaines qui avait affecté les ventes de voitures neuves aux Etats-Unis (*le Monde* daté 18-19 août 1985). Déclenchée le 26 juillet dernier par vingt mille transporteurs d'automobiles des Etats-Unis, membres du Syndicat des camionneurs, cette grève avait pour but de protester contre le projet de convention collective négocié par le syndicat. Celui-ci et les entreprises spécialisées dans le transport d'automobiles ont renégocié une nouvelle convention, qui a fait l'objet d'un accord de principe le 14 août. Le syndicat a décidé la reprise du travail sans attendre que cet accord soit approuvé par les transporteurs, dont les résultats de vote ne devraient pas être connus avant la mi-septembre. — *(AFP.)*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SAXBY

Le conseil d'administration de la société Saxby, réuni le 19 août 1985, a approuvé la cession de sa participation majoritaire dans la société Saxby manutention spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de chariots élévateurs et assimilés au groupe britannique The Kaye Organisation (Lansing Bagnall International).

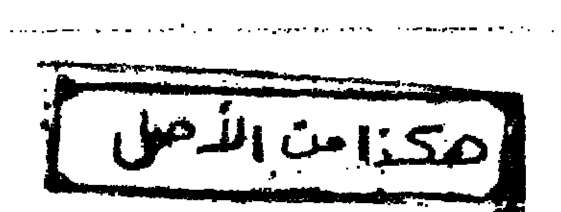
Cet accord s'inscrit dans le cadre de la recherche, entreprise depuis 1983, d'une solution industrielle visant à associer la société Saxby manutention, confrontée à une concurrence de plus en plus vive tant en France qu'à l'étranger, à un groupe de manutention disposant non seulement d'une technologie avancée mais également d'une implantation internationale. Au terme de cette opération succédant à la cession de sa branche signalisation ferroviaire en juin 1983, la société Saxby aura réalisé l'ensemble de ses actifs.

La cession, soumise à la condition suspensive de l'autorisation de la direction du Trésor, sera précédée d'une augmentation de capital de la société Saxby manutention de 15 000 000 de francs souscrite par la société Saxby et libérée par compensation avec les créances détenues par la société Saxby sur la société Saxby manutention.

Sur le plan financier, la réalisation de cette opération devrait permettre à la société Saxby d'apurer son endettement bancaire. Toutefois, elle se traduira par une perte sur titres de participation de 35 000 000 de francs environ, compte tenu des concours financiers importants apportés par la société Saxby à sa filiale dans le cadre de la restructuration mise en œuvre depuis 1983 pour permettre la poursuite de l'activité industrielle et la sauvegarde de l'emploi.

Le conseil d'administration a donné mandat à son président pour régulariser cette opération et pour convoquer l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, à qui sera présentée cette opération dont la réalisation définitive est envisagée le 30 septembre 1985 au plus tard.

Le conseil d'administration a également examiné les résultats de la période du 1er octobre 1984 au 31 mars 1985 (premier semestre 1985), desquels il résulte une perte de 2 181 000 francs. Comme indiqué lors des précédentes publications, la société Saxby n'ayant plus d'activité propre, l'exploitation traduit les charges de structure et la régularisation des affaires en cours. Compte tenu de la perte sur titres de participation visée ci-dessus, les résultats de l'exercice clos le 30 septembre 1985 devraient se traduire par une perte d'un montant équivalent à celui des capitaux propres, qui s'élevaient à 35 620 000 francs au 31 mars 1985.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

19 août

Nouvel effritement

L'effritement était de nouveau au rendez-vous en ce début de semaine à la Bourse de Paris. Malgré la meilleure prestation d'Avions Marcel-Dassault (+ 2,70 %) et de quelques autres valeurs comme Carrefour (+ 1,3 %), Nord-Est (+ 1,5 %), Moulinex (+ 1,9 %), Bongrain (+ 2,6 %), le marché a, dans l'ensemble, perdu encore un peu de terrain et, à la clôture, l'indicateur instantané accusait son cinquième repli consécutif, limité cette fois à 0,07 %.

Faut-il s'en étonner ? Les professionnels, en tout cas, ne s'en montraient pas surpris à cause, d'abord, de la maigreur des affaires. On s'ennuyait ferme lundi autour de la corbeille et l'inactivité est le plus souvent génératrice d'effritement. Les nouvelles venues d'Amérique ensuite ne sont guère réjouissant avec, en juillet, la baisse de la mise en chantier de logements et la stabilisation du taux d'utilisation des capacités industrielles. Là-bas, l'espoir d'une reprise économique au second semestre s'estompe.

Dans ces conditions, avec l'approche des opérations de liquidation générale – celle-ci aura lieu jeudi 22 août – les opérateurs n'ont aucune bonne raison de prendre des initiatives d'achats. Parmi les valeurs encore éprouvées, citons Lafarge, Printemps, Schneider, Bic, Legrand, Crouzet, Imétal.

La devise-titre n'a guère varié et s'est échangée entre 8,71 F et 8,80 F (contre 8,72 F – 8,82 F).

Nouvelles baisse de l'or à Londres : 339,25 dollars l'once (+ 4 dollars).

A Paris, le lingot a gagné 1700 F à 92 000 F mais le napoléon, faisant cavalier seul, est revenu à 567 F (– 4 F).

Le volume des transactions a diminué : 3,76 millions de francs contre 4,40 millions.

NEW-YORK

Irrégulier

La semaine s'est ouverte, à Wall Street, sur une note assez irrégulière, mais la tendance a, toutefois, été plutôt soutenue. A la clôture, l'indice des industrielles s'établissait à 1 312,49 (– 0,23 point). L'amélioration a surtout été sensible au niveau du bilan général. Sur 1 965 valeurs traitées, 788 ont monté, 699 ont baissé et 479 n'ont pas varié. Amélioration est sans doute un bien grand mot. De l'avis général, le marché avait une mine moins mauvaise. Mais les incertitudes demeurent. Les opérateurs ont appris avec satisfaction que les revenus personnels des Américains avaient un peu augmenté en juillet (+ 0,4 %), une progression, cette fois, en ligne avec les prévisions.

Cependant, le principal élément de jugement sur la situation économique reste le PNB. Autour du « Big Board », l'on attendait avec impatience la publication du chiffre révisé pour le deuxième trimestre. Sera-t-il meilleur qu'escompté ou, au contraire, plus mauvais ? *Les avis étaient partagés à ce sujet.* Certains optaient pour la première hypothèse, en se fondant sur une production industrielle qui avait progressé un peu plus vite que prévu en mai et juin. D'autres émettaient de sérieux doutes.

Autre question. Quelle attitude allait adopter le Fed, dont le bureau directeur devait se réunir ce mardi ? Incapable de trouver des réponses satisfaisantes, le plus grand nombre a décidé de rester l'arme au pied. L'activité a été particulièrement faible, avec 68,09 millions de titres échangés, contre 87,91 millions vendredi.

VALEURS	Cours du 16 août	Cours du 19 août
Alcoa	35 1/8	36 1/4
A.T.T.	20 5/8	20 7/8
Boeing	47	45 5/8
Chase Manhattan Bank	55 5/8	58 1/4
Du Pont de Nemours	57	57 1/4
Eastman Kodak	44 1/8	44
Exxon	50 3/4	50 7/8
Ford	43	43 1/2
General Electric	60 1/4	60 1/4
General Foods	78 1/4	78 7/8
General Motors	65 7/8	66 1/4
Goodyear	28 3/8	28 1/8
I.B.M.	125 1/2	125 7/8
I.T.T.	31 7/8	32 1/8
Mobil Oil	29 7/8	29 1/4
Pfizer	48	48
Schlumberger	36 5/8	36 1/2
Texaco	36 1/4	35 3/8
U.A.L. Inc.	55 5/8	58 1/8
Union Carbide	52 3/8	52 1/8
U.S. Steel	28 7/8	29 1/4
Westinghouse	33 5/8	33 3/8
Xerox Corp.	62 1/2	62 1/4

AUTOUR DE LA CORBEILLE

ADJUDICATION DE BONS DU TRÉSOR. – Lors de sa dernière vente aux enchères, la Banque de France a procédé, le 19 août, à une adjudication de bons du Trésor aux conditions suivantes :

- 2,243 milliards de francs de bons à trois mois à intérêt mensuel payable à terme échu placés au taux de 10 17/64 %, ce qui représente un taux actuariel de 10,41 % ;
- 2,787 milliards d'effets à trois mois à intérêt payé d'avance, placés aux taux de 9 30/64 %, soit un taux actuariel de 10,06 %.

SUSPENSION DU VISA DE LA COB ACCORDÉ AU PATRIMOINE FONCIER. – La Commission des opérations de Bourse (COB) indique, dans un communiqué, qu'elle a décidé de suspendre la validité du visa accordé à la note d'information rédigée par la Société civile de placements immobiliers (SCIP) Le Patrimoine foncier *« jusqu'à ce que les conditions de clarté et de sécurité de gestion soient réunies ».* Cette décision, précise la COB, entraîne, pour la société, *« interdiction, d'une part, de procéder à la création de parts nouvelles, d'autre part, d'intervenir dans la gestion de parts anciennes par appel public à l'épargne ».* La Commission ajoute qu'elle a été amenée à prendre cette décision dans le cadre de l'enquête à laquelle elle procède actuellement auprès du Patrimoine foncier, sur les conditions de détournement opéré au détriment de cette dernière, la Commission ayant constaté *« que de graves lacunes dans les procédures de gestion sont à l'origine des malversations ».*

REDRESSEMENT DE DOME MINES. – L'action Dome Mines, qui a enregistré, la semaine précédente, sa plus forte hausse (près de 12 %) aux valeurs étrangères négociées à la Bourse de Paris, a réagi directement aux informations favorables concernant cette mine canadienne. Celle-ci a enregistré, au second trimestre 1985, un bénéfice net de 4,12 millions de dollars canadiens, contre une perte de 9,3 millions de dollars pour la période correspondante du précédent exercice. Pour le premier semestre, le bénéfice net s'est établi à 8 millions de dollars canadiens, contre une perte de 10,8 millions pour les six premiers mois de 1984.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	16 août	19 août
Valeurs françaises	116	115,8
Valeurs étrangères	95,1	94,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	16 août	19 août
Indice général	215,9	215,9

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 20 août .... 9 11/16 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	19 août	20 août
1 dollar (en yens)	236,50	236,70

BOURSE DE PARIS – Comptant – 19 AOUT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	2300	2300
BAFP	661	668
Calberson	325	323
Cap Gemini Sogeti	1030	1031
C. Equip. Elect.	285	280
C. Occid. Forestière	143	143
Dafsa	216	216
Dauphin O.T.A.	1810	1800
Elect. S. Dassault	791	795
Filipacchi	546	542
Guy Degrenne	655	670
Marin Immobilier	350	348
Métallurg. Minière	226	227 70
M.M.B.	386	385
Navale-Delmas	424	424
Om. Gest. Fin.	302	302
Petit Boy	349	335
Petrofigaz	615	610
Pochet	1736	1666
Porcher	312	312
St-Gobain Emballage	808	806
S.C.G.P.M.	280	288
S.E.P.	780	783
Sofibus	225	222
Sovac	903	903

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bocie	295	....
Cochery	56 10	54
Copartex	470	....
Hydro-Energie	210	....
Rorento N.V.	128 90	129 10
S.P.R.	136	136
Thann et Mulhouse	112	....
Ufiner	347 50	....
Union Brasseries	160	....

SICAV 19/8

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

● : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1595	4,5 % 1973	1627	1625	1628	+ 0 06
1030	B.N.P.	945	945	945	....
982	C.C.F.	989	988	988	– 0 10
4300	C.N.E. 3 %	4196	4225	4201	+ 0 11
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
187	Elf-Aquitaine	194	193	191	– 1 54
185	– (certific.)	192	191	191	– 0 52
1270	Essilor-B-Faure	1215	1205	1205	– 0 82
2230	Essilor	2249	2220	2220	– 1 28
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
265	Ericsson	243 50	239 30	239 30	– 1 72
465	Exxon Corp.	457	448 80	448 80	– 1 83
380	Ford Motors	385	379	379 50	– 1 42
215	Free State	166 30	172 20	174 10	+ 4 69
143	Gencor	102 20	102	102	– 0 19
280	Gén. Belgique	275 10	275 50	275 50	+ 0 14
580	Gén. Electr.	534	529	527	– 1 31
615	Gen. Motors	594	590	589	– 0 84
61	Goldfields	52 90	52 40	52 50	– 0 75
37	Gd Metropolitain	38 20	38 20	38 10	– 0 26
108	Harmony	95 50	98 70	98 50	+ 4 18
28	Hitachi	26 15	26	26 15	....
695	Hoechst Akt.	700	695	711	+ 1 57
1730	Siemens A.G.	1732	1710	1720	– 0 69
140	Sony	136 10	141	140 80	+ 3 45
153	T.D.K.	157 50	155 80	155 80	– 1 07
13	Toshiba Corp.	13 10	12 95	12 95	– 1 14
975	Unilever	936	917	914	– 2 35
395	Unit. Techn.	363	357	357	– 1 65
790	Vaal Reefs	672	693	696	+ 3 57
265	Volvo	266	258 20	255	– 4 13
370	West Deep	317	317 20	320	+ 0 94
265	West Hold.	228 50	232 30	234	+ 2 40
470	Xerox Corp.	457	456 10	456 10	– 0 19
1 70	Zambia Corp.	1 66	1 75	1 75	+ 5 42

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 19/8	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 456	8 440	8 100	8 700
ECU	6 809	6 800	....	....
Allemagne (100 DM)	306 860	305 590	295 500	310 500
Belgique (100 F)	15 077	15 080	14 450	15 300
Pays-Bas (100 fl.)	271 670	271 290	262	277
Danemark (100 krd)	84 370	84 380	81	88
Norvège (100 k)	103 400	103 220	100	107
Grande-Bretagne (£ 1)	11 809	11 810	11 360	12
Grèce (100 drachmes)	6 487	6 450	6	7 500
Italie (1 000 lires)	4 568	4 560	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	372 300	373 520	3 605	3 775
Suède (100 krs)	102 500	102 300	99	106
Autriche (100 sch)	43 600	43 500	42 450	44 400
Espagne (100 pes.)	5 192	5 186	5 050	5 600
Portugal (100 esc.)	5 105	5 100	5 200	6 100
Canada ($ can 1)	6 236	6 227	6	6 400
Japon (100 yens)	3 585	3 585	3 450	3 600

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 19/8
Or fin (kilo en barre)	91100	92000
Or fin (en lingot)	90300	92000
Pièce française (20 fr)	571	567
Pièce française (10 fr)	433	.....
Pièce suisse (20 fr)	565	565
Pièce latine (20 fr)	551	555
Souverain	677	698
Pièce de 20 dollars	3800	3800
Pièce de 10 dollars	1980	1960
Pièce de 5 dollars	1300	.....
Pièce de 50 pesos	3500	3510
Pièce de 10 florins	549	546

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *Le déraillement du rapide Le Havre-Paris : une neuvième victime.* — La catastrophe ferroviaire du 8 juillet à Saint-Pierre-du-Vauvray, dans l'Eure, provoquée par un semi-remorque à moitié engagé sur la voie, a causé la mort d'une neuvième personne, Mme Yvonne Gillé, soixante-douze ans, décédée le 17 août. Trois personnes sont toujours hospitalisées, dont une jeune Américaine, Mme Marylene Walsh.

Le numéro du « Monde » daté 20 août 1985 a été tiré à 426 606 exemplaires

A B C D E F G

DANS LA RÉGION LYONNAISE

Le groupe Os Cangaceiros endommage le matériel d'une imprimerie de presse

Le matériel d'une imprimerie de la région lyonnaise, Rhône-Offset-Presse, qui assure la réimpression en fac-similé de plusieurs quotidiens parisiens, a été sérieusement endommagée, dimanche 18 août à Irigny (Rhône). L'opération a été revendiquée, notamment par un communiqué reçu lundi au *Monde*, par un groupe qui a déjà fait parler de lui et s'intitule Os Cangaceiros (*les bandits*, en brésilien).

Les exemplaires du *Matin*, *Libération*, *les Echos*, *le Parisien libéré*, *l'Equipe*, *le Quotidien de Paris* et *l'Humanité* ont pu toutefois être distribués normalement dans la région lyonnaise, lundi, bien qu'avec beaucoup de retard. L'impression d'une partie des exemplaires a été assurée par une imprimerie de Vitrolles dans la banlieue marseillaise.

Les auteurs du sabotage se sont introduits dans l'imprimerie, entre 15 heures et 21 heures dimanche, en découpant une porte grillagée qui donne accès à la salle des compresseurs. Une douzaine de commandes de dérouleurs de papier ainsi que des photocopieurs ont été détruits à coups de marteaux, tandis que des machines étaient aspergées d'acide. La voiture du directeur de l'imprimerie, stationnée dans la cour, a été frottée avec des produits corrosifs. Une seule des trois rotatives de l'imprimerie était, lundi, en état de fonctionner. La distribution des quotidiens parisiens — environ cent trente mille exemplaires au total dans la région lyonnaise — est redevenue normale mardi.

Le 30 juin, le sabotage de deux compresseurs de l'imprimerie Presse-Loire-Océan, à Saint-Herblain, dans la banlieue nantaise, avait déjà été revendiqué par des Amis des taulards révoltés (*le Monde* du 4 juillet).

Le pli reçu par *le Monde* contient une feuille non signée revendiquant la sabotage de lundi : « *Suite à la campagne de calomnies menée par toute la presse contre les taulards révoltés, et les actions faites en leur faveur, nous avons décidé de saboter la diffusion de la presse nationale dans la région lyonnaise.* » Cette revendication est accompagnée d'un long texte imprimé sur une feuile format affiche, signée « *Os Cangaceiros* » et datée « *début août 85* ».

Ce texte d'inspiration libertaire prétend, selon son titre, révéler « *la vérité sur quelques actions menées en faveur des mutineries dans les prisons* ». Il s'agit en réalité de critiques virulentes à l'adresse de la presse pour la manière dont elle a rendu compte de la situation dans les établissements pénitentiaires et des actions de commando menées il y a quelques semaines par des amis de détenus révoltés.

Le groupe Os Cangaceiros a déjà revendiqué un sabotage, le 20 juin, sur la ligne du TGV Paris-Lyon et des dégradations commises contre le train Paris-Bruxelles le 1er juillet (*le Monde* du 3 juillet). D'autres actions visant la SNCF ou la RATP ont été revendiquées à peu près à la même époque par des groupes visiblement liés à Os Cangaceiros.

LE CONSEIL DE L'EUROPE SIGNE UNE CONVENTION CONTRE LA VIOLENCE DANS LES STADES

(De notre correspondant.)

Strasbourg. — Six pays : la Grande-Bretagne, le Danemark, la Belgique, les Pays-Bas, la Grèce et l'Autriche ont signé, le lundi 19 août, à Strasbourg, la convention du Conseil de l'Europe contre la violence dans les stades.

Deux mois à peine se sont écoulés depuis l'adoption par le comité des ministres, le 27 juin dernier, dans les jours qui ont suivi la tragédie du Heysel, de ce texte destiné à prévenir et à réprimer « *la violence et les débordements de spectateurs lors des manifestations sportives, et notamment les matches de football* ».

La partie préventive de la convention est particulièrement importante et va de la présence d'un service d'ordre suffisant dans les stades au strict contrôle de la vente des billets, à l'interdiction de la vente de l'alcool dans les stades et aux alentours, jusqu'aux contrôles de sécurité pour éviter l'introduction sur les terrains d'armes à feu ou d'autres objets dangereux. Le texte prévoit également une configuration appropriée des stades pour empêcher la violence et permettre un contrôle efficace des supporters.

LE RESPONSABLE D'UNE ENTREPRISE EST TUÉ PAR UN EMPLOYÉ LICENCIÉ

Un homme de trente-cinq ans, père de trois enfants, M. Denis Weit, licencié d'une petite entreprise de Rodern (Haut-Rhin) en mars, a tué le 19 août le nouveau responsable de la société, M. Charles Dochter, trente ans, père de deux enfants, et blessé grièvement de deux balles l'ancien gérant, M. Antoine Krumb, cinquante-deux ans, maire de Rodern. M. Krumb avait renoncé à son poste en 1984 pour des raisons de santé. La SARL Machines agricoles de Rodern avait alors été reprise par M. Dochter, l'un de ses trois salariés, et M. Weit licencié.

M. Weit s'est enfui dans les coteaux des Vosges immédiatement après le drame. Les gendarmes ont dû parlementer durant plus d'une heure avec le meurtrier — qui menaçait de se donner la mort — avant de parvenir à le désarmer.

LE YEARLING DE L'ANNÉE

On n'avait pas vu cela depuis une quinzaine d'années : c'est un Japonais qui a acheté, dimanche 18 août, à Deauville, le yearling le plus cher jamais vendu aux enchères en France. Ensuko Zen, propriétaire d'une chaîne de supermarchés, a acquis pour 9 millions de francs un poulain d'un an, sans nom, fil de Golden Fleece et de Pram. Golden Fleece (fils de Nijinsky) n'a jamais été battu sur un hippodrome et a remporté entre autres le fameux Derby d'Epsom.

Les ventes de Deauville, qui se sont achevées le lundi 19 août, se sont soldées par un chiffre d'affaires total de 113 960 000 francs pour 115 poulains vendus, soit une moyenne de 990 000 francs.

● *Les magistrats et la situation dans les prisons.* — C'est par erreur que nous avons indiqué, dans *le Monde* du 20 août, en note d'une lettre de la directrice de l'administration pénitentiaire, que les directeurs de prison devaient désormais « *signaler* » aux magistrats « *tout dépassement des capacités d'accueil* » de leurs établissements. En fait, le texte du décret du 8 août leur enjoint simplement, dans sa versioin parue au *Journal officiel*, d'« *informer* » les magistrats « *de l'état des effectifs au regard des capacités d'accueil de l'établissement* ». Le texte dont nous avons fait état était celui de la première version de ce décret mise au point à la chancellerie.

ASSASSINAT D'UN DIPLOMATE ISRAÉLIEN AU CAIRE

Jérusalem, (*AFP*). — L'attaché administratif de l'ambassade d'Israël au Caire a été assassiné ce mardi matin 20 août et deux femmes israéliennes ont été légèrement blessées, a annoncé le porte-parole du ministère des affaires étrangères.

Le diplomate israélien a été assassiné à bord de sa voiture, dans le quartier Meadi, non loin de l'ambassade, par des assaillants qui ont tiré sur lui à partir d'un autre véhicule.

UN MILITANT D'EXTRÊME GAUCHE IRLANDAIS A DISPARU A PARIS DEPUIS MAI

Un militant irlandais, Seamus Ruddy, trente-deux ans, originaire de Newry (Irlande du Nord), résidant à Paris et enseignant dans une école de langues de la capitale française, a disparu depuis le 10 mai dernier, a signalé lundi 19 août le syndicat CGT dont il est adhérent.

Selon le Syndicat national des personnels de l'enseignement et de la formation privée-CGT (SNPEFP-CGT), « *depuis ce jour-là, ni sa famille en Irlande ni ses amis et collègues à Paris ne l'ont revu, et ils n'ont eu aucune nouvelle* ». A la police judiciaire parisienne, on indique que la compagne de Seamus Ruddy, Cécilia Moore, a signalé en mai dernier la disparition de son ami et qu'une enquête administrative, ouverte par la PJ, a été confiée au sixième cabinet de délégation judiciaire, qui, à ce jour, ne possède aucun élément sur cette affaire.

Le syndicat CGT joint à son communiqué des extraits d'un journal de Dublin, *Phoenix*, qui explique que « *Ruddy, vieux membre de l'IRSP (Irish Republican Socialist Party), mouvement d'extrême gauche irlandais dissident de l'IRA officielle, est présumé assassiné en raison d'une « querelle interne à l'INLA (Irish National Liberation Army, branche militaire de l'IRSP) qui se serait étendue jusqu'à Paris où plusieurs membres de l'INLA ont élu résidence* ».

L'EXPLOSION DU BOEING D'AIR INDIA : LA PISTE SIKH SE CONFIRME

Vancouver. — Deux hommes portant des noms sikhs ont acheté en même temps à Vancouver des billets, l'un sur le vol d'Air India qui a explosé en vol le 23 juin au large de l'Irlande, l'autre sur le vol de CP Air dans lequel une valise a explosé à l'arrivée à Tokyo à la même date, tuant deux employés japonais, affirme le quotidien canadien *Vancouver Province* dans son édition du 19 août. Le premier billet au nom de « *M. Singh* » était un aller Vancouver-Toronto avec correspondance à cet aéroport pour New-Dehli, via Montréal et Londres, sur Air India. Le second au nom de « *L. Shingh* » était un aller Vancouver-Tokyo direct CP Air.

Le quotidien canadien affirme que les clients qui auraient embarqué leurs bagages sans prendre les avions seraient en fait Lal et Ammand Singh, connus des services américains pour être soupçonnés d'avoir voulu assassiner M. Rajiv Ghandhi lors de sa visite aux Etats-Unis début juin. Le portrait robot de Lal Singh a été récemment diffusé en Inde. — (*AFP.*)

● *Attentat au Pendjab.* — Quatre terroristes, soupçonnés d'être des extrémistes sikhs, ont abattu, mardi 20 août à Jalandhar (Pendjab), un dirigeant local du Parti du Congrès-(I) (de M. Gandhi) et en ont blessé un autre. Cet attentat est intervenu au lendemain de l'annonce, par l'Akali Dal (Sikhs modérés), de sa participation aux élections générales au Pendjab prévues pour le 22 septembre (*le Monde* du 20 août). L'Akali Dal avait auparavant réclamé le report à l'an prochain de ce scrutin. — (*AFP, Reuter.*)

● *Incident entre l'Afghanistan et le Pakistan.* — Quatre chasseurs-bombardiers afghans ont lâché huit bombes, lundi 19 août, sur la ville pakistanaise de Parachinar, à la frontière nord du pays, tuant huit civils et faisant douze blessés, a annoncé, à Islamabad, un porte-parole du ministère des affaires étrangères. « *Cinq habitations ont été détruites* », a-t-il déclaré. Par ailleurs, on indique, de sources proches de la résistance afghane, que l'artillerie afghane a tiré contre le village de Ghoz-Dari, près de Parachinar, tuant huit personnes et en blessant quinze. — (*AFP, AP, Reuter, UPI.*)

L'OPÉRATION KAIKO AU LARGE DU JAPON

Les observations du « Nautile » devraient permettre d'améliorer la prévision des tremblements de terre

« *Rendez-vous dans un an.* » C'est ainsi que M. Xavier Le Pichon, professeur de géodynamique à l'université de Paris VI et membre de l'Académie des sciences, a conclu l'exposé qu'il a fait le 19 août à Paris au cours de la conférence de presse terminale de l'opération franco-japonaise Kaiko. *Kaiko* signifie « fossé » en japonais. L'opération Kaiko, qui s'est déroulée du 1er juin au 14 août, avait pour but en effet l'exploration de plusieurs portions des fossés sous-marins qui longent les côtes est et sud de l'archipel nippon, grâce au petit submersible français de recherche *Nautile* (*le Monde* du 29 mai).

Après une préparation de plusieurs années, l'opération Kaiko s'est déroulée en deux phases. En 1984, le sondeur multifaisceau Seabeam du navire océanographique français *Jean-Charcot* a fait le lever bathymétrique détaillé de plusieurs portions des fossés nippons, ce qui a permis aux scientifiques français et japonais de choisir les zones de plongée du *Nautile*.

En 1985, le *Nautile*, qui avait tout juste fini ses essais, a plongé trente fois en quarante-deux jours de travail effectif en mer et en a rapporté une moisson tellement abondante d'informations, d'échantillons, d'observations, de photos et de films qu'il faudra au moins un an d'études pour que ces très nombreux renseignements soient exploités à fond. Les résultats définitifs de Kaiko seront présentés au cours d'un colloque international qui se tiendra à Tokyo en novembre 1986.

Les fossés océaniques sont des régions essentielles à la compréhension de notre globe. Là, une des plaques qui constituent la surface mouvante de notre planète — dans le cas japonais, il s'agit de la grande plaque « Pacifique » et de la petite plaque « Philippines » — plonge et disparaît sous la plaque voisine — ici la plaque « Eurasie » qui porte l'archipel japonais. Le rythme moyen de disparition de la plaque Pacifique est de 10 centimètres par an et celui de la plaque Philippines de 4 centimètres par an.

Bien entendu, la plongée d'une plaque sous sa voisine ne se fait pas facilement et elle est responsable des très nombreux séismes, parfois catastrophiques, qui secouent l'archipel nippon. D'où l'intérêt des Japonais pour l'opération Kaiko, qui aidera sûrement à mieux connaître les tremblements de terre et donc à améliorer dans un avenir plus ou moins proche la prévision des séismes.

Coupes géologiques

Les résultats préliminaires de l'opération Kaiko qui ont été dégagés par M. Le Pichon, M. Jean-Paul Cadet, professeur à l'université d'Orléans, M. Guy Pautot, géologue à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) et M. Claude Riffaud, inspecteur général de l'IFREMER et responsable de l'opération Kaiko, sont de divers ordres.

Le contact de la plaque plongeante et de la masse continentale est marqué par des oasis où vivent des bivalves géants (longs de 20 à 30 centimètres), des petits vers et les prédateurs de ces animaux. Cette vie, qui se développe surtout à des profondeurs voisines de 5 600 mètres, est possible grâce à des suintements d'eau riche en matière nutritives (du méthane probablement) et à l'action de bactéries. Cette eau, présente en surpression dans les sédiments couvrant la plaque océanique, sort dès qu'elle le peut, et le méthane est produit à partir des matières organiques prisonnières des sédiments. Il s'agit là d'un phénomène majeur habituel sans nul doute tout au long des 35 000 kilomètres des fossés océaniques.

Les plongées de Kaiko ont permis de confirmer que les volcans sous-marins existants sur les plaques océaniques ne sont pas un obstacle majeur à la plongée de la plaque qui les porte. La courbure de la plaque à l'amorce de sa plongée entraîne le découpage de ces volcans en tranches qui sont « avalées » sans trop de problèmes. Ainsi le volcan sous-marin Kashima est-il « prédécoupé » par une faille haute de 1 800 mètres et longue de 60 kilomètres : sa moitié ouest est déjà dans le fossé ; sa moitié est est encore sur la courbure de la plaque. Cette faille, explorée grâce au Nautile, a ainsi permis de voir une fantastique coupe géologique d'un volcan sous-marin

Une extraordinaire « première » technologique a été réussie sur un autre volcan sous-marin, le mont Erimo, qui est situé juste sur la pliure de la plaque Pacifique. Sur le sommet de ce volcan, qui est à 4 000 mètres sous la surface de l'océan, ont été installés et cimentés deux inclinomètres capables de détecter des variations d'inclinaison d'un millionième de degré et un sismomètre. Les Japonais, conscients des risques sismiques qui les menacent en permanence, ont couvert leur territoire émergé d'intruments de toutes sortes. Mais les fonds marins, où se passent pourtant les phénomènes responsables de la sismicité de l'archipel, en ont été jusqu'alors dépourvus. Il est certain qu'une telle première d'instrumentation sous-marine ouvrira une nouvelle phase dans les études de géophysique et de sismologie.

Avec le Nautile tout neuf, les Français ont permis la réussite de travaux difficiles qui étaient au départ autant de paris incertains.

YVONNE REBEYROL.

Aux Pays-Bas

Un rapport gouvernemental en faveur de l'euthanasie

« *L'euthanasie est admissible* », estime dans un rapport remis à M. Eelco Brinkman, ministre néerlandais du bien-être, de la santé publique et de la culture, une commission gouvernementale composée de quinze juristes, médecins et académiciens. Selon ce rapport, les médecins qui mettent fin à la vie de patients qui l'ont expressément demandé ne doivent plus être passibles de sanctions s'ils agissent en respectant certaines conditions. Il faut pour cela que le demandeur se trouve dans une situation de détresse sans perspective d'amélioration et que le médecin ait, avant d'agir, consulté un collègue figurant sur une liste de médecins établie par le ministère.

Une exception : lorsque le patient est dans un coma profond et que, selon les médecins, il est exclu qu'il puisse reprendre conscience, ces derniers peuvent prendre seuls la décision.

Toutefois, deux membres de la commission, un théologien et un juriste, ont fait savoir qu'ils étaient catégoriquement contre l'euthanasie.

D'après la loi néerlandaise actuellement en vigueur, tout médecin qui pratique l'euthanasie est passible d'une peine maximale de douze ans de prison. Mais, depuis que la Cour suprême a décidé, en 1984, qu'il fallait tenir compte de considérations éthiques, plusieurs procès se sont achevés par des acquittements.

De l'avis d'un porte-parole du parti travailliste, il est peu probable qu'une modification de la loi intervienne avant les élections générales de mai 1986.

